



1921-1922. Avenir Moissagais.

Troisième rang : LIAUNET (arbitre), GRABIERES, RHODES, MAUROUSSEL, SEMIRAT, LACOMBE, GRABIERES, BONNET, LAUTARD. Deuxième rang : VILLADIEU, Elle CAYLA, VALES (capitaine), TOULOUSE, FONTAN. Premier rang : Joseph CAPGRAS, Alfred LAMBLIN, Jean GAILLARD.

Jean-Paul Damaggio

Moissac, 1935 Cayla assassiné

ISBN : 978-2-917154-97-7

Editions La Brochure

82210 Angeville

Avril 2013

<http://la-brochure.over-blog.com>

photo de couverture : détail de la photo de l'équipe de football-rugby
où Cayla est à côté de Valès.

A la mémoire de Marcel Maurières



Cayla (rue Elie)
C'est en 1944 qu'une partie de la rue de l'inondation a pris son nom de rue Elie Cayla, en hommage à cet enfant de Moissac mortellement blessé le 13 juin 1935 par les Croix-de-Feu, alors qu'il défendait les libertés républicaines.

Pour en savoir plus :
Feuille villageoise des 16 juin et 14 juillet 1935
Dictionnaire des noms de rue de Moissac,
A. Calvet, R. de la Haye, R. Pautal
Edition Ostal redond



Pub d'un cinéma de Moissac en 1937

Sommaire

Avertissement p. 9

1935 : L'assassinat, p. 13

1936 : La dissolution des Ligues, p. 105

1937 : Le procès, p. 121

Documents p. 163

Sources

Illustrations

Page suivante : La *Une* de **la Feuille Villageoise** du 7 juillet 1935 après l'enterrement de Cayla.

Avertissement de l'éditeur

En 1935 Moissac est une bourgade en grande mutation sous l'effet de plusieurs chocs.

1) Les terribles inondations de 1930 ont profondément bousculé la vie.

2) Le malheur des uns faisant le bonheur des autres, les destructions ont donné beaucoup de travail grâce à l'argent venu de la solidarité nationale et internationale. Mais, en 1935, les traces du sinistre sont presque effacées et des travailleurs risquent le chômage. Cette main d'œuvre était surtout étrangère. Au recensement de 1936 sur 7741 habitants, 784 sont des étrangers.

3) Moissac perd son statut de sous-préfecture 9 ans plus tôt, en 1926.

Ces conditions en soi n'expliquent pas l'événement qui va se produire le 13 juin 1935. Les inondations ont touché bien d'autres villes sans que la conséquence n'en soit un coup de force des fascistes.

Ceci étant, cet événement n'a rien de local mais s'inscrit dans une « ambiance » générale en France et en Europe.

Moissac est dirigé depuis très longtemps par le radicalisme-ordinaire, un radicalisme qui domine le département mais un

radicalisme de plus en plus contesté sur sa gauche par le socialisme et le communisme.

Le sénateur-maire et président du Conseil général, a largement gagné les élections municipales de 1935 et confirmé, contre toute attente, la solidité de son pouvoir. « Contre toute attente » car les drames de l'inondation et des affaires (Stavisky) pouvaient laisser supposer un bouleversement politique : c'était sans compter avec l'implantation réelle des réseaux radicaux.

Le bouleversement se produira plutôt dans le secteur de Castelsarrasin quand, en 1936, le candidat socialiste devance, aux législatives, le candidat radical qui acceptera le principe du désistement républicain, seul capable d'assurer la victoire des radicaux dans les deux autres circonscriptions dont Baron, pour Moissac.

A la Libération, l'heure était surtout à la célébration d'une Résistance à l'occupant plutôt qu'une résistance au fascisme français. Sauf qu'à Moissac en nommant une rue du nom de Cayla on célébrait une victime d'un fascisme bien antérieur à l'invasion de la France par les troupes d'Hitler. Preuve de l'existence du fascisme national. La réticence à en parler avait une justification d'évidence : il n'y a pas eu de parti de masse du fascisme. Les Ligues furent diverses et n'accédèrent pas à la représentation parlementaire en 1936. Mais le moment électoral ne fait pas tout...

En 1972, le livre de Robert O. Paxton sur ***La France de Vichy*** (traduit au Seuil en 1973) met les pendules à l'heure. Ceci étant, on en restait à la période de Vichy ce qui permettait à certains, de laisser sous-entendre que c'est le soutien logistique allemand qui finalement permet au fascisme français de sortir du bois.

Quand paraît en 1979 chez Fayard, ***La Droite révolutionnaire, 1885-1914 : les origines françaises du fascisme***, l'étude historique de Zeev Sternhell permet un pas de

géant quant à la connaissance des trous noirs de l'histoire nationale.

Personnellement je ne mesurerais ce pas de géant que des années après, grâce au livre de Patrick Tort et Lucien Bonnafé, **Alexis Carrel, cet inconnu ?** qui démontre que l'eugénisme « cher » aux nazis avait pour référence... les études d'un Français.

Ceci étant, il faut mentionner qu'un historien comme René Rémond conteste la nature fasciste des Croix de feu¹, opinion qui est à la base de la présentation actuelle de ce mouvement sur le site Wikipédia.

Ce livre revisite donc un moment d'histoire éclairant sur une tâche française très souvent cachée ou minimisée de l'affaire Dreyfus à l'OAS. Il est raconté par le commissaire de police de Moissac à qui nous attribuons quelques états d'âme imaginés, mais l'ensemble des rapports, documents et articles sont l'exacte reproduction de données officielles. Pourquoi utiliser cette forme ?

Pour écrire le livre au présent de l'époque, avec un œil de l'époque, dans le contexte de l'époque.

Ce qui ne signifie pas qu'il soit sans résonance avec le monde actuel.

L'EDITEUR

¹ En document, vous avez une présentation des Croix de feu par Léon Blum et le rappel du fait que le colonel de La Rocque a connu la déportation.

Jeudi 13 et vendredi 14 juin

Quand, à oh 15, j'ai téléphoné au sous-préfet de Castel-sarrasin, en cette nuit du 13 au 14 juin 1935, je l'ai entendu catastrophé : *Et le ministre, que va dire le ministre ?*

J'ai pensé alors : et ma femme, que va dire ma femme qui devait se demander où j'étais passé depuis 19 h !

En rentrant à une heure du matin, rue Sainte Catherine, je lui ai dit que j'avais passé la soirée au *Cinéma Etoile-Palace*², une très belle salle avec balcon, la meilleure des deux cinémas de la ville, ouverte en 1933 pour concurrencer *l'Olympia ex Cinéma du nord* ; elle a montré quelque étonnement surtout en découvrant mes quelques tâches de sang, puis elle s'est rendormie. Je pense qu'Elise est enceinte. Natif tous deux d'Albi, elle a déjà 32 ans et il est temps que nous devenions parents.

Hier matin, rien ne laissait présager une journée de folie dans l'heureuse ville de Moissac et pourtant je me réveille en cette heure tardive du 14, tout secoué.

Au commissariat, devant ma feuille blanche, je cherche mes mots pour rédiger le rapport que je dois faire parvenir aux autorités. Je sais qu'ensuite, chaque expression sera soupesée à la hauteur de l'événement, or je n'ai pas l'habitude de donner du poids à mes écrits.

Je commence par la chronologie.

« *Avisé le 13 juin au matin vers 11 heures par mon collègue de Montauban, Monsieur Fourt, et par un de mes gardes-champêtres Monsieur Bourset, qu'une réunion organisée par les «Croix de feu» devait se tenir salle du cinéma Etoile-Palace de*

² Lieu de l'actuel cinéma de Moissac, « Le Concorde ». C'était à l'époque l'une des plus grandes salles de cinéma de la région (voir Fascicule n°23 d'Henri Ena).

Moissac, j'ai téléphoné aussitôt au sous-préfet pour l'en informer, puis j'ai cherché à connaître les circonstances de cette réunion de manière aussi exacte que possible. »

Des « Croix de feu » au cinéma de Moissac ! Comment était-ce possible ? Comment des « Croix de feu » qui dans la ville ne représente rien pouvaient-ils oser s'installer dans le magnifique cinéma ? Cependant, le commissaire Fourt connaît son métier aussi je n'ai pas mis en doute une seule seconde son information. Sans mal j'ai élucidé la première anomalie en interrogeant le propriétaire du cinéma.

« Le sieur Valès René, né le 23 février 1899 à Toulouse, architecte domicilié à Moissac promenade du Moulin, s'est présenté à Monsieur Saturnin directeur du cinéma en lui disant qu'il s'agissait simplement d'une conférence où l'on ne parlerait pas de politique, Monsieur Saturnin ne lui a loué la salle qu'à cette condition puisqu'il ne devait y avoir aucun désordre. »

D'un trait rageur je souligne la trahison de Valès, la tromperie de ce « Croix de feu », et pas pour innocenter Monsieur Saturnin mais pour innocenter les forces de police. Dès le début de mon rapport, je souhaite insister sur cet aspect aussi j'en mets une couche :

« Les prévisions étaient qu'aucun incident grave ne surviendrait et ceci pour les raisons suivantes :

- La réunion était très peu connue du public puisque aucune affiche n'avait été apposée en ville, qu'aucun avis de presse n'avait été publié. Seulement des convocations individuelles avaient été adressées directement aux membres des « Croix de feu » de Moissac qui sont au nombre de 30. Toutefois, le soir, au café Dellys, verbalement, MM. Frouillou et Etenaud, de Moissac, ont invité les personnes présentes.

- A Montauban et à Agen les « Croix de feu » n'avaient pas occasionnés de désordre.

En l'absence d'informations nouvelles et plus précises, il était difficile de supposer que des violences graves allaient être commises. Tout ceci explique à priori les raisons pour lesquelles aucun rassemblement des forces de police ou de gendarmerie n'avait été fait. D'ailleurs, à l'heure de la réunion, la gendarmerie dont la caserne est à proximité est à l'effectif à peu près complet. »

Après un tel tableau, je vais pouvoir renforcer mon rôle car même dans ces conditions j'ai assumé ma fonction :

« J'ai donc décidé de faire surveiller les abords de la salle par mon seul agent disponible. Dans l'incertitude où j'étais du caractère public ou privé de la réunion, je me suis porté à proximité immédiate, à l'insu du public. »

Voir sans être vu, voilà le secret d'un bon policier. Et peut-être que là, j'aurai dû informer aussitôt la gendarmerie car dès 20 h 30 ça ne faisait plus aucun doute, la réunion était publique et le bouche à oreille avait mieux fonctionné dans la ville que dans nos services. Il faut dire que des passants venus seulement voir un film ont pu entrer par curiosité.

« Dès vingt et une heures avenue Pierre Delbrel, un groupe d'une quarantaine de personnes s'était formé. »

Aujourd'hui, dans le commissariat l'agitation ne manque pas et elle me complique la tâche. Des rumeurs diverses vont et viennent. Dois-je mettre les noms des personnes que j'ai vu se rassembler ? Le sous-préfet en tirera-t-il profit ? Ce rapport est secret alors allons-y :

« Il y avait notamment René Moles directeur d'usine à Moissac, très connu, radical socialiste qui a été invité verbalement par Monsieur Valès à entrer dans la salle. D'autres personnes du groupe de curieux décident de le suivre :

Darrac Emmanuel, secrétaire général de la mairie, radical socialiste ;
Bonnet, ingénieur des ponts et chaussées à Moissac, radical socialiste ;
Ferrié, limonadier à Moissac, radical socialiste ;
Chauderon Géraud, entrepreneur de transport, ancien conseiller municipal à Moissac, socialiste ;
Garric Marcel, entrepreneur et conseiller municipal à Moissac, radical socialiste ;
Cambu, aide pharmacien à Moissac, radical socialiste ;
Delbosc, employé de M. Péméja entrepreneur de transport, radical socialiste. »

Pour ces gens là, s'agissait-il d'aller voir un spectacle politique ? De voir, en chair et en os des « Croix de feu » ? Cette liste confirme qu'il n'y avait rien de grave à attendre de la soirée. J'apprendrai ensuite que dans sa lettre au ministre, le sous-préfet ne tiendra pas compte des noms des radicaux, souhaitant surtout indiquer que l'affrontement a opposé communistes et « Croix de feu ». Pourtant les communistes sont presque inexistantes en ville, n'ayant pu présenter que trois candidats aux municipales. Mais bon, reprenons la description :

« Douze « Croix de feu » toulousains, rangés sur le trottoir extérieur, surveillaient les deux portes d'entrée. Tous les douze portaient le brassard tricolore avec l'insigne caractéristique des « Croix de feu ». Une douzaine d'automobiles venant de Toulouse les avaient conduits sur place. »

Je n'ai pas à donner mon opinion mais reconnaissons que tout ça fait spectacle et qu'à entrer dans la salle, personne n'imagine entrer dans un guet-apens.

« Sept membres des « Croix de feu » dont six toulousains et un Moissagais (Frouillou) ont pris place à la table. Personne n'a fait d'objection. Il n'y a pas eu de bureau formé. A ma

*connaissance aucune déclaration préalable n'avait été faite à l'administration. Celui qui paraissait être le président, inconnu à Moissac, a invité les assistants à écouter chanter **La Marseillaise** debout et tête nue. »*

Et là tout va se compliquer ! A cause de *La Marseillaise*. L'expédition punitive avait-elle été organisée parce qu'en ville un socialiste dit et écrit des insanités contre *La Marseillaise* ? Un des instituteurs, Louis Delmas, n'hésite pas à vanter les mérites de *l'Internationale* contre ceux de *La Marseillaise* et à railler les communistes qui, tout d'un coup, retrouvent quelques mérites à l'hymne national ! Depuis des années les forces de gauche ne font plus de pédagogie autour d'un chant qu'ils laissent aux réactionnaires. Dans : « Qu'un sang impur abreuve vos sillons », tout le monde en arrive à croire que le sang impur est celui de l'ennemi ! Alors qu'il s'agit de celui du peuple qui verse son sang pour défendre la nation ! Les purs de 1792, c'était les nobles dont la fierté était la pureté de leur lignage.

Quand sont sortis des haut-parleurs du pick-up installé dans le cinéma les premières notes du chant, des présents ont marqué un temps d'hésitation avant de se lever et de se découvrir. Hésitation fatale pour Cayla mais dans le rapport, pas question d'employer le mot guet-apens !

« Cayla (radical socialiste) a eu un moment d'hésitation, son voisin Monsieur Darrac l'a fait lever immédiate-ment. Il s'y est prêté de bonne grâce. Valès qui a une rancune sourde envers Cayla depuis les dernières élections municipales a subitement et sans avoir été provoqué, violemment giflé ce dernier. Celui-ci a voulu quitter la salle et s'est dirigé vers la sortie. M. Valès l'a suivi. Voilà le point de départ de la bagarre qui a eu lieu aussitôt. Valès a aussitôt frappé à coup de poing Cayla qui est tombé assommé. Celui-ci a été protégé par le brigadier Déjean qui était dans la salle en tenue. Le blessé a été conduit chez lui en auto. Les médecins qui le soignent ne peuvent se prononcer sur

les suites de la blessure. Cayla est marié et père de deux enfants. Il jouit de l'estime publique. »

Le sous-préfet, informé ensuite par les médecins, précisera ce moment crucial de la bagarre. D'abord atteint à l'oreille gauche, le tympan de Cayla fut perforé puis quand le malheureux tenta de se redresser, l'autre coup de poing lui fractura le rocher.

« Quelques secondes après l'intervention de Valès plusieurs « Croix de feu » ont pris Goudouly (communiste) qui ne s'était pas fait remarquer et l'ont porté dehors à bout de bras où ils l'ont laissé tomber violemment à terre. Un individu placé à la table a fait un geste significatif d'expulsion et a prononcé le mot « sortez-les ». Aussitôt plusieurs « Croix de feu » toulou-sains ont procédé avec brutalité au nettoyage du terrain. Ils ont sorti des matraques de sous leurs vêtements et en ont frappé Maury Louis (communiste), Holcher (étiquette politique non déterminée). Maury ne s'est pas défendu. Holcher a rendu de nombreux coups. Aucun des deux n'avait eu de mauvaise attitude. Maury a reçu de nombreux coups de matraque sur la tête, Holcher un seul. La bataille s'est déplacée automatiquement dans la salle des pas perdus. Elle a continué violemment jusqu'à mon intervention. Une dizaine de « Croix de feu » étaient armés de matraques et frappaient à bras raccourcis. Voyant personnellement un « Croix de feu » brandir un caoutchouc, je me suis élancé sur lui pour le désarmer. Je n'avais pas eu le temps matériel d'annoncer ma qualité. L'inconnu me prenant pour un de ses adversaires m'a violemment frappé sur la tête. J'ai riposté d'un coup de canne au visage pour me permettre de m'approcher de nouveau de lui. Quatre ou cinq « Croix de feu » ont alors bondi sur moi et m'ont frappé. A ce moment, j'ai été reconnu. Quelqu'un a crié : « Ne tapez pas c'est le commissaire. ». Il s'est produit immédiatement une accalmie relative.

J'en ai profité pour procéder immédiatement à l'arresta-tion de celui qui m'avait frappé le premier. C'est un nommé Calac Jean Louis, né le 13 septembre 1914 à Tou-louse, employé de commerce, demeurant dans cette ville, 12 chemin de ronde de la Baraquette. Le sieur Valès a cherché à me faire lâcher prise mais en vain. Calac et Valès ont été écroués, ce dernier, aujourd'hui seulement, sur les ordres de Monsieur le juge d'Instruction. Monsieur le lieutenant de gendarmerie avisé téléphoni-quement est arrivé peu après avec la totalité de son personnel (une dizaine de gendarmes). Nous nous sommes attachés immédiatement à séparer les « Croix de feu » des nombreux Moissagais accourus. Ceux-ci étaient au nombre d'une centaine ; ils étaient très énervés et tellement prêts à intervenir que Monsieur le lieutenant de gendarmerie et moi-même avons décidé de protéger les « Croix de feu », inférieurs en nombre, et pour éviter d'autres incidents. Nous y avons réussi et aucun nouveau choc ne s'est produit. Nous n'avons pu matériellement fouiller les « Croix de feu » malgré notre vif désir. Six matraques et un poing américain trouvés dans la salle des pas perdus ont été saisis. »³

En fait, j'étais dehors en observation et je ne suis entré que quand la femme du directeur du cinéma est venue m'annoncer la bagarre qui se déroulait dans le hall et à l'intérieur et j'en ai pris plein la figure quand j'ai voulu intervenir. Darrac est celui qui m'a apporté quelques éléments car il était aux premières loges.

A présent, c'est à la justice de faire son travail. Une instruction est ouverte et le procureur, accompagné du juge vient demain. Comme les numéros des voitures ont été relevés, les présents pourront être facilement identifiés. Le président du bureau est le

³ Comme tous les passages en italique, il s'agit de documents historiques. Ajoutons qu'à l'époque les bagarres étaient fréquentes au cours des réunions politiques mais sans prendre la tournure de celles suscitées par les Ligues.

dénommé docteur Boisnière qui a déjà créé les « Croix de feu » à Montauban.

Pour le pauvre Cayla Elie, ouvrier à Moissac, de nuance radicale modérée, les médecins ne veulent toujours pas se prononcer. Valès est un gros gabarit et je crains le pire.

Demain 15 juin les journaux vont commencer à donner leur version de l'événement. Je sais déjà que nous n'allons pas manquer de travail car il va falloir les éplucher à la demande du sous-préfet. Nous recevons ***La Dépêche, Le Midi socialiste, L'Express du Midi, La France, Le Républicain, L'Indépendant et la Feuille Villageoise.*** Je vais essayer de me procurer aussi les journaux nationaux de droite, socialiste ou communiste.

Samedi 15 juin

Les Croix-de-feu⁴, dirigés par François de la Rocque depuis 1929 constituent un mouvement se réclamant d'une démarche sociale et patriotique anti - allemande. Il publie **Service Public** depuis novembre 1934 et il rassemble les Volontaires nationaux, les Briscards...

En ce 15 juin, je maudis d'abord ma mutation à Moissac il y a peu. On m'avait dit la ville tranquille et me voilà avec une affaire énorme sur les bras. Mon prédécesseur, Monsieur André qui a fait un passage éclair (il a remplacé en 1932 M. Ciccoli), a laissé les dossiers en ordre mais je ne suis pas ici comme un poisson dans l'eau. Il va me falloir mettre les bouchées doubles pour savoir qui est qui !

Pour le moment, je commence ma lecture de la presse par **La Dépêche** qui publie une note du maire de la ville plutôt maladroite car elle sent surtout le règlement de compte politique, plus que la présentation des faits.

« *Mes chers concitoyens*

Dans les remerciements qu'il adressait à ses électeurs le 11 mai dernier, M. Victor Tapon écrivait : « Qu'il me soit enfin permis de regretter que certains de nos adversaires d'hier n'aient pas compris que ce que nous voulions faire par le bulletin de vote, d'autres pourraient le faire par des moyens moins légaux. »

Les amis de M. Tapon, sinon M. Tapon, n'ont pas été longs à essayer de réaliser la menace. Jeudi soir, appelés par eux, des individus qui s'intitulent « Crois de Feu », et qui ont des mœurs d'apaches, sont venus de Toulouse armés de coups de poing et de matraques sous prétexte de donner une réunion salle de l'Etoile-Palace. Ils ont provoqué une bagarre au cours de laquelle ils ont

⁴ Une présentation en est faite dans la partie documents sous la plume de Léon Blum.

exercé des violences sur le commissaire de police et blessé grièvement certains Moissagais.

La justice est saisie : la municipalité de Moissac est bien décidée à ne tolérer aucun désordre ; jusqu'à ce jour elle avait autorisé toutes les manifestations. Elle est bien décidée, le cas échéant si pareils faits se reproduisaient, à user de tous ses droits de police et à interdire toutes les manifestations.

Je fais appel à tous les gens d'ordre, à tous les vrais Moissagais qui ne veulent pas livrer leur ville à des bandes d'étrangers qui y séjournent depuis quelques temps ou qui n'y sont que de passage.

J'augmente le nombre d'agents de police, mais la ville de Moissac n'est pas riche ; je dois donc rappeler à tous les citoyens qu'ils ont le devoir et l'obligation, étant requis, d'aider la police à maintenir l'ordre.

Le maire de Moissac : Roger Delthil. »

J'en étais là de mes réflexions quand le rare exemplaire de l'**Humanité** existant à Moissac m'est apporté par un communiste qui n'était pas présent, bien que candidat aux dernières municipales. D'ailleurs, je vais devoir me renseigner sur les candidats de ce parti. Il me promet un prochain article plus juste. En première page nous lisons :

« Jeudi soir avait lieu dans un cinéma de Moissac une réunion organisée par les Croix de feu à laquelle assistaient une trentaine de membres venus de Toulouse.

Dès le début de la réunion au moment où La Marseillaise retentissait un auditeur M. Marty se disposant à quitter la salle fut giflé par le président des Croix de feu de Moissac, l'architecte Valès, qui présidait la réunion.

Plusieurs personnes intervenant en faveur de leur concitoyen furent frappées à coups de matraque par les Croix de feu. Le commissaire de police, intervenant à son tour, fut frappé violemment par un étudiant toulousain qui fut arrêté sur-le-

champ. Il y eut trois blessés dont M. Marty. L'Etat de ce dernier est particulièrement grave.

Contres les provocations et les brutalités des bandes fascistes, renforcement de l'unité populaire.

Dissolution et désarmement des liges fascistes. »

Si Cayla avait été communiste le journal ne se serait pas trompé sur son nom.

Que nous réserve la presse de demain ?

Une affiche type du PCF en 1928 qu'a dû utiliser le candidat à Moissac, M. MAURY





La maison d'Elie Cayla hier et aujourd'hui.



Dimanche 16 juin

Bien sûr je n'ai rien à dire à titre personnel, mais dans ma barbe je peux tout de même sourire à la lecture de la déclaration d'hier du maire ! Plus d'agents de police ? J'attends de voir. Et cette dénonciation des étrangers n'est-elle pas louche ?

L'avalanche des journaux commence et je suis heureux de retrouver **La Dépêche**, qui, cette fois, mentionne mon nom dans un article plus départemental que le précédent. De plus, même si Cayla est le plus touché, les autres ne sont pas oubliés. Je lis donc :

A Moissac les « Croix de Feu » blessent le commissaire de police et de paisibles spectateurs

« Au cours de la réunion organisée jeudi soir à 20 heures, à Moissac, dans une salle de cinéma, par un groupe de Croix de feu venu de Toulouse, une violente bagarre a éclaté sous prétexte que quelques spectateurs seraient demeurés assis pendant qu'un pick-up jouait « La Marseillaise ». Il y a eu plusieurs blessés à coups de poings et de matraques notamment MM Maury, Marty, Cayla et Alchère.

M. Labarthie commissaire de police de Moissac, a reçu un violent coup de matraque sur la tête.

Deux Croix de feu ont été arrêtés et conduits à la maison d'arrêt de Montauban. Ce sont : MM Jean Calac et Alexis Valès inculpés de voies de fait et port d'armes prohibées.

Vendredi à 14 heures le parquet de Montauban s'est transporté à Moissac et a procédé jusqu'à 20 heures à une enquête sur cette grave affaire qui pourra entraîner d'autres inculpations.

Commissions rogatoires contre le docteur Bosnières.

Signalons que les brutalités de soi-disant partisans de l'ordre, ont provoqué à Moissac et dans le département généralement paisible, une vive indignation. »

Que peut dire de plus **Le Midi socialiste** ? Il fait comme **La Dépêche**, il se contente au départ de donner la parole à un élu :

« Notre ami Marcel Guerret a adressé la lettre suivante à M. Delthil :

« Monsieur le Maire,

J'apprends avec une stupeur indignée, le sauvage attentat dont viennent d'être victimes quelques-uns de vos concitoyens de la part d'énergumènes appartenant à une ligue qui prétend monopoliser à son profit l'honneur national.

Permettez-moi de vous faire part de ma cordiale sympathie et d'exprimer le vœu que cette démonstration par la matraque du danger de bandes fascistes resserre les liens d'amitié entre tous les démocrates de votre ville et de notre département.

Marcel Guerret »

Ah ! resserrer les liens entre radicaux et socialistes ! Comme c'est bien dit ! Mais puisque Marcel Guerret nous transporte à Montauban je vais mentionner le dossier Croix de Feu du chef-lieu, car c'est seulement voici quelques semaines (le 3 mai), qu'ils tentaient d'y créer une section de leur parti. Comme ici, les Toulousains ont prêté main forte aux organisateurs locaux. Monsieur Fourt m'indique en conséquence :

« Ils avaient regroupé une soixantaine de personnes dont une vingtaine de Montauban et quarante de Toulouse. Boisnière présidait la réunion. Les références à Montauban étaient : Metzger, fils du Consul des Pays-Bas pour les Volontaires nationaux et M. Naullet quincailler pour les Croix de feu. Ils n'ont pas parlé des questions locales. Le rédacteur régional de L'Express du Midi M. Rouzoul a affiché sa sympathie tout comme quelques membres de l'Action française. »

De son côté, ***Le Républicain*** parle peu de Moissac mais annonce tout de même la bagarre lancée par les Croix de feu. Maury, Olcher et Marty sont le nom des trois blessés évoqués. Mais rien sur Cayla avec cependant cette indication : « On craint un fracture du crâne ».

J'ai pu me renseigner sur le cas de Holcher Eugène qui habite rue de la Briqueterie. Comme toute sa famille, il est né à Paris, en 1908. Son deuxième enfant y est né en 1931 ce qui montre qu'ils sont à Moissac depuis peu (comme moi). Il est monteur.



Elie Cayla

Lundi 17 juin

La Dépêche préfère aujourd'hui laisser la parole à diverses personnes :

« *Monsieur le correspondant de **La Dépêche***

Des bruits tendancieux ayant couru sur mon compte, afin de rassurer les nombreux amis que je me suis faits dans vos murs, je viens demander l'hospitalité de vos colonnes pour faire savoir que je n'ai aucun rapport avec les sections de Croix de feu de Moissac ou d'ailleurs.

Ancien combattant, trois fois blessé, sans pension, je trouve que j'ai fait suffisamment mon devoir et n'aspire qu'à travailler dans la quiétude d'une paix même malheureuse.

Je juge utile de dire que je réprouve hautement le recours à la force de quelques exaltés qui ne savent pas.

Veillez agréer l'assurance de ma profonde considération et croire au respect que je porte à la ville où je peux gagner ma vie et celle de ma famille dans le calme.

Léon Brillant, diplômé A.T. »

Ce n'est pas tout, le quotidien est très sollicité et il ajoute la prise de position des Radicaux :

« *A la suite de cette lâche agression le Comité républicain radical et radical socialiste de Moissac a pris l'ordre du jour suivant :*

« *Le bureau du Comité radical et radical socialiste de Moissac indigné du lâche guet-apens organisé jeudi dernier à l'Etoile-Palace par quelques Croix de Feu de Moissac avec le concours de leurs collègues de Toulouse, réprouvant toute menée fasciste invite tous les républicains, de quelque nuance qu'ils soient, depuis les plus modérés jusqu'aux plus avancés, à s'unir contre les fauteurs de troubles qui se servent comme arguments de*

matraques et de nerfs de bœufs et qui n'hésitent pas à assommer de paisibles auditeurs.

Se faisant l'interprète de toute la population et considérant que la liberté de penser est un bien intangible de tout citoyen français, informe les parle-mentaires de Tarn-et-Garonne qu'il devient de toute nécessité de désarmer immédiatement toutes les ligues qui veulent porter atteinte à la liberté des citoyens et à l'ordre public.

Pour le comité, le président le docteur Villeneuve. »

Quelle audace radicale ! Demander la dissolution des Ligues ! C'est bien la première fois ! Et pourtant depuis 1934, les demandes n'ont pas manqué dans ce sens mais le gouvernement des radicaux a fait la sourde oreille. Pour ne pas être en reste le correspondant du journal donne enfin son point de vue.

« Les beautés de la dictature

Jeudi dernier, dans la soirée, les personnes paisibles qui se rendaient sur la promenade du Moulin passer leur soirée à l'Uvarium n'étaient pas peu surprises de voir arriver boulevard Pierre Delbrel et stopper devant l'Etoile-Palace une douzaine d'automobiles venant de Toulouse, desquelles descendaient une cinquantaine d'individus munis du brassard des Croix de feu. A la porte, ils étaient reçus par une dizaine de Croix de feu de Moissac.

Bientôt l'on apprenait que, sur l'initiative de quelques Moissagais de fraîche date, les Croix de feu allaient tenir une réunion à laquelle ils avaient convoqué par lettres individuelles un certain nombre d'habitants qu'ils croyaient acquis à leurs théories et... aussi quatre ou cinq communistes et socialistes qu'ils avaient rencontrés dans un café.

Puis, après avoir invité quelques passants, ils prirent possession de la salle ; cinq Toulousains et un Moissagais de fraîche date montèrent sur la scène. Celui qui semblait être le chef de la bande fit exécuter La Marseillaise au pick-up et, comme

certaines personnes ne se levaient pas assez vite, il fit un geste ; ce fut le signal de la matraque. Les trois ou quatre communistes qui avaient eu l'imprudence de répondre à l'invitation dont ils avaient été l'objet, furent frappés avec violence ; l'un d'eux, M. Elie Cayla, chauffeur d'auto, plus spécialement visé par l'organisateur, M. René Valès, architecte, ancien capitaine de football, reçut des blessures tellement graves qu'il dut être transporté d'urgence à son domicile.

D'autres personnes, notamment M. Le commissaire de police et le brigadier Déjean étaient accourus sur les lieux. Au cours de la bagarre, le nommé Jean-Louis-Marie-Bernard Calac, âgé de 20 ans, employé de commerce, 12, chemin de ronde de la Baraquette, à Toulouse, fut arrêté par le commissaire de police malgré la vive résistance opposée par ses camarades.

A la suite de cette scène de désordre le parquet s'est transporté à Moissac et, à la suite de l'enquête à laquelle il a été procédé, M. Valès a été arrêté par la police municipale et conduit à la gendarmerie.

De nombreuses matraques furent ramassées sur place par la police, ce qui prouve bien que la réunion n'avait pas de but pacifiste.

MM. Valès et Calac ont été conduits, hier, à la prison de Montauban.

A l'heure du départ de notre courrier, la victime de cet abominable guet-apens, M. Cayla, se trouve dans un état très grave ; on envisage la trépanation.

Ces faits seront vivement regrettés par notre paisible population ; elle aura au moins un effet heureux, celui de lui ouvrir les yeux sur le sort qui lui était réservé par l'état-major de la liste de M. Tapon aux dernières élections municipales. »

Je n'ai que deux observations à faire au sujet de ce compte-rendu. Rien ne mentionne que les passants qui sont rentrés étaient des radicaux et par contre on exagère la présence communiste jusqu'à laisser croire que le pauvre Cayla appartenait à ce parti.

J'y sens une envie de renvoyer dos à dos les extrémistes car après tout, si par « imprudence » les communistes n'étaient pas entrés, rien ne serait arrivé !

Le Républicain, qui aime bien donner la parole à Louis Delmas⁵, sera le seul journal à évoquer la séance du Conseil municipal qui a suivi la bagarre. Même s'il n'y a pas de signature, je reconnais la plume du jeune et fougueux instituteur. Il profite de la situation pour taper sur les Radicaux comme le maire tape sur la droite. Il ne peut pas être étonné de la division qui s'est faite jour dans le camp du maire puisque la section radicale avait déjà pris une position proche de celle qu'il défend : demander une loi désarmant les Ligues ! Je devine que cet angle d'attaque va persister dans les mois qui viennent. Ceci étant, je doute qu'un simple désarmement résolve le problème. Le fascisme n'est pas seulement fort par les armes qu'il utilise mais aussi par les idées racistes qu'il défend et, s'ils sont minoritaires électoralement, socialement les appuis sont assez forts à Moissac et ailleurs. Que le courage de voter pour le fascisme manque, est une chose ; qu'il soit marginal en est une autre !

« Après le coup fasciste

Au cours de la séance du Conseil municipal du 15 juin 1935 notre camarade Biarc, au nom du groupe des conseillers socialistes a présenté à l'Assemblée l'ordre du jour suivant :

« Le 13 juin 1935 des membres de l'association fasciste dite des « Croix de Feu » sous le prétexte d'organiser une réunion à Moissac ont provoqué une bagarre au cours de laquelle d'honnêtes et paisibles citoyens ont été frappés et grièvement blessés. Les provocateurs étaient armés de matraques et de coups de poing américains. Le Conseil municipal de Moissac, prenant acte des faits ci-dessus rappelés :

1 – Regrette que les gouvernements de la république qui se sont succédés depuis le 6 février 1934 se soient systématiquement refusés à désarmer les liges fascistes ;

⁵ Futur maire de Montauban en 1965

2 – Demande à M. Delthil sénateur, et à M. Baron, député de la circonscription de ne plus soutenir de leurs votes des gouvernements qui ne réaliseraient pas le désarmement effectif des ligues fascistes. »

M. le maire a repoussé cet ordre du jour. Les conseillers radicaux ne l'ont pas soutenu. Ce que voyant – nos camarades, par esprit de conciliation – excessif peut-être – n'ont pas exigé qu'il soit mis aux voix.

Ainsi, notre Conseil municipal, réuni deux jours après le coup fasciste que l'on connaît, s'est contenté de protestations et de déclamations sans portée pratique.

Espérons que le Bloc antifasciste en formation dans notre ville saura entreprendre la lutte par des mesures plus efficaces. »

Louis Cassé, qui représente une autre tendance au sein du PS (ce parti est aussi divisé que les radicaux), instituteur originaire de Moissac, devenu militant socialiste à Montauban, va développer lui aussi, son information, dans un article contre les Ligues :

« L'agression fasciste de Moissac

Jeudi dernier les Croix-de-Feu avaient organisé à Moissac dans la salle de « l'Etoile-Palace » une réunion en vue de constituer une section dans cette ville.

Soixante personnes environ y assistaient dont trente Moissagais. Les autres étaient des jeunes gens venus en automobile de Toulouse.

Le bureau constitué, un pick-up entonna La Marseillaise. Un des assistants se leva et gagna la sortie. A ce moment un citoyen de Moissac connu pour ses opinions rétrogrades, M. Valès architecte et Croix-de-Feu, gifla le spectateur qui voulait partir.

Le président de la réunion fit un signe et tous les Croix-de-Feu se levèrent et sortirent de leur poches leurs matraques et assommèrent trois Moissagais qui se trouvaient dans la salle et qui n'avaient point manifesté : M. Marty, Maury et Holcher. Ceux-ci étaient coupables à leurs yeux d'avoir des opinions républicaines très marquées.

Le commissaire de police, M. Labarthie, voulu intervenir. Mal lui en prit, car il reçut à son tour un coup de matraque sur la tête, que lui donna un étudiant toulousain dont on ne connaît pas encore l'identité.

On craint que l'un des blessés, M. Marty, n'ait eu le crâne fracturé. La population de Moissac a été profondément émue de cette agression. L. Cassé »

Même à la date du 17 Louis Cassé n'est pas au fait de toutes les questions et en particulier il ne dit rien du blessé le plus grave Cayla. Preuve qu'il n'était pas un militant d'extrême-gauche (socialiste ou communiste) sinon nous saurions tout sur son cas ! Mais voyons à présent ce que dit le journal **La France** plus à gauche que **La Dépêche** mais moins que le **Midi Socialiste** :

« Après le « coup de main » des Croix de Feu à Moissac L'émotion causée par « le coup de main » des Croix de Feu - cette appellation ne peut mieux convenir à l'affaire - suscite partout une très vive émotion et, il faut espérer dans l'intérêt même de la sécurité publique qu'elle aura les suites légales qui s'imposent.

Non seulement les « matraqueurs » de Moissac doivent être sérieusement et impitoyablement punis, mais encore leur acte doit inciter les pouvoirs publics à voter la dissolution des ligues factieuses, demandée depuis longtemps par les partis de gauche. A la suite de l'affaire, le parquet de Montauban s'est transporté sur les lieux. Monsieur Bénézet procureur de la République et Monsieur Milhet juge d'instruction qu'accompagnait Monsieur Boisselier ont longtemps enquêté sur les lieux. Comme conséquence de ce transport, l'arrestation du jeune Calac, 20 ans, de Toulouse – que l'on croyait d'abord étudiant – et qui est employé de commerce a été maintenue. Il se pourrait que de nouvelles inculpations aient lieu avant peu.

Des commissions rogatoires ont été envoyées notamment à Toulouse pour que soient entendus divers Croix de Feu et notamment Monsieur Boisnière. »

Le journal reprend ensuite le communiqué du comité du docteur Villeneuve.

S'il est lassant de relire en partie les mêmes histoires il n'en demeure pas moins que chaque article apporte sa pierre à la connaissance générale de la société. Telle est la richesse apportée par la liberté de la presse ! Notre fonction de surveillance est souvent plus républicaine que certains ne le pensent et en particulier du côté communiste comme le confirme ce nouvel article de **L'Humanité** :

« Comment les Croix de feu opérèrent à Moissac

D'un correspondant ouvrier

L'Humanité a relaté la provocation des Croix de feu à Moissac (Tarn-et-Garonne). Nous avons connu ce que peut être une « visite » des bandes fascistes.

La réunion avait lieu au cinéma Etoile-Palace. Des ouvriers se trouvaient devant la porte de l'établissement lorsqu'une caravane de belles limousines arriva. Les Croix de feu se rangèrent militairement pendant que dans la salle un phono jouait La Marseillaise.

Des ouvriers qui ne se découvraient pas furent matraqués. Un camarade communiste fut frappé d'un coup de bouteille. Le commissaire de police qui voulait intervenir fut aussi matraqué par les « Croix de feu ».

Soulignons que les gendarmes arrivèrent peu après et qu'au lieu d'arrêter les fascistes, ils les protégèrent contre la colère de la foule qui, indignés, criait : « Assassins ! Assassins ! ».

Moissac vient de subir une véritable expédition punitive des fascistes mais cette agression ne fera qu'accélérer la constitution d'un véritable Front populaire dans le département afin de faire échec à toute nouvelle tentative. »

Vous observez : les communistes parlent toujours d'un phono et les autres journaux d'un pick-up que souvent ils ne savent même pas écrire ! Ils mentionnent le communiste frappé mais le correspondant n'est pas gentil d'oublier le cas de Cayla ! Un peu

comme si le désir soudain de prouver l'engagement communiste était plus fort à la base qu'au sommet car je n'en doute pas, le premier article a été fait à Paris, et l'actuel à Moissac. Et enfin, je le dis avec le sourire à l'ami qui me porte le journal : « C'est de bonne guerre de taper sur la police ! Il aurait fallu laisser la foule lyncher les Croix de feu ? »

Au sujet des communistes de Moissac les services municipaux m'ont communiqué les informations que j'ai demandées. Maury, celui qui s'est fait bastonner a été candidat au poste de conseiller général en 1928, mais depuis, il est absent des consultations. Inversement les trois candidats aux municipales étaient absents le soir du 13 et parmi eux l'homme le plus mobilisé est **Jean Delfau** qui a été le seul candidat au Conseil d'arrondissement du 18 octobre 1931 contre le radical. De cette élection partielle, voici les résultats : Inscrits 3515 ; votants 2434. Le radical Montiès (1950 voix) et le communiste Jean Delfau 164 voix, puis diverses voix (70) qui se sont perdues sur des noms fantaisistes.

Mais voici, pour Maury, son résultat aux cantonales du 14 octobre 1928. Il y a eu 2134 votants mais seulement 1948 exprimés ce qui fait presque 200 votes nuls ou blancs.

communes	inscrits	exprimés	Falguières	Biarç	Maury
Boudou	160	85	64	19	2
Lizac	188	153	140	9	1
Malause	204	118	68	22	16
Moissac	2402	1280	894	314	72
Montesquieu	285	123	70	50	3
St PaulEspis	273	149	125	22	2
St Vincent	90	48	40	4	3
	3597	1948	1401	440	99

Avec 5,6% à Moissac, au moment des pires résultats du PCF son résultat était vraiment honorable !

Lundi 17 juin (bis)

Le Républicain, qui aime bien donner la parole à Louis Delmas. Même s'il n'y a pas de signature, je reconnais la plume du jeune et fougueux instituteur. Il profite de la situation pour taper sur les Radicaux comme le maire tape sur la droite. Pourquoi s'étonne-t-il de la division qui s'est faite jour dans le camp du maire puisque la section radicale avait déjà pris une position proche de celle qu'il défend : demander une loi désarmant les Ligues ?

Je devine que cette polémique va persister dans les mois qui viennent. Ceci étant, je doute qu'un simple désarme-ment résolve le problème.

Le fascisme n'est pas seulement fort par les armes qu'il utilise, mais aussi par les idées racistes et démagogiques qu'il défend et, s'ils sont minoritaires électoralement, socialement les appuis sont assez forts à Moissac et ailleurs pour pouvoir peser sur le destin du pays. Que le courage de voter pour le fascisme manque, est une chose ; que courant soit marginal en est une autre !

Comme souvent, Louis Delmas n'a pas tout à fait tort mais il n'a pas non plus tout à fait raison. Il réduit une très longue séance du conseil municipal au seul point qui l'intéresse mais je reconnais en même temps que pour une séance qui se tient deux jours après la bagarre, n'en laisser aucune trace sur le registre de délibération de l'institution municipale, est un peu triste.

Voyons d'abord le propos de Delmas :

« Après le coup fasciste

Au cours de la séance du Conseil municipal du 15 juin 1935 notre camarade Biarc, au nom du groupe des conseillers socialistes a présenté à l'Assemblée l'ordre du jour suivant :

« Le 13 juin 1935 des membres de l'association fasciste dite des « Croix de Feu » sous le prétexte d'organiser une réunion à Moissac ont provoqué une bagarre au cours de laquelle d'honnêtes et paisibles citoyens ont été frappés et grièvement blessés. Les provocateurs étaient armés de matraques et de coups de poing américains. Le Conseil municipal de Moissac, prenant acte des faits ci-dessus rappelés :

1 – Regrette que les gouvernements de la république qui se sont succédés depuis le 6 février 1934 se soient systématiquement refusés à désarmer les liges fascistes ;

2 – Demande à M. Delthil sénateur, et à M. Baron, député de la circonscription de ne plus soutenir de leurs votes des gouvernements qui ne réaliseraient pas le désarmement effectif des liges fascistes. »

M. le maire a repoussé cet ordre du jour. Les conseillers radicaux ne l'ont pas soutenu. Ce que voyant – nos camarades, par esprit de conciliation – excessif peut-être – n'ont pas exigé qu'il soit mis aux voix.

Ainsi, notre Conseil municipal, réuni deux jours après le coup fasciste que l'on connaît, s'est contenté de protestations et de déclamations sans portée pratique.

Espérons que le Bloc antifasciste en formation dans notre ville saura entreprendre la lutte par des mesures plus efficaces. »

Je vais maintenant rappeler l'ensemble des sujets traités lors de la réunion après la nomination de Briant comme secrétaire.

1) Viscansolle veut intenter une action judiciaire à la commune pour le dommage causé à son immeuble par suite de la construction du réseau d'égouts de la ville. En fait il doit mettre en cause la société « Union des coopératives pour travaux publics » 16 rue de la Tour d'Auvergne à Paris dans le 9^{ème}.

2) Etude des comptes de gestion 1934. : 3 millions de recettes pour 5 millions de dépenses. Comme il y avait déjà un débit de 2 millions, il ne fait que s'accroître mais depuis le début de l'année 1935 inversion de la tendance. Au total il y aurait un excédent de 1 millions de francs.

Vote du budget supplémentaire.

3) Les dépenses imprévues pour Mme Mercadiel, buraliste, Coffre le porteur de dépêches, Gay le facteur, Meilleurat le sellier, Cambot le négociant, Coffre le cordonnier, Cassegrain l'horticulteur, Durrieux le chauffeur, Gout le camionneur, Gardes pour le critérium cycliste, Ambal le sapeur pompier, Cavagné le loueur d'automobile, Léon Cabot l'imprimeur de Montauban, Saint-Jean le relieur et surtout, surtout, Ain le notaire (991 fr à lui tout seul).

4) Il a fallu ensuite approuver le compte de l'hôpital et le budget additionnel.

5) Achat de bordures de trottoir et dalles pour la rue Sainte Blanche.

6) Bilan d'un bitumage des rues.

7) Monsieur le maire fait connaître au Conseil municipal que le séjour des nomades sur la Promenade Montebello à côté de l'usine à gaz devient de plus en plus indésirable au commencement de la belle saison, la dite promenade étant de plus en plus fréquentée. Qu'il y a intérêt à éloigner le plus possible de l'agglomération le terrain de stationnement. Que les lieux propices ne sont pas nombreux à Moissac, qu'il n'est pas possible d'envisager les chemins ou les délaissés de la voie publique qui sont trop petits, et qu'il a examiné avec M. Cambou ingénieur un terrain qui conviendrait parfaitement d'un accès facile et assez éloigné des maisons.

Qu'il s'agit d'un terrain compris entre le ruisseau de l'abattoir, le Tarn et le dépôt d'ordures de la ville, mais que ce terrain est planté de peupliers dont certains ont été décapités le 10 juin dernier à la suite d'un fort vent. Qu'il y aurait par conséquent un

danger réel à laisser stationner des nomades en cet endroit, sans arracher préalablement les soixante arbres qui l'entoure.

Que ces arbres étant de faible valeur il a procédé auprès des marchands de bois de Moissac et des environs à un appel d'offres dont il donne connaissance et duquel il résulte que M. Liauret Industriel à Moissac fait l'offre la plus avantageuse pour la commune.

8) Cité du Maroc : construction de rigoles et de trottoirs par voie de régie.

9) Déplacement d'un hangar.

10) Aménagement d'un réfectoire à l'école primaire supérieure des filles.

11) Souscription volontaire pour trois chemins ruraux non reconnus : la Colombe, Perricot, Couffignal.

12) Les délégués au conseil de discipline sont choisis.

13) Pétition pour demander la création d'une école rurale mixte pour la section de Viarose. La mairie est d'accord ; à voir si l'Inspecteur d'Académie suit.

14) Allocations pour charges de famille aux ouvriers permanents de la commune : 1 enfant 20 fr. par mois, 2 enfants 50 fr et trois enfants 90 fr.

15) Installer un débit de boisson au marché.

16) Achat d'une benne automobile.

17) Nettoyage de la ville.

Il est facile de comprendre qu'après un tel ordre du jour, la motion des socialistes aient été abandonnée !

Mardi 18 juin

Notre travail consiste à éplucher la presse avec le risque d'y apprendre une aggravation de nos conditions de travail ! Et en effet, il va nous falloir accroître notre surveillance des antifascistes. L'article du **Midi socialiste** qui redonne la parole à Marcel Guerret m'inquiète un peu :

« De nombreux camarades me font part de leur indignation à la suite des incidents de Moissac, et me demandent d'organiser une manifestation de protestation contre l'intolérable arrogance de la bande fasciste qui prétend soumettre notre département à ses ordres.

Je peux donner à tous l'assurance que pareil fait ne se renouvellera pas. Nous sommes bien décidés à riposter par tous les moyens à la sauvage insolence des matraqueurs du colonel Laroque.

J'invite à cet effet toutes nos sections à se mettre immédiatement en rapport avec nos camarades communistes et tous les républicains antifascistes de leurs localités respectives pour envisager d'ores et déjà un déplacement important et rapide vers toute réunion de Croix de feu dans notre département que nous considérons d'ores et déjà comme une provocation.

Par ailleurs, je crois pouvoir dire qu'une grande réunion antifasciste est en préparation par nos camarades de Moissac. Marcel Guerret »

En fait cette évocation d'une action n'est rien en comparaison d'une autre qui, fort heureusement, ne fera pas la **Une** des journaux. Quand ce matin j'ai eu entre les mains la lettre ci-dessous datée d'hier, j'ai cru tomber à la renverse. Je ne connais rien de son auteur et je me demande même si c'est son vrai nom. Quel culot ! Le sénateur-maire est sidéré. J'ai aussitôt envoyé une copie au procureur de la république ! Un homme est entre la vie

et la mort et les Croix de feu nous menace d'une manifestation monstre !

« *Monsieur le maire de Moissac*

D'après l'incident qui a eu lieu dans votre commune jeudi dernier au sujet des « Croix-de-Feu », je tiens à vous signaler que nous sommes prêts à agir en conséquence concernant l'internement par le mandat d'arrêt que vous avez fait lancer par le parquet de Montauban envers nos collègues de Moissac et Toulouse. Si dans le plus bref délai ces deux hommes ne sont pas en liberté provisoire, vous pouvez vous attendre à une grande manifestation de la part de 10 à 15 000 Croix-de-Feu venant de tous les coins du Sud-Ouest par une nuée d'autobus ou autres à une heure imprévue, nous tiendrons cette réunion dans le grand hall du marché de Paris où les grilles qui sont fermées ne pèseront guère à nos camarades.

A ce moment des voitures munies de micro alerteront la population, tandis que certaines seront munies de leur appareil émetteur et transmetteur afin de suivre la phase de la manifestation.

Hier au soir a eu lieu une réunion privée de l'Union nationale des Croix-de-Feu dans une grande ville du Sud-Ouest où cette question a été mise à jour et de ce fait le mot serait : la Vendetta te vengera.

Pour la renaissance de la France, Antonio Botello, Médiateur, Membre de l'Union nationale des Croix-de-Feu et Vice-Président de la Ligués des Combattants Franco-italiens. »

Monsieur le Maire
de Moissac.

D'après l'incident qui a eu lieu dans votre commune jeudi dernier au sujet des " Croix de feu ", je tiens à vous signaler que nous sommes prêts à agir en conséquence concernant l'internement par le mandat d'arrêt que vous avez fait lancer par le parquet de Montauban envers de nos collègues de Moissac et de Toulouse.

Si dans le plus bref délai ces deux hommes ne sont pas en liberté provisoire, vous pouvez vous attendre à une grande manifestation de la part de 10 à 15.000 Croix de feu venant de tous les coins du Sud-Ouest par une nuée d'autobus ou autos à une heure imprévue, nous tiendrons cette réunion dans le grand hall du marché de Paris où les grilles qui sont fermées ne passeront guère à nos camarades.

A ce moment des voitures munies de micro alerteront la population, tandis que certaines seront munies de leur appareil émetteur et transmetteur afin de suivre la phase de la manifestation.

Hier au soir a eu lieu une réunion privée de l'Union nationale des Croix de feu dans une grande ville du Sud-Ouest où cette question a été mise à jour et de ce fait le mot serait (la Vendetta te vengera.)

Pour la renaissance de la France

Antonio Bötello

Médiateur, Membre de l'Union Nationale
des Croix de feu et Vice-Président
de la Ligue des Combattants
Franco-Italiens.

Mercredi 19 juin

La France évoque l'ambiance qui règne ici et qui va bientôt prendre une tournure encore plus grave.

« La violence appelle la violence, c'est un vieil adage humain dont le contrôle – hélas ! – s'effectue chaque jour. Il était fatal que l'expédition des Croix de Feu à Moissac dusse avoir des répercussions dans un proche avenir.

Nous avons déjà publié les protestations, véhémentes, que les actes des Croix de feu avaient soulevées dans tous les milieux politiques.

Même dans les milieux de droite – cependant enclins à regarder d'un œil bienveillant les « séides » du Colonel de la Rocque – on désapprouve ostensiblement leur acte qui introduit dans notre département des mœurs regrettables qu'il n'avait jamais connus jusqu'à ce jour et qu'il se serait bien passé de connaître !

Quoi qu'il en soit cet acte a eu pour résultat immédiat de provoquer une réaction dans les milieux antifascistes de ce département.

Et voici l'appel – se passant de commentaires – que vient de lancer le secrétaire fédéral du parti SFIO en Tarn-et-Garonne, premier adjoint au maire de Montauban, universitaire pondéré dont chacun – même ses pires adversaires – se plait à reconnaître en toute circonstance la maîtrise de soi :

« De nombreux camarades me font... » »

Après ce détour, il était temps que je me plonge enfin dans un autre journal régional, le journal bordelais qui plutôt que d'informer ses lecteurs cherche la polémique.

« La Petite Gironde 19 juin : Réponse à La Dépêche

Un peu de pudeur s'il vous plaît

On nous prie d'insérer :

Nous ne pouvons laisser passer sous silence l'abominable article de mardi paru dans le journal bien en cours à la mairie. On y lit que c'est M. Valès qui « assomma » M. Cayla et ce correspondant qui n'était pas à la bagarre dit tenir ses renseignements de « gens de bonne foi ».

Nous remettons les choses au point sans vouloir envenimer la situation ainsi que tous les gens sensés l'ont compris et que M. le Maire lui-même l'a demandé.

M. Cayla sortait et une discussion s'est élevée entre lui et M. Valès. Des coups de poing furent échangés entre eux. Ce n'est pas trop grave mais à ce moment-là d'autres personnes sont intervenues et ont, à coups de matraques, blessé sérieusement ce pauvre M. Cayla.

Nous déplorons, peut-être plus que beaucoup, le coup reçu par M. Cayla, mais nous ne pouvons laisser passer des choses fausses, bonnes tout au plus à assouvir une basse vengeance politique. »

Ah ! que c'est bien rédigé ! Un avocat est passé par là ! Ils sentent que Cayla va mourir et Valès prépare déjà sa défense ! Il a frappé et ce ne fut pas trop grave, mais voilà, d'autres ont frappé après lui ! Je ne peux que renvoyer le lecteur à mon rapport rédigé avec mon brigadier ! **La Petit Gironde** sous prétexte de taper sur **La Dépêche** veut innocenter Valès ! Il m'arrive d'avoir de l'estime pour ce canard mais je crois que c'est bien fini et comme le dit **L'Humanité**, ce drame va clarifier les positions de chacun.

Jeudi 20 juin

Bien sûr **La Dépêche** va répondre à la **Petite Gironde** mais je ne suis pas sûr que la polémique porte sur l'essentiel. Un homme est entre la vie et la mort et les querelles politiciennes prennent le dessus.

« Un peu de pudeur s'il vous plaît

Sous ce titre, dans un journal bordelais de droite, je suis interpellé nommément.

Je m'excuse auprès des lecteurs de ce journal, qui ne manqueront pas de chercher ici ma réponse, si je ne réponds pas. J'ai pour habitude de toujours répondre, ne serait-ce que par politesse aux personnes qui m'adressent la parole ; je ne fais d'exception à cette règle que pour les personnes que je ne connais pas. Mon interpellateur n'ayant pas cru bon de signer son article, par suite de se faire connaître, je suis au regret de lui refuser l'honneur d'une réponse. Louis Gardes.

Correspondance

A la suite des actes abominables dont notre ville fut le théâtre le jeudi 13 juin nous avons publié les nombreuses lettres d'indignation qui nous sont parvenues.

Dans un esprit d'équité et d'indépendance nous accueillons la note suivante émanant de la cellule communiste de Moissac, comme nous accueillons toutes les protestations contre de pareils actes, d'où qu'elles viennent.

«Depuis longtemps notre parti avait averti la classe ouvrière des dangers que faisait courir aux libertés publiques les ligues fascistes, et le 21 mars 1934 nous propositions de créer à Moissac un comité local de lutte. Les derniers événements ont prouvé que nous avons raison ; des bandes de véritables apaches sont venues semer le désordre dans notre cité ; des bandits soi-disant

au service (de l'ordre) sont venus assommer des ouvriers. Cela ne peut être toléré et nous crions : Plus que jamais, rassemblement des organisations antifascistes, création d'un front populaire du travail, de la paix, de la liberté ; dissolution et désarmement des ligues fascistes et arrestation de leurs chefs. Toutes les organisations d'avant-garde de Moissac doivent s'y employer ; aucune énergie si petite soit-elle ne doit être méprisée. La cellule communiste de Moissac. »

Dans le même ordre d'idées nous publions ci-dessous sur la prière qui nous en est faite, la lettre que M. Frouillou adresse à M. Boisnière :

Moissac le 17 juin 1935

Monsieur le docteur Boisnière à Toulouse

J'ai l'honneur de vous présenter ma démission de l'Association des Croix de feu et volontaires nationaux, à la suite des incidents que je désapprouve et que je condamne qui se sont produits à Moissac dans la soirée du 13 juin.

Veillez agréer monsieur mes salutations distinguées. Signé : Frouillou.

C'est, on le voit, les Croix de feu condamnés par eux-mêmes et la reconnaissance par eux-mêmes du caractère criminel de l'acte du 13 juin. D'autres reniements suivront avant que le coq ait chanté trois fois. Après cela on viendra encore nous rappeler la pudeur. »

Louis Gardes qui vit avec sa vieille mère de 83 ans, est un personnage important dans la ville tout comme son fils, qui penche plutôt du côté des socialistes, un peu comme une évolution naturelle, le fils allant plus à gauche que le père. Même si ce n'est pas le cas du fils de Camille Delthil, Roger Delthil qui, en prévision des élections législatives va recevoir quelques critiques du **Midi socialiste** :

« Nous avons, ces jours derniers, relaté les exploits des Croix de feu à Moissac. M. Le sénateur Delthil dans une note adressée à ses administrés manifeste son indignation à l'égard de ces matraqueurs.

Nous permettra-t-il une remarque ?

On sait que la Commission Stavisky, dans ses conclusions, avait reconnu la nécessité de la dissolution de toutes les ligues fascistes.

La majorité de la Chambre – droite et un bon nombre de radicaux – n'a pas voulu se prononcer sur ce point pour faire plaisir à M. Flandin.

Or, alors que toute manifestation du « Front commun » ou plutôt aujourd'hui du « Front populaire » est interdite, les « Croix de feu » peuvent impunément se rassembler sur les divers points de la France, devenir à Paris les auxiliaires de la police et, partant, matraquer d'excellents républicains.

M. Flandin est tombé.

Est-ce que les radicaux ont demandé à son successeur de prendre des mesures pour organiser la défense de la république ?

Non ! Cette question est passée à l'arrière-plan.

Aujourd'hui M. Delthil et avec lui sans doute les autres parlementaires du département reconnaissent les méfaits des « Croix de feu » ; ce qui s'est passé à Moissac risque de se produire ailleurs. Est-ce que les sénateurs et députés du Tarn-et-Garonne n'estiment-ils point maintenant qu'il serait nécessaire de procéder à la dissolution des ligues fascistes ?

Les membres du cercle des travailleurs de Moissac dans un ordre du jour, ont demandé la Constitution du « Front populaire » en Tarn-et-Garonne, en même temps que l'adoption de cette mesure.

Peut-on compter que le gouvernement actuel prendra cette initiative ? Cela nous semble difficile avec un Cabinet où figurent les Pernot, les Marius, les Blaisot, les Léon Bérard etc.

Mais les républicains penseront certainement avec nous que s'il est urgent de défendre le franc, il est encore plus urgent de défendre la République. L. Cassé

Aujourd'hui j'ai croisé Monsieur Frouillou devant chez lui, quai du Canal. Cet expert-comptable veut-il défendre son travail en faisant volte-face ? Né à Montbeton il connaît bien la région, tout comme sa femme née à Montauban. Il aurait pu anticiper les événements de la soirée sauf à être naïf ! Je n'ai pas osé lui demander d'explicitier sa lettre à Boisnière.

Quant à Roger Delthil nous nous croisons plus que de raison en cette dure période. Je lui dis ce que je pense et il fait de même. Aujourd'hui en sa maison de la rue Poumel c'est sa vieille bonne, Albertine Sabathié qui est venue m'ouvrir alors que le plus souvent c'est la sœur de Roger, Marie de six ans plus âgée que lui. Peu habitué aux mœurs moissagaises j'avoue que j'ai eu du mal à comprendre que le sénateur héberge aussi un cultivateur comme domestique ! La campagne est aussi à la ville !

Vendredi 21 juin

La polémique continue et cette fois **La Dépêche** s'explique... puisque Victor Tapon s'explique.

« Un dernier mot d'un anonyme

Monsieur... ou madame, je ne sais, vous avez déjà parlé d'impudeur, vous parlez d'abominable à propos de mes articles sur l'attentat du 13 juin. Ce sont de bien grands mots pour peindre une indignation sincère. L'outrance même de vos expressions me fait douter de cette sincérité. Or, je n'aime guère à converser avec les gens de parti pris. Je considère que c'est perdre son temps. On dit que l'on perdrait son savon à vouloir blanchir un nègre. Avec vous c'est le cas.

Toutefois je tiens pour l'édification de nos concitoyens à exposer ma conduite et la vôtre dans cette affaire :

Le 13 juin je n'étais pas à la réunion des Croix de feu. J'en ignorais totalement l'existence. C'est à minuit passé que j'appris les événements par la rumeur publique. J'aurais pu, dès l'instant, passer une note à mon journal. Je ne le fis pas, estimant que je ne devais pas faire fond sur les dires de la foule, encore sous le coup d'impressions mal définies. J'ai préféré attendre d'être en possession de renseignements objectifs et officiels. Toutes mes notes parues sont donc basées sur des dires de témoins connus et qui ont pris la responsabilité de leurs dires. J'ai enregistré avec le souci de la plus scrupuleuse impartialité toutes les communications qui m'ont été transmises, d'où qu'elles viennent, depuis celles de la cellule communiste à celles de M. Frouillou, dirigeant des Croix de feu, en passant par celles d'autres citoyens appartenant à divers partis.

Sur la foi des dires de témoins que je qualifie d'honorables parce qu'ils ont eu le courage de déposer j'ai manifesté ma réprobation de l'acte du 13 juin.

Vous, mon contradicteur anonyme, trouvez cela abominable. Soit, c'est votre opinion ; mais ce qui me console c'est que je ne suis pas seul de cet avis, je me trouve même en bonne compagnie puisque aujourd'hui M. Tapon, M. Frouillou et bien d'autres – qui furent nos adversaires politiques – taxent plus sévèrement que moi les actes du 13 juin.

Enfin, monsieur l'anonyme, vous donnez de l'attentat dont fut victime le malheureux Cayla, sur lequel vous répandez des larmes aujourd'hui à la façon du criminel pris, pleurant sur sa victime, une version différente de la mienne. Dans ces conditions il est permis de penser que vous avez été témoin des faits, et alors j'ai le droit de vous demander : « Qu'attendez-vous pour vous faire connaître et solliciter du juge d'instruction une audition ? »

Vous dites que mes articles sont tendancieux, inspirés par la passion et la vengeance politique ! Allons donc ! Tout le monde sait à Moissac qu'en dehors de la période électorale je ne fais pas de politique, si ce n'est celle de la main tendue à tous mes concitoyens, à quelque opinion qu'ils appartiennent. Mais vous, monsieur, soutiendrez-vous que les Croix de feu, dont vous vous faites l'apologiste, agissent sans passion politique ?

Allons, assez de grands mots ; ils ne peuvent plus tromper personne, pas même vous. L. Gardes

La polémique fait rage et Louis Gardes qui connaît très bien l'anonyme M. Rouzoul sait qu'il n'était pas sur les lieux. Le journal publie en plus un autre mot du maire :

Correspondance

M. le maire nous communique avec prière d'insérer :

A la suite du véritable attentat commis à Moissac par une bande d'énergumènes, dont fut la principale victime un homme jeune, marié, père de deux enfants, en tant que maire de Moissac, j'ai adressé un « appel » à la population.

Dans cet « appel » je rappelle très nettement les remerciements qu'avaient adressés M. Tapon, à la suite de l'échec subi aux

élections municipales du 5 mai, par la liste à la tête de laquelle il était placé.

Très probablement en réponse à mon appel, M. Tapon me fait parvenir une lettre qu'il me prie de faire insérer « dans mon journal ».

Le maire de Moissac n'a pas de journal spécial. J'ai donc pensé que je répondrais au désir de M. Tapon en communiquant sa lettre à tous les journaux auxquels j'avais adressé la mienne. Voici donc cette lettre. J'en remets l'original à M. le juge d'instruction qui a ouvert une procédure régulière sur l'attentat de Moissac :

« Moissac le 17 juin 1935

Monsieur le maire et sénateur

Vous ne pouvez croire à l'indignation que j'ai éprouvée en apprenant ce qui s'est passé jeudi soir.

Je tiens particulièrement à vous faire savoir que je n'ai aucun lien avec les Croix de feu, dont je réprouve les manifestations brutales et leur esprit de fauteurs de désordre.

Je regrette l'article de presse m'ayant été imposé par le comité dans les remerciements et qui semblerait me rattacher à la suite des événements.

N'étant pas avisé en politique et croyant bon avec le silence de ramener le calme dans tous les esprits voici ma mise au point pour « La Dépêche ».

J'ai rompu avec le comité aussitôt après les élections et depuis n'ai eu aucun rapport avec ses membres.

Permettez-moi de vous demander de m'associer à vos sentiments d'opprobre devant de tels procédés et de sympathie pour les victimes.

Je vous serais bien reconnaissant, monsieur le maire de faire insérer ma lettre dans votre journal.

Veillez agréer, monsieur le maire et sénateur, mes respectueuses salutations. Signé Victor Tapon.

Il ne m'appartient pas d'apprécier les dires de M. Tapon, encore moins de décider de sa bonne ou de sa mauvaise foi, puisque la justice est saisie, mais on me permettra une simple remarque : M. Tapon est majeur, il exerce une profession honorable et difficile, il doit donc savoir ce qu'il fait, et quand il a signé ses remerciements il savait certainement ce qu'il faisait. Il n'aurait d'excuse que si ses remerciements lui avaient été imposés comme il dit, par des violences physiques ou morales qui auraient dû continuer depuis, puisque ses remerciements datent du 11 mai et qu'il n'a protesté qu'après l'attentat.

Mais enfin tout est possible. Le public a le droit de demander à M. Tapon, qui sollicitait il y a quelques semaines ses suffrages, comment et par qui ses remerciements lui ont été imposés, et M. Le juge d'instruction, saisi de ma première lettre et saisi de la lettre de M. Tapon croira certainement avoir le devoir d'entendre M. Tapon.

Quant à moi, je n'ai rien à ajouter ni à retrancher de « l'appel » que j'adressais en tant que maire à la population moissagaise. Veuillez agréer, monsieur le correspondant, l'assurance de ma considération distinguée. Signé Roger Delthil, maire de Moissac, sénateur du Tarn-et-Garonne. »



La veuve et les deux orphelines

Samedi 22 juin

Aujourd'hui la Fédération départementale des Anciens combattants républicains organise une réunion privée à Moissac à 20 h 30 avec comme orateurs : Sans, rédacteur du journal **La France** et Feral, Conseiller municipal de Montauban. Elle devrait se dérouler dans le calme.

De son côté, **L'Indépendant** qui comme **Le Républicain** est seulement hebdomadaire consacre un petit mot à Moissac en revenant sur la question électorale, ce qui ne cesse de m'étonner.

« *Les exploits des Croix de feu.*

Il y avait longtemps que les Croix de feu n'avaient pas défrayé la chronique de leurs exploits : ça ne pouvait durer ! C'est notre paisible ville de Moissac qu'ils ont choisie pour théâtre de leurs exploits et là, avec une sauvagerie inouïe à coups de matraques, saisissant le premier prétexte, ils ont exécuté l'expédition punitive qui devait venger l'échec électoral infligé à quelques-uns des leurs par la population moissagaise. »

Je n'ai noté dans la liste de Tapon Victor aucun des éléments Croix de Feu et de toute façon l'écart était immense entre le dernier de la liste Delthil (1218 voix) et le premier de la liste de droite (686 voix)⁶.

Le chirurgien Victor Tapon, natif de Bordeaux et qui vit Rue Lachapelle⁷ ne peut pas être élevé au rang de foudre de guerre. Comme bien d'autres membres de sa liste, il appartient à la haute classe de la ville, avec bonne à la maison et un seul enfant à charge. Mais on reparlera peu de cet homme.

Ni Valès, ni Cayla n'étaient candidats d'un côté ou de l'autre ! Pourquoi tout ramener à une campagne électorale ? Pourquoi

⁶ Les résultats sont donnés en fin de volume.

⁷ Aujourd'hui rue de l'Inondation.

croire que sans la polémique «il y a belle lurette qu'on ne parlerait plus de cette affaire » comme l'indique Louis Gardes dans un nouvel article de **La Dépêche** où il réchauffe les plats.

« 22 juin La dépêche

Au lendemain de cette regrettable affaire tous les journaux en ont donné une relation. Ai-je écrit une ligne pour donner à mes confrères un démenti, critiquer le jour sous lequel ils exposaient les faits ? Non, pas un mot. Je croyais donc avoir le droit de relater l'affaire sous le jour où je la voyais d'après mes informations. Et il est probable que si des amis trop zélés et très maladroits de M. Valès avaient observé à mon égard la réserve que je m'étais imposée à l'égard de mes confrères, il est probable et même certain qu'il y a belle lurette qu'on ne parlerait plus de cette affaire. Est-ce aussi ma faute s'il est des gens qui préfèrent l'eau de Javel à l'eau de Cologne ?

Mais il y a des gens pour qui « la vengeance » est une seconde nature et qui ne conçoivent pas que le reste des hommes soit pétri autrement qu'eux. Ils se trompent. Je ne sais et n'ai jamais su ce qu'était la vengeance – si ce n'est pour en être une victime. Battu, je cherche à prendre ma revanche ; vainqueur, j'ignore, au lendemain de la victoire, qui fut mon adversaire. Je n'ai aucune raison personnelle d'en vouloir à Valès. Si j'ai blâmé son acte, c'est que je crois, jusqu'à preuve du contraire, qu'il a commis un acte répréhensible.

Mes informations m'ont-elles induit en erreur ? A cela je répondrai : « Vox populi, vox Dei. »

Maintenant, libre au correspondant anonyme de prêter sa pauvre mentalité à M. Gardes, ce dernier ne déviara pas d'une ligne de la conduite qu'il s'est tracée : il se taira lorsqu'on se taira. A bon entendeur, salut.

Louis Gardes »

En fait, cette polémique permet, par un moyen détourné d'évacuer une rage qui rode en ville !

Dimanche 23 juin

La Croix du Tarn et Garonne est également un hebdomadaire et le 23 Juin 1935 il reprend cet article de **La Petite Gironde** publié le 18. Ce qui nous ramène en arrière mais c'est bien utile. S'il y est encore question de pudeur, l'angle d'attaque est nouveau. Le fasciste c'est Delthil et **La Petite Gironde** devient un journal républicain de gauche !

« Exagération. — A propos d'une réunion quelque peu mouvementée des Croix de Feu à Moissac, M. Roger Delthil, combiste endurci tendance fasciste de gauche, a adressé à la population un appel grandiloquent qui a fait sourire les Moissagais pondérés et intelligents qui forment, Dieu merci, la grosse majorité de la cité.

*M. Gardes et M. Guerret ont fait écho à la voix tonitruante du sénateur jacobin. Mais voici qui remet les choses au point et chacun à sa place. **La Petite Gironde**, journal républicain de gauche, a publié la réponse suivante que nous insérons bien volontiers :*

« Un peu de pudeur, s'il vous plaît, monsieur Gardes! Un peu de pudeur, s'il vous plaît, monsieur Guerret !

Un peu de pudeur, monsieur Gardes ! Il ne faudrait pas tout de même renverser les rôles, comme vous le faites dans votre article tendancieux en prétendant que les communistes de Moissac sont tombés dans un guet-apens ; personne, en effet, n'avait obligé vos amis à assister à la réunion des Croix de Feu, qui était une réunion privée. Puisqu'il leur avait plu d'entrer dans la salle de réunion, de deux choses l'une, quand le pick-up exécuta la Marseillaise, ils n'avaient qu'à prendre une attitude correcte, ou ils n'avaient qu'à sortir, si l'hymne national, au chant duquel sont morts jadis tant de prolétaires, leur chatouille

désagréablement les oreilles, et les accidents regrettables qui se sont produits n'auraient pas eu lieu.

Un peu de pudeur, monsieur Guerret ! Il ne faudrait tout de même pas exagérer, et vous nous faites sourire quand vous parlez, dans votre lettre adressée au maire de Moissac, « d'énergumènes » et « de la démonstration par la matraque du danger des bandes fascistes ».

Vous avez véritablement la mémoire bien courte, monsieur l'Adjoint au maire de Montauban ! et il semble, à vous lire, que Toulouse est une ville bien éloignée de chez nous.

Alors, vous ne vous souvenez pas de ce qui se passa, il y a deux ans à peine, dans la ville rose, qui, par la grâce de vos armées socialistes, est devenue la ville rouge ?

Vous ne vous souvenez pas que certain soir Taittinger et quelques camarades banquetaient paisiblement au Grand Hôtel, lorsqu'ils furent assaillis à coups de pavés et à coups de revolver par une bande de trois mille individus, qui, ceux-là, étaient bien des énergumènes ? Vous ne vous souvenez donc pas que ces gens-là, dans leur fureur, firent de nombreuses victimes et qu'un gendarme mourut des coups terribles qu'il avait reçus ?

Vous ne vous souvenez donc pas que, durant une longue nuit, tout un quartier fut complètement mis à sac et que marchaient en tête de cette horde menaçante et hurlante vos collègues et vos amis les adjoints au maire de Toulouse, ceinturés de leur écharpe ? Nous nous souvenons bien, quant à nous, de tout cela, et nous comprenons dès lors, fort peu, votre stupeur et votre indignation. »

Il me semble que nous avons là, dans le type d'article fasciste, un modèle du genre ! Inverser les rôles !

Mardi 25 juin

La France donne la parole aux radicaux Montalbanais qui reprennent celle des radicaux de Moissac. L'union des gauches progresse en Tarn-et-Garonne.

« Au cours de la réunion qu'il a tenu samedi soir, le Cercle des Travailleurs a adopté l'ordre du jour suivant :

« Le Cercle des travailleurs section montalbanaise du parti radical-socialiste réuni le 22 juin 1935 proteste avec indignation contre les menées factieuses des Ligues fascistes, leurs provocations et leurs brutalités qui ne peuvent entraîner que désordres et représailles.

Les graves incidents de Moissac où de paisibles citoyens et le commissaire de police ont été blessés par des Croix de Feu sont de nature à alerter tous les républicains soucieux du maintien de l'ordre, de la sauvegarde de la liberté et de la défense de la République.

Si les pouvoirs publics hésitent à désarmer les Ligues qui audacieusement menacent le régime démocratique, il appartient aux républicains de s'unir en un vaste Front populaire composé de tous les éléments de gauche pour faire face aux organisations qui cherchent à instaurer dans notre pays le pouvoir personnel sous la forme monarchique ou hitlérienne.

Le parti radical-socialiste n'hésitera pas à lutter par tous les moyens contre la dictature aux côtés de tous les partis prêts à défendre la République et la liberté contre les entreprises de factions de droite soudoyées par les grands trusts industriels et financiers pour servir les congrégations économiques et religieuses. »

Mercredi 26 juin

Les Croix de Feu ne se laissent pas abattre. Si l'on en croit **La Dépêche**, ils recrutent ! Et en effet le commissaire de Montauban, qui doit être la source du journaliste du quotidien officiel me confirme ce fait.

« On nous signale l'activité de quelques réactionnaires notoires qui vont à domicile solliciter des adhésions à la Ligue des Croix de feu. Aux uns, ils ne cachent nullement le but antirépublicain de leur organisation ; aux autres par contre ils présentent leur Ligue comme un groupement dévoué au régime actuel qu'il s'agirait seulement de moraliser, d'améliorer... à coups de matraque comme à Moissac sans doute.

Et les bons apôtres insistent pour obtenir la signature de leur interlocuteur sur le bulletin d'adhésion.

Nous connaissons plusieurs Montalbanais ainsi sollicités qui ont éconduit assez vivement les agents prospecteurs de la ligue factieuse de M. le lieutenant colonel de la Rocque dont les buts révolutionnaires et liberticides sont connus de tous. Les Croix de Feu ne recruteront que des ennemis avérés et enfiévrés des régimes républicains et de la Liberté. I.B. »

Le rapport du commissaire en date du 7 avril 1935 me donne les noms des personnes connues ayant adhéré au Mouvement Croix de feu. Je retiens les plus connus dont certains ne sont peut-être que des sympathisants.

Prince commandant de cavalerie en retraite président

Chalet Raoul industriel boulevard Blaise Doumerc

Bénazet facteur chef des PTT rue Marceau

Hornus chirurgien rue de la Mairie

Fournés docteur rue Henri Marre

Dugès docteur rue Emile Pouvillon

Demarty Pierre 15 rue de la Banque
Palanqui Frédéric 93 quai sapiacou
Couderc Louis négociant rue St Louis
Vigouroux agent d'assurance rue de la République
Bergis officier de réserve grand rue Villebourbon
Metzger gendre Heim et fils du Consul des Pays-Bas
Reboul Adrien gendre Heim
Boubée négociant rue de la République
Clerc Alexis cinéaste avenue Saint Michel
De Cruzy rue Lasserre
Dr Maulde fils Fg du Moustier
Berchaud père négociant Rue Princesse
Wambergue quincailler Place Gibert
Grabielle Léon négociant rue des Lixes
Tessier-Solier Fg Lacapelle
Verdier peintre rue de la république
Delteil commandant en retraite
Naulet Bernard négociant rue d'Auriol
Rouzoul rue Emile Pouvillon
Teilhac colonel en retraite à Aussonne
Rouquié pâtissier rue St Louis
Bonnais négociant en fourrage Bl Blaise Doumerc
Laborie major de la Garnison en retraite Bl Montauriol
Villars propriétaire de l'Hôtel Terminus
Ramès ex-huissier Fg du Moustier
Rous de Feneyrols à Matras
De Bengy capitaine de cavalerie en retraite
Péfourque fils rue Ingres
Belancray garagiste fg Toulousain
Dupuy entrepreneur Fg Toulousain
Delsouc bourrelier rue Gasseras
Armeilla Albert industriel à Caussade
Bach industriel à Caussade
Géraud agent d'assurances Rue de l'Horloge à Montauban
Fouquet épicier place nationale

Docteur Mahaviale Place le France de Pompignan
Docteur Capéran rue Ingres
Gabach fils négociant rue Fraîche
Cirou ex-adjutant chef du 10^{ème} dragon
Delbur fils rue Fraîche
Frauciel ex-conseiller municipal comptable chez M. Heim
Charrier fils avenue de Bordeaux
Négrier artiste lyrique rue Léon de Maleville
Canals ex-archiviste départemental
Courtois négociant Place nationale
Ollé peintre rue Jules Guesde
Alibert voyageur de l'usine Citroën à Montauban
Fraix caissier Maison Mercier
Tossier libraire rue Lacaze
Puis Gaston marché de volailles
Larroque Louis rue du Général Sarrail
Capin Paul à Caussade
Bladanet fils à Montbartier
Laroche Aubin à Bruniquel
Melle Frayssinet à Beaumont

Vendredi 28 juin

La France du 28 juin sous le titre UN AVIS AUTORISE apporte de nouveaux éléments à l'affaire.

« Dans son article hebdomadaire du **Républicain de Tarn-et-Garonne**, le citoyen Marcel Guerret, premier adjoint au maire de Montauban, secrétaire général de la Fédération départementale du parti socialiste évoque la cérémonie qui s'est déroulée en mémoire de Léon Cladel puis effleure la réunion royaliste de dimanche prochain... et, fatalement, il est obligé à en venir à une évocation de récents événements de Moissac.

De cette évocation, nous n'en retiendrons que l'avis parfaitement autorisé du lutteur intransigeant qu'est Marcel Guerret esprit d'élite, qui sait piger sainement les choses, en s'élevant au dessus des mesquines questions de personnes.

« Les Croix de feu écrit-il, n'ont pas bonne presse ici, même parmi leurs amis.

Dans ce pays de bon vivre où la haine ne dépasse pas la truculence verbale, où la confiance réciproque est un postulat des batailles politiques, où l'on s'en va à toutes les réunions publiques les mains dans les poches, en toute tranquillité, le matraquage de Moissac apparaît non seulement comme une lâcheté, mais comme une faute contre la tradition et comme une faute contre l'honneur.

Je crois qu'il n'est pas possible de porter un jugement plus méprisant, plus complet, plus définitif sur des hommes et sur une méthode politique que celui porté par notre tranquille population sur les matraqueurs de Moissac.

Tant pis pour eux ! Tant mieux pour nous !

Cette opinion, les conversations que nous pouvons avoir à droite et à gauche — il ne faut pas se cristalliser dans son parti si l'on

veut se faire une idée juste de la situation — est la note juste et vraie que l'on doit se faire de la situation.

Nous affirmons sur la foi des déclarations qui nous ont été faites, et que n'avons pas de raison de subjecter que nos adversaires politiques sont les premiers à déplorer les incidents de Moissac et que la plupart des Croix de feu, — toutes les idées ont le droit de vivre — montalbanais vont les réprouver.

Cela ne fait que confirmer la nette opinion de notre ami Marcel Guerret sur la situation politique et l'état d'esprit montalbanais qui sont faits tout entiers de courtoisie et de libéralité..

Et ma foi, ce n'est pas sans plaisir que nous signalons qu'une fois de plus— nous sommes en complet accord avec celui qui fait figure de chef de l'Union des gauches. »

Samedi 29 juin

Aujourd'hui Moissac est en deuil. Les blessures de Cayla paraissaient en voie de guérison mais son état a empiré brusquement. Il a été conduit à l'hôpital de Montauban en vue d'y subir une opération chirurgicale mais Cayla a succombé à ses blessures. Je me sens en partie responsable. J'ai cherché à saisir Valès, j'ai pressenti le drame mais je n'ai pu l'empêcher. Tout mon travail a été minable. En guise de consolation je me dis que si, avec le brigadier, nous n'étions pas intervenus, le bilan aurait été encore plus dramatique. J'écris aussitôt au sous-préfet qui va transmettre au ministre :

*« Le préfet au ministre de l'intérieur le 29 juin
Comme suite à mon rapport du 15 juin dernier par lequel je vous exposais les conditions dans lesquelles s'est déroulée la réunion des « Croix de feu » qui a provoqué le jeudi 13 juin à Moissac, les bagarres que je vous ai précédemment signalées, j'ai l'honneur de vous rendre compte que le blessé grave, le nommé Cayla Henri, est décédé hier à Moissac, des suites de ses blessures.
Je ne manquerai pas de vous tenir informé des répercussions nouvelles que ce décès serait de nature à produire dans l'opinion publique de mon département. »*

Le quotidien national très à droite, **Le Matin**, évoque le cas Moissac. Il ne pouvait pas faire plus succinct :

« M. Marcel Cayla qui avait été blessé au cours d'une réunion politique dans un cinéma de Moissac (Tarn-et-Garonne) est décédé. »

Que le Moissagais soit confondu avec le célèbre musicien dit le sérieux porté à la rédaction de ces quelques lignes. Une réunion à l'initiative de qui ? Un décès dans quelles conditions ? Je ne suis pas franchement de gauche mais là, c'est à vous déguster de

penser à droite ! J'en arrive à préférer me pencher sur le **Midi socialiste** qui publie l'article suivant en première page :

UN CADAVRE DE PLUS, A MOISSAC,
SUR LA CONSCIENCE DES FASCISTES

« Nous avons donné le compte rendu de la réunion des « Croix-de-Feu » qui eut lieu à Moissac, le jeudi 13 juin.

Au cours de celle-ci, quelques moissagais très paisibles, qui s'y étaient rendus plutôt en curieux, furent matraqués. L'un deux, M. Cayla, qui n'appartenait à aucun parti politique, ayant reçu un violent coup de matraque sur la tête, est décédé, hier, des suites de sa blessure. Voilà l'œuvre des « Croix-de-Feu ». Nous espérons que ce résultat détournera pas mal de citoyen des sections de cette association, en formation dans notre région. Elle aura aussi pour effet de mettre en garde, non seulement la classe ouvrière mais tous les démocrates sans exception, contre le fascisme. L. Cassé

Les obsèques civiles de Cayla, auront lieu ce soir, samedi, à 17 h, 30 à Moissac. Les socialistes du lieu des environs se feront un devoir d'y assister pour marquer leur réprobation des procédés de discussion des misérables, meurtriers. »

L'Humanité du 29 juin 1935 n'oubliera pas de mentionner le décès et fixera la ligne de conduite :

« Contre les provocations et les brutalités sanglantes des fascistes qui ont récemment assassiné un travailleur, Cayla à Moissac, il est plus que jamais indispensable d'étendre et de renforcer la défense populaire de masse. »

De son côté Louis Delmas entreprend de répéter ses propres positions antifascistes dans **Le Républicain** qui en tant qu'hebdomadaire ne pouvait pas être au fait des derniers événements :

« Le devoir antifasciste

Il n'est pas sans intérêt aujourd'hui de rappeler la campagne antifasciste que la section socialiste de Moissac organisa en 1932-1933. Nous avons fait appel à plusieurs de nos camarades italiens, hommes éminents, tels que Pietro Nenni et Modigliani,

membres de l'exécutif de l'Internationale ouvrière. Le public moissagais –rendons lui cette justice – vint en assez grand nombre les écouter et les applaudir.

« Le fascisme, disaient alors nos orateurs, n'est pas un phénomène spécifiquement italien. Bientôt sans doute il sera maître de l'Allemagne et de l'Autriche, et peut-être, plus tard, cherchera-t-il à se développer en France. » On ne croyait guère alors aux prophéties de nos camarades. S'est-on rendu compte aujourd'hui, combien leurs prévisions étaient justes ?

On a vu le fascisme à l'œuvre dans plusieurs pays. On le voit absolument identique en France dans ses premières manifestations. Aucun doute n'est permis sur la nature du mouvement et sur le but qu'il veut atteindre : le fascisme est l'instrument politique forgé par la grosse bourgeoisie capitaliste pour anéantir les organisations ouvrières.

Le devoir des travailleurs est donc de s'engager résolument dans l'action antifasciste. Comment cette action peut-elle dans notre région, se concevoir et s'exercer ? Voilà ce qu'il importe de déterminer ; c'est à quoi nous nous emploierons. (à suivre) Louis Delmas

Il me faudra vous parler des Italiens de Moissac, du racisme qui s'en suit et du lit que ça creuse pour les fascistes.

Dimanche 30 juin

Aujourd'hui je commence par la lecture du journal communiste qu'on m'apporte régulièrement car les militants de ce parti ont compris que je me donnais comme tâche d'enregistrer tous les points de vue.

L'Humanité 30 juin 1935

*L'ouvrier Cayla est mort à Moissac
assassiné par les Croix de feu*

Les bandes fascistes armées comptent un crime de plus à leur actif. Hier, nous est parvenue la pénible nouvelle confirmant la mort de l'ouvrier Cayla, à Moissac (Tarn-et-Garonne). Le colonel de la Rocque, le stipendié de Mercier et des Wendel pourra féliciter ses troupes. Marcel Cayla, ainsi que nous le rappelions hier, avait été matraqué par les Croix de feu le 13 juin dernier. Les Croix de feu avaient organisé une expédition à Moissac. Lorsque les hommes de la Rocque arrivèrent en auto au cinéma Etoile-Palace, un phono joua la Marseillaise. Sauvagement, les Croix de feu matraquèrent les ouvriers qui ne s'étaient pas découverts assez vite à leur gré. Grièvement blessé à la tête Marcel Cayla ne devait pas se relever. Il a succombé jeudi soir à une méningite. Le colonel La Rocque déclarait avant-hier à un rédacteur du Petit Journal « qu'il aimait le peuple ». Mais à la même heure, à Moissac, agonisait Marcel Cayla, assassiné par les Croix de feu. Singulière façon « d'aimer le peuple »!

La mort de Marcel Cayla porte à vingt-deux le nombre des ouvriers, qui, depuis le 8 février 1934, sont tombés assassinés par les fascistes ou par la police qui, sur ordre du gouvernement d'Union nationale, protège les Bandes armées.

Un grand meeting est organisé, à Moissac, par le front populaire pour exiger que soient châtiés les auteurs de ce nouveau crime. Et dans tout le pays, l'action des masses

laborieuses doit prendre plus d'ampleur encore pour mettre un terme aux agissements criminels des bandes du colonel de la Rocque.

Il faut que soient désarmées et dissoutes les ligues fascistes.

Une coïncidence a fait que la grande manifestation d'extrême-droite promise à Moissac avait été program-mée pour le 30 juin juste après le décès de Cayla. Les Croix de feu allaient-ils oser envahir la ville ?

D'autant que la venue de Charles Maurras à Montauban pour le 30 juin 1935 court-circuitait le projet. Ce dimanche-là, vers 10 heures, *treize* cars arrivèrent à Montauban venant de Mazamet, du Gers, de Cahors, de Quillan, de Carcassonne ... soit au total 2000 personnes. Tout s'est déroulé dans le calme et leur procès de la démocratie et de la république put se passer sans complexes.

La Dépêche nous apprend sur les suites de cette manif : « *A Midi et demi la caravane quitte Montauban pour aller déjeuner dans le parc du Château de Boutary sur la commune de Montech. La réunion, organisée par l'Action Française, donna le nom de roi au «sauveur » éventuel de la France. La réponse des démocrates se fera le 14 juillet 1935 dans le cadre d'un énorme rassemble-ment populaire unitaire à Montauban. La base de cette unité s'appelait la République. Toute ressemblance avec des événements actuels ne peut nous tromper sur leur nature : si le fascisme reste le même, les moyens de le combattre doivent évoluer. »*

Je lis avec retard ***Le Populaire*** du 1^{er} juillet qui rend compte des obsèques de Cayla :

« Samedi à 17 h. 30 ont eu lieu à Moissac les obsèques civiles du citoyen Cayla, assassiné par les Croix de feu le 13 juin dernier. Plus de 2.000 personnes l'ont accompagné au cimetière. En tête du cortège, derrière la famille, se trouvaient le sénateur-maire

de Moissac, Delthil, à la tête de son conseil municipal ; Guerret, premier adjoint au maire de Montauban, des représentants des partis communiste, socialiste S.F.I.O., radical et radical-socialiste, de la Ligue des droits, de l'homme, des sociétés sportives, des groupements politiques républicains de Moissac, les élèves des écoles, de nombreux fonctionnaires, etc... MM. les députés Baron et Augé assistaient à la cérémonie Au cimetière, M. Delthil a salué ce modeste travailleur et a estimé que le devoir impérieux du gouvernement était de défendre la République contre le fascisme. Pendant plus d'une heure, la population moissagaise a défilé devant la tombe de celui qui avait été victime de cette odieuse agression. L. C. »

Samedi 6 juillet

Aujourd'hui pas de lecture de la presse mais un bilan que je dois rédiger pour mes collègues et les services de la préfecture.

Avec mon collègue de Montauban nous sommes obligés de travailler nuit et jour pour suivre les développements de l'affaire Cayla. D'un côté un banquet est prévu à Montauban pour ce soir avec une contre manifestation. Mais surtout demain un ordre de départ a été donné aux fascistes de toute la région, avec rassemblement à l'entrée du village de Grisolles, pour manifester sur un point du département non encore déterminé. Nous savons qu'en interne il y a des discussions entre ceux qui considèrent que les circonstances ne se prêtent pas à de telles actions et ceux qui au contraire veulent foncer tout droit. Les dirigeants de la police n'hésitent pas à inviter à la tempo-risation, promettant une libération de Valès d'ici la fin du mois.

Pour le moment quand nous faisons les comptes en Tarn-et-Garonne nous considérons que ***l'Action française***, de loin le groupe le plus puissant, a 900 membres.

Présidé par le baron de Cruzy, avec Herment Edouard, Masson Pierre, Roux-Carrère, Verdier, et Miquel de Septfonds comme soutiens majeurs.

Parmi les autres membres influents nous comptons toujours :

De Scorbiac Joseph à Verlhaguet ; Sermet François Fg Lacapelle ; Rapinet Jean Fg du Moustier ; Rivayrol Henri ; De Lastic Lionel ; De Lhiobet Michel : De l'Etoile Charles, Bl Garrisson ; Duluc Albert, rue Princesse ; Louvigeaux, Maison Lasvènes.

En face le Comité de lutte contre la guerre et le fascisme dirigé par Gayet du ***Républicain***, qui fait un gros travail d'information, Ressigeac prof d'espagnol à Ingres, et Aurin chef d'équipe des lignes télégraphiques est composé de membres représentant les divers partis d'extrême gauche mais qui ne se réunit que très irrégulièrement dans des séances auxquelles d'ailleurs n'assistent que très peu de personnes. Propagande sans effet.

Dimanche 7 juillet :

Pour le moment je n'ai jamais mentionné mes lectures du l'hebdomadaire de Moissac, ***La Feuille villageoise***. Plus porté par la publication d'annonces judiciaires, il n'a rien dit d'extraordinaire sur le cas Cayla. Voici par exemple l'annonce du décès :

« A la suite d'une longue et douloureuse agonie, notre ami, Elie Cayla, victime de lâches criminels, vient de rendre le dernier soupir. Nous prions sa malheureuse famille de bien vouloir trouver ici l'expression de nos condoléances attristées.

Les obsèques grandioses de notre ami Elie Cayla, victime de certains « Croix de Feu » ont eu lieu hier à 17 h 30. Plus de quinze cents républicains appartenant à tous les partis ont accompagné la malheureuse victime à sa dernière demeure.

C'est hier qu'ont eu lieu au milieu d'une grande affluence les obsèques de notre ami M. Elie Cayla, victime du criminel attentat commis par les Croix de Feu de Moissac. Toute la presse a unanimement flétri la lâcheté de ces brutes pour qui le guet-apens, les assassinats et les plus ignobles manœuvres tiennent lieu de moyens de propagande. Qu'ils sachent seulement que la population de Moissac, laborieuse et honnête, soulevée d'indignation ne supportera pas qu'une poignée d'importés exerce chez elle de telles méthodes d'intimidation. »

Mais aujourd'hui, il donne un compte-rendu des obsèques, avec le discours en entier de Delthil, ce qui m'évite de rédiger tout rapport. J'ai eu raison d'attendre cette publication avant de me pencher sur le récit de cet événement. Le sénateur maire a 66 ans et sa vaste expérience va lui permettre de se monter à la hauteur de ses responsabilités. Dans la foule je sais – car un commissaire est dans l'obligation de tout savoir – qu'un homme est plus abattu que tous les autres. Son métier de limonadier lui permet

de suivre de près l'actualité aussi il était au courant de la réunion, et il tenait à y assister. Le malheur d'Elie, sorti pour acheter des cigarettes, a voulu qu'il trouve Emile sur sa route, Emile Goudouly qui insista pour l'entraîner vers la salle de cinéma toute proche et voilà le résultat. Son fils Serge né en 1929 étant très jeune, ne pourra vraiment se souvenir de l'événement mais à trop entendre Emile rabâcher ensuite sa douleur, il aura l'impression que l'enterrement s'est gravé en sa mémoire. Emile le limonadier du Faubourg Saint Jacques avait une femme native de Saint-Nicolas prénommée Blanche, et une fille née avant le fils Serge, qu'ils appelèrent Eliane.

Emile écoute donc le discours du vieux Delthil :

« Les obsèques civiles d'Elie Cayla

L'appel au calme que la municipalité moissagaise avait lancé le matin des obsèques a été entendu. Les troubles que l'on pouvait appréhender ne se sont pas produits.

Dès 16 heures la plupart des magasins et ateliers, les grandes entreprises et les écoles publiques fermaient leurs portes afin de permettre à tout le monde d'assister aux obsèques civiles de la malheureuse victime.

Par groupes, en silence, jusqu'à 17 heures 30, heure des obsèques, ce fut dès lors une incessante montée populaire vers la Cité du Maroc, où Elie Cayla habitait avec sa famille. Mais le char funèbre ne devait pas quitter la maison mortuaire avant 18 heures tant arrivaient toujours en grand nombre ceux qui, dans un égal sentiment de douleur, de respect et de sympathie, avaient tenu à apporter leur dernier adieu à Elie Cayla.

Quand le cortège s'ébranla, par une chaleur torride en dépit de l'heure tardive, plus de 2 000 personnes, par rangs serrés de quatre et six, suivaient le char funèbre. Celui-ci disparaissait sous les gerbes et couronnes offertes par de nombreux groupements, notamment par la Fédération radicale socialiste du Tarn-et-Garonne, la Fédération socialiste SFIO, la Fédération communiste, la municipalité de Moissac, les écoles

publiques, le Cercle des Travailleurs, l'Association nautique (section de sauvetage), la Boule d'Or moissagaise, l'Avenir moissagais et par différents quartiers de la ville.

Le deuil était conduit par M. Lucien Cayla, père de la victime, Mme Veuve Cayla, femme du défunt et M. Parise beau-frère d'Elie Cayla.

Le char était précédé par les enfants de toutes les écoles publiques. Derrière la famille en deuil venait une interminable théorie : les Fédérations radicale, socialiste et communiste du département avait envoyé des délégations compactes.

Parmi les personnalités présentes, nous avons noté M. Delthil sénateur maire de Moissac ; M. Baron député de Moissac ; Augé député de Castelsarrasin ; Bonnafous secrétaire général de la fédération radicale et radicale socialiste du Tarn-et-Garonne, Guerret secrétaire du Parti socialiste SGFIO, professeur à l'Ecole normale de Montauban ; le docteur Villeneuve adjoint au maire de Moissac, président du comité radical socialiste ; Alban Lacoste conseiller municipal président du Cercle des Travailleurs ; Urbain Delthil adjoint au maire de Moissac ; le conseil municipal de Moissac en entier ; tous les fonctionnaires municipaux ; une délégation de l'association des « Marins de Moissac », M. Brunetier inspecteur primaire ; tous les professeurs du Collège de garçons et de l'Ecole primaire supérieure de Jeunes filles et les instituteurs des écoles publiques de Moissac et du Tarn-et-Garonne ; plusieurs délégations des groupements de fonctionnaires du département, une délégation des services de police et de gendarmerie de Moissac.

M. Daille, député de Montauban, empêché, s'est excusé.

Par la rue de la Briqueterie, le boulevard Pierre Delbrel, la rue du Général Gras, le cortège gagne la place Sainte-Blanche. Là sous le grand hall métallique, monté sur la tribune hâtivement édifiée, le sénateur-maire Roger Delthil très ému dit un dernier adieu à Elie Cayla :

Mesdames, Messieurs, Mes chers concitoyens

C'est le maire de Moissac qui, au nom de la population toute entière vient rendre un dernier et pieux hommage à un des enfants de la cité qui disparaît dans de tragiques circonstances.

Elie Cayla, tout jeune, ayant à peine 35 ans, marié, père de deux jeunes fillettes, était un bon et franc ouvrier. Il habitait une maison coquette de la nouvelle cité moissagaise ; c'était une famille heureuse. Aimant les sports, passionné pour nos jeunes sociétés, il allait le dimanche défendre nos couleurs.

C'était un républicain d'instinct enthousiaste, de ces hommes qui font de l'amour de la République une religion ; il n'était classé dans aucun parti, mais quand les élections arrivaient, il était toujours au premier rang, prêt à se dévouer. Il vivait dans notre petite ville tranquille de Moissac, où toutes les libertés sont permises parce que depuis plus de dix ans que j'ai l'honneur d'être à la tête de la municipalité jamais personne n'eut l'idée de les pousser jusqu'à la licence.

Sous un conseil municipal cartelliste, de libres penseurs, les dimanches d'été, librement les processions se déroulent, sans qu'elles ne soient troublées par le moindre quolibet des passants et lorsque socialistes et communistes veulent aller où il leur plaît porter des fleurs ou couronnes, ils y vont sans troubler l'ordre et sans que personne ne s'en offusque.

C'est ainsi que le 13 juin, par une belle soirée, invité ou passant, Cayla entra sans arrière-pensée, comme toujours, dans un cinéma où on tenait une réunion publique ou privée mais dont l'accès était libre.

Hélas ! comme un animal paisible mené à l'abattoir, il tombait quelques instants après, assommé par des apprentis bouchers, laissant une veuve, deux petites fillettes, une vieille mère et un père infirme, à peu près sans ressources, laissant aussi des amis et des camarades qui pleurent sur sa mort.

Messieurs,

Cayla aimait la République et ayant profondément réfléchi, je pense ne pas l'offenser, bien loin de là, au contraire, en tirant de sa mort un exemple qui peut et doit être utile à la République.

La République a relevé la France de ses ruines, nous a mis à la tête des nations, nous a donné autant que cela fut possible, la justice sociale, nous a donné la liberté, qui entre autres choses, nous est chère.

La République, c'est le seul idéal, la seule possibilité de paix entre les hommes ; la République c'est l'espoir de voir se réaliser un jour une égalité encore imprécise ; la République c'est la solidarité humaine. Seulement le long usage d'un régime fait que les hommes deviennent un peu indifférents, qu'ils trouvent tout naturel ce qui existe et qu'ils sont ingrats pour ceux qui essaient de faire leur vie plus libre et plus douce.

Et comme toujours, dans notre histoire moderne, par périodes, en France, se montre une poussée impérialiste. Il semble que le peuple paraisse regretter ses chaînes. Et alors tout un monde des mauvais garçons s'est levé, descendants de la vieille bourgeoisie ou prétendue bourgeoisie, qui ne peuvent comprendre que dans les temps modernes tout le monde doit travailler ; profiteurs de la guerre ou de l'après-guerre qui ne peuvent admettre que l'heure des gains illimités est terminée ; jeune gens qui ne pensant qu'aux jouissances et qui ne peuvent faire aucun effort pour gagner même le pain quotidien ; ambitieux qui ne rêvent que domination ; gens bien pensants qui ont la haine du peuple ; et tout cela s'est groupé en une organisation militarisée et armée et à la vue de tous, le coup d'Etat se prépare contre la République.

Et avec effroi nous voyons la France se diviser entre deux grands partis qui se menacent : d'un côté les rouges et de l'autre les blancs, prêts à en venir aux mains ; et avec effroi nous voyons la guerre civile lentement se préparer.

Mais il y a en France des centaines et des centaines de mille de républicains qui encore plus que la guerre étrangère ont horreur de la guerre civile, qui ne demandent qu'une chose, travailler en paix pour eux, pour leur famille, pour la France et pour la république.

Et ils se demandent pourquoi des gouvernements qui sont républicains, qui se succèdent, ne mettent pas fin à des agissements factieux qui ne sont encore que superficiels mais qui demain seront profonds. Et cela serait pourtant facile.

Nous les vieux démocrates, les descendants des Jacobins nous croyons que la république c'est le respect de la loi et qu'en dehors de ce respect de la loi il n'y a que misère, décadence, sang coulant et mort pour la patrie.

Nous sommes de ceux qui pensons que pour sauver la République il n'est pas besoin de lois d'exception ; nous, nous ne voulons pas pour en garantir la forme en tuer l'esprit et porter atteinte aux lois sur la liberté de la presse et sur les associations, nous savons que c'est parfaitement inutile et qu'il y a dans le code pénal et dans nos lois toutes les armes nécessaires pour permettre à un gouvernement qui le voudrait bien, de faire rentrer en France tout dans l'ordre et nous donner la paix intérieure et la tranquillité auxquelles la nation aspire.

Et puisque, après tout, de nos jours, il faut à tout moment rappeler l'histoire, rappelons qu'au temps du boulangisme et qu'au temps de l'affaire Dreyfus, des ministres qui, eux, le voulaient bien, surent sauver la République et mettre à la raison les factieux. Et ces ministres étaient des modérés, et alors nous demandons pourquoi les radicaux ou les socialistes qui sont au pouvoir ne pourraient pas faire ce que les autres ont fait. Je suis de ceux qui, même contre ses conceptions politiques, ont donné leur confiance à un gouvernement, non pas seulement pour défendre nos finances, mais aussi pour rétablir l'ordre et sauver le régime.

La session parlementaire est close, les ministres n'ont plus l'excuse que nous comprenons, d'une majorité dans une Chambre instable, qui leur enlève tout pouvoir d'agir, ils sont libres de leurs actes, ils ont en main, je le répète, toutes les armes nécessaires, ils doivent agir, agir vite, agir sans faiblesse.

Ils ont, nous le répétons, et nous ne saurions trop le répéter, toutes les armes nécessaires ; Le pays républicain tout entier,

celui qui n'est classé dans aucun groupement, qui est au-dessus de toutes les organisations en a assez. Il veut qu'on en finisse avec toutes ces tentatives de coups d'Etat et de révolution. Il ne veut pas voir le sang couler en France, la vue des cadavres mutilés comme ceux du pauvre petit que nous menons à sa dernière demeure, éveille chez lui plus que la réprobation : la juste colère

Et alors, je le dis bien haut parce qu'il faut que cela se dise, si le gouvernement faiblit, s'il trahit ceux qui lui firent confiance, eh bien ! alors, il ne nous restera plus, à nous, qu'à faire appel à la force contre la force.

Nous voulons bien faire crédit au gouvernement de quelques jours, peut-être même de quelques mois, mais c'est tout.

Puis... vous avez tous, messieurs, dans les matinées automnales, ou au soleil couchant, entendu le cri qui se répercutait de hameau en hameau, de village en village, poussé en langue d'oc : 'Au chien fou ! au chien fou ! » Eh bien ! messieurs, si le gouvernement ne faisait que son devoir, lorsque sur leurs automobiles ou leurs avions, en troupes militarisées et armées, les fascistes envahissent nos villes et nos villages, il ne resterait plus qu'aux paisibles travailleurs des champs et des villes qu'à lancer leur cri de ralliement et à opposer leurs outils de travail aux armes d'apaches des bandes qui sans idéal, qui dans un but d'intérêt vulgaire, mal déguisé, veulent assassiner la République.

La République, nous voulons la République, nous la défendrons. Pauvre et grande « Marseillaise » ! je sais bien que les ennemis de tout ce que tu chantais, de tout ce que tu aimais, en te volant à nous qui t'aimions, t'ont peut-être discréditée dans les cœurs inquiets et passionnés, mais nous te rendons justice, chant des croyants de la grande Révolution française ! Oui, comme tu nous l'enseignes, il faut qu'on le sache, tous les Républicains, quel que soit leur parti doivent être prêts et seront prêts, j'en suis sûr, à une heure déterminée, à mourir pour la République !

Pauvre petit Cayla ! Pauvre enfant ! Démocrate aimant la démocratie, je te demande pardon de m'être servi de ton nom pour dire ce qu'un homme comme moi, ayant donné toute sa vie à une cause qu'il croit juste, avait le droit, avait le devoir de dire ; Que tes souffrances, que ton sang, que ta mort, servent au moins à faire réfléchir ceux qui, là-bas, dans Paris, nous gouvernent ; que tes souffrances, que ton sang, que ta mort serve à éviter la guerre civile dont nous avons horreur, et écarte tous les nuages noirs qui menacent la démocratie française. Adieu ! bon petit travailleur, dors en paix, les républicains du Tarn-et-Garonne adoptent tes enfants qui seront les leurs.

Ce discours a mérité les applaudissements nourris que chacun sentait en lui en se gardant bien de l'exprimer en ce jour de silence.

Lundi 8 juillet

Les événements ne nous tiennent pas en repos. Voici le nouveau message que j'ai été obligé de rédiger pour le préfet :

Comme suite à mes télégrammes chiffrés des 5 et 7 juillet relatifs aux manifestations des Croix de feu et des volontaires nationaux dans mon département, j'ai l'honneur de vous rendre compte que la section des Croix de feu et des volontaires nationaux de Montauban- cette dernière présidée par M. Metzger, fils du Consul de Hollande – avait décidé de se réunir en un banquet amical le samedi 6 juillet à 20 heures à l'Hôtel Terminus à Montauban.

Ce projet de réunion ayant été connu, les socialistes et les communistes avaient immédiatement décidé d'organiser une contre-manifestation pour le même soir, en signe de protestation.

La presse de toutes les nuances ayant commenté ces différentes réunions une certaine agitation s'était fait jour dans l'opinion publique, plus particulièrement dans les milieux de gauche, du fait que les Croix de feu se réunissaient 8 jours après les obsèques du nommé Cayla dont je vous ai rendu compte, décédé des suites de blessures reçues à Moissac, au cours d'une réunion des Croix de feu.

Quelque nervosité régnant dans le public, j'ai demandé que le peloton de la garde mobile de Montauban soit consigné et j'ai organisé un service d'ordre pour éviter tout contact entre la manifestation socialiste d'une part et la réunion des Croix de feu de l'autre.

Comme je vous l'ai indiqué dans mon télégramme de ce matin, au dernier moment, les Croix de feu ont renoncé à leur banquet qui paraissait inopportun à beaucoup d'adhérents, en raison

même du décès survenu lors de leur précédente manifestation à Moissac.

Les socialistes et les communistes ont tenu la réunion prévue à 20 heures 15. Elle a groupé 800 personnes environ. Les différents orateurs qui, ont pris la parole ont fait le procès du fascisme. Cette réunion s'est terminée sans incident à 23 heures.

D'autre part, un ordre du jour dont ci-joint copie, est parvenu à mes services pendant que « La dépêche » de Toulouse annonçait la présence du colonel de La Rocque dans la région. Des renseignements recueillis, il semblait résulter qu'après un premier rendez-vous à Grisolles, les Croix de feu devaient se rendre à une autre point du département, vraisemblablement Moissac.

Dans la journée du samedi 6, des renseignements contradictoires me parvenaient, les uns donnant cet ordre de mouvement comme apocryphe, les autres qui paraissaient plus sérieux indiquant que ce rassemblement n'aurait pas lieu. Mais, à tout événement, comme se tenait, ce même jour, à Montech un banquet suivi d'un meeting organisé par le parti socialiste et destiné à fêter son succès aux élections municipales dernières, j'ai estimé qu'un service d'ordre discret devait être maintenu pour me permettre de parer à toute éventualité, soit à Montech, soit à Moissac ou à Montauban. La journée s'est déroulée sans incident.

Le Préfet »

Le Républicain comme d'autres journaux, a rendu compte de ce double événement : le recul des fascistes et le meeting des républicains :

« Meeting républicain

En réponse au banquet que les Volontaires nationaux avaient organisé samedi dernier, le Front populaire alerta immédiatement les républicains et organisa en toute hâte un

meeting pour le même jour et le même soir meeting qui eût lieu sous le hall métallique place Prax-Paris, samedi 6 juillet.

2500 personnes répondirent à l'appel. Jamais le hall n'avait vu aussi nombreuse foule ; c'est ce que souligna le citoyen Dulaut adjoint, acclamé président de la réunion, lequel en une brève allocution dégagea la portée et le sens de la manifestation.

Tour à tour Aurin au nom du parti communiste et Guerret au nom du parti socialiste prirent la parole commentant les événements actuels, appelant les républicains à serrer les rangs pour la défense des libertés démocratiques conquises et actuellement en péril.

L'impudence des Croix de feu organisant un banquet et une soirée dansante au lendemain du décès de leur victime fut magnifiquement relevée. Devant la contre-manifestation républicaine leur zèle tomba soudain, leur banquet contre-commandé et leur soirée dansante remise.

Montauban républicain a adressé aux disciples des colonels une bonne première leçon qui, le cas échéant, sera renouvelée avec la même énergie calme, et résolue. »

Le Populaire du 10 juillet 1935 a publié un texte très proche :

« *Grand meeting antifasciste à Montauban*

Les « Volontaires nationaux » avaient organisé un banquet. 2.500 antifascistes, immédiatement alertés, se sont réunis et ont dénoncé l'indécence d'une telle prétention après la mort de Cayla, assassiné par les fascistes

Montauban, 9 juillet. (Populaire.) Les Volontaires nationaux avaient organisé samedi à Montauban un banquet auquel étaient invités les « Croix de feu. ». Le Front populaire de notre ville alerta immédiatement par affiches les républicains et les invita à assister à un meeting qui devait avoir lieu le même jour et à la même heure sous le Hall métallique. Plus de 2.000 personnes répondirent à cet appel. La réunion fut présidée par le citoyen Dulaut, adjoint au maire, radical-socialiste, qui dégagea la portée de la manifestation. Tour à tour Aurin, du

Parti communiste, et Guerret, premier adjoint au maire, secrétaire fédéral S.F.I.O., montrèrent l'indécence des fascistes qui, au lendemain du meurtre de Cayla, à Moissac, par les Croix de feu, voulaient banqueter et organiser peut-être une soirée dansante, car « les dames étaient invitées ». Un ordre du jour fut adopté à l'unanimité par les 2 500 auditeurs assistant au meeting: Ajoutons que le samedi, à 17 h. 30, les courageux Volontaires nationaux avaient renoncé à faire leur banquet. Le succès de ce meeting nous fait bien augurer de ce que sera le rassemblement du 14 juillet.

Marcel Cayla, assassiné par les Croix de Feu a été conduit par 2.000 travailleurs au cimetière de Moissac »

Je ne veux pas insister sur les nuances entre les deux articles mais c'est tout de même un peu mon travail donc je note qu'un seul orateur est mentionné. Louis Delmas devait être dans la foule pour y diffuser le numéro du **Républicain** où il continue à y développer sa pédagogie antifasciste :

« L'action antifasciste

Les organisations de gauche de la localité se sont unies pour mener en commun l'action antifasciste. Elles ont établi un système permanent de liaison qualifié pour prendre toutes les décisions utiles et susceptibles d'alerter rapidement la population républicaine en cas de provocation fasciste. Cela est bien.

Mais s'en tenir à cette forme de combat serait une grossière erreur. Il ne faut pas considérer le fascisme comme un mal incurable dont on cherche seulement à atténuer les effets. Il faut le considérer comme un fléau qu'il est nécessaire de supprimer car la république détruira le fascisme ou elle périra par lui.

Les fascistes n'ont pas la force du nombre. Ils sont dangereux parce qu'ils sont armés. Le jour où on aura désarmé effectivement les ligues, le fascisme sera impuissant. Ce désarmement il faut donc l'obtenir à tout prix ; c'est à quoi doit s'employer avec énergie un bloc antifasciste local ou régional.

Pour cela, il doit exiger que les Parlementaires de son département ne soutiennent pas de leurs votes des gouvernements qui tolèrent l'armement des ligues fascistes. Combattre ces ligues et admettre l'existence de gouvernement complice, cela s'appellerait de la « fumisterie ». Louis Delmas.

Dans le même numéro un article sur les obsèques avec la conclusion des discours :

« Madame, votre mari vous laisse deux enfants en bas-âge, il est bon que je le dise devant ce cercueil, ce sont tous les républicains du Tarn-et-Garonne qui les adoptent. »

Pour le 14 juillet

Événement considérable que la fête de ce 14 juillet sauf à Castelsarrasin bien sûr où les radicaux n'ont pas voulu se joindre aux socialistes. La mort de Cayla a été au cœur des discussions. Je retiens aujourd'hui un article du **Populaire** et un autre du **Républicain** :

« *Propagande socialiste*

Une belle manifestation de la Fédération socialiste du Tarn et-Garonne

Montauban 10 juillet (Populaire). La Fédération du Tarn-et-Garonne avait organisé le 7 juillet une fête fédérale à Montech, chef-lieu de canton récemment acquis au socialisme pour fêter le succès du Parti aux dernières élections municipales. Le bureau fédéral ayant à sa tête Guerret, secrétaire fédéral, premier adjoint au maire de Montauban, était au complet. Les camarades Messines, maire d'Agen, et Dominique Rieux, adjoint au maire de Toulouse, assistaient à cette fête. Un banquet réunit 400 convives et une quête faite au profit des orphelins de Cayla, assassiné par les Croix de Feu à Moissac, produisit une somme de 515 francs. Un superbe concert, donné par l'Harmonie municipale de Montech égaya les auditeurs qui se trouvaient au nombre de 2.000 sur la promenade de la place du château. Après ce concert, un meeting en plein air eut lieu sur cette promenade. Tour à tour, Seignouret, maire de Montech, Rieux, Messines, Feral, des Anciens combattants républicains, Delmas, de la section de Moissac, Verdeille, représentant de la Fédération du Tarn, Laurent, maire de Beaumont-de-Lomagne, et Guerret, dégagèrent la portée de cette manifestation. C'était une fête en même temps qu'une réunion antifasciste. Tous les orateurs préconisèrent les rassemblements populaires organisés à l'occasion de la fête du 14 juillet et engagèrent tous les

manifestants à y participer de toute leur foi, de toute leur espérance. Un bal très animé termina cette fête en tous points réussie tant par le nombre des manifestants que par les adhésions au banquet. »

Sur le même numéro du **Populaire** j'apprends que Cayla a été évoqué dans les discours toulousains de Jean George le secrétaire de la CGTU qui déclare :

« Camarades, depuis les évènements de février 1934, et comme une riposte agissante aux provocations fascistes multipliées de grands progrès ont été réalisés. Dans cette lutte contre le Fascisme, le Prolétariat Toulousain pour sa part a su victorieusement réagir. Et pourtant, ne l'oublions pas, notre Région plus que tout autre a déjà lourdement payé de son sang ; quatre des nôtres ont succombés victimes directes des bandes ou des brutalités ignobles des gardes-mobiles. Quatre des nôtres ont disparu dans cette bataille de Classe : Roussel, le Chômeur Charles Epailly et tout récemment à Moissac, l'ouvrier antifasciste Elie Cayla est mort, assassiné par des Croix de feu. Nous ne devons pas simplement commémorer nos morts, nous devons les venger !

Mais pour cela, seule l'action de masse est efficace. »

Si j'avais Jean George sous la main je lui expliquerais que mettre dans le même sac les victimes des Croix de feu et de la police ce n'est pas très malin mais j'en reste à cette note du **Républicain** : à Puylaroque une manifestation du Front populaire a eu lieu avec une quête au profit de la veuve d'Elie Cayla tué à Moissac : 72 fr. 45 de récoltés. Il y avait 90 Républicains qui ont défilé de la citadelle au Monument aux morts.

Samedi 20 juillet

Depuis le 14 juillet, je le reconnais nous soufflons un peu, d'où l'envie de parler un peu de Cayla et de sa famille après quelques demandes faites à l'employé communal de l'Etat civil.

Si sa mort fut un calvaire, il vivait encore, en 1931, dans une rue prédestinée, puisqu'il habitait une des quatre maisons de la rue du... Calvaire !

Il était là avec son père Lucien né en 1867 et sa mère Anne née en 1873. A la naissance d'Elie en 1900, Lucien avait donc 34 ans et sans doute était-il déjà boucher ! De son côté, en 1931 Elie était mécanicien chez Larbourgt et sa femme Marie-Jeanne née en 1906 s'occupait de la maison.

Lucien Cayla était né exactement le 9 janvier 1867, fils majeur de Jean Cayla sans profession et de Françoise, décédée le 17 janvier 1891, était garçon boulanger quand il se marie le 14 novembre 1892 avec Anne Soulié couturière, née à Moissac le 13 août 1872, et fille de tonnelier. C'est Camille Delthil qui en tant que maire est l'officier d'état civil.

Le père absent, c'est Jeanne Delannés sage femme qui fait la déclaration pour la naissance de leur premier enfant le 27 septembre 1893. Anna Soulié, toujours couturière de 21 ans, habitante du secteur St Martin, à sa première fille : Cayla Marie Louise, avec comme déclarant les deux inévitables garde-champêtre, Astruc et Rouchy. Marie-Louise se maria le 5 avril 1913 avec Parise Julien.

Le 21 février 1896 c'est la naissance de Cayla Emma. Lucien, le père est toujours ouvrier boulanger section St Martin et Anne Soulié couturière. Elle s'est mariée le 7 novembre 1935 avec Lerissel Pierre Adrien.

Enfin, le 24 mars 1900, Jules Emile Marie Salers avocat et maire enregistre la naissance d'Elie Cayla dont le père est toujours boulanger et la mère couturière Il se marie le 19 mai 1926 avec Maury Baqué Marie-Jeanne.

L'employé de l'Etat civil, par excès de zèle m'a mêlé indiqué que Lucien était né le 9 janvier 1867 d'un père sans profession (marié le 4 mars 1859 avec une fille de père inconnu, Françoise) et d'un grand père pêcheur de poissons.

Pour le couple Elie-Marie-Jeanne, leur première fille naquit en 1926. Ils avaient comme premiers voisins, d'un côté, une journalière prénommée elle aussi Marie-Jeanne et de l'autre, un journalier, Jean Larroque puis un peu plus haut, l'horloger François Rigail mais aussi un maçon.

Cette rue du Calvaire⁸ conduit les courageux piétons vers la statue de la vierge qui domine la ville.

Mais depuis, la famille Cayla a été logée Cité du Maroc, un drôle de nom pour une cité de la ville, mais le maire pendant la campagne électorale de 1935 avait fait un beau document pour expliquer son bilan dont un chapitre explicatif sur cette cité que je reprends pour rappeler que la solidarité n'était pas un mot creux.

« La cité du Maroc

Le rêve d'un plan d'urbanisme est de créer un quartier, tout à fait moderne, aéré, à l'abri des toutes les inondations. Ce rêve nous avons pu le réaliser grâce à la générosité du Maroc qui donne à la ville de Moissac le produit d'une souscription faite pour les sinistrés du Sud-Ouest de la France et qui s'est élevée à 1 415 198 fr. 85, plus les intérêts donnés par la Société générale s'élevant à 9 341 fr. 38.

⁸ Ce n'est pas elle qui prendra le nom de rue Cayla.

La ville de Moissac ne peut d'étendre qu'à l'Est : nous avons à choisir entre les terroirs du quartier Sainte Blanche, et les terrains situés entre le canal, la palissade et la rue de la Briqueterie.

C'est ce dernier emplacement qu'à cru devoir choisir le Conseil municipal pour des raisons multiples ; nous n'en donnons que quelques-unes : il était moins onéreux, il permettait de surélever des terrains par trop en déblais, de nombreux propriétaires sinistrés de ce quartier voulaient s'y rétablir. Et quant à l'emplacement de Sainte-Blanche il était à prévoir et il est à prévoir qu'il fera l'objet de lotissements particuliers.

Les achats de terrains amiables ou par expropriations se sont élevées à 640 544 francs.

Le quartier est actuellement en état de recevoir toutes les constructions : il comprend quatre rues, dont la structure est faite, et un square.

Actuellement une partie des égouts et des canalisations d'eau sont posées à mesure des tassements des terres, les travaux continueront ; l'électricité est partout placée, les bordures des trottoirs sont prêtes à être posées. Donc dès que le tassement des terres le permettra, il faut espérer avant la fin de l'automne, la superstructure des rues sera faite et les bordures seront posées.

Pour qu'il n'y ait point de surprise ni de récriminations nous avertissons les habitants que ce travail ne pourra être fait que par tranches successives.

Actuellement le quartier de la Cité du Maroc compte plus de trente maisons. Et à l'extrémité de ce quartier s'élèvent les superbes silos.

La commune a encore un léger reliquat des sommes allouées et elle peut compter pour l'aider à continuer son aménagement sur la vente des terrains non encore bâtis. »

De son côté, en 1931, Valès, né en 1899 à Toulouse⁹, vivait seul Rue Saint Jacques à côté de Paul Frayssinet, le pharmacien, né à

⁹ Il est venu à Moissac juste après la guerre suite à un recrutement de ce joueur de rugby (on disait football) du Stade Toulousain pour devenir capitaine de l'équipe de l'Avenir moissagais.

Lavit. Un peu plus loin dans la rue commerçante, le boucher Lavergne, venu de Saint Nicolas, le boulanger Itou, venu de Castelsarrasin. De l'autre côté le dentiste Laborde, venu de Préchac. Mais depuis son mariage il habite promenade du moulin avec sa chère Joséphine, une Moissagaise.

Mardi 30 juillet

Il fallait que ça arrive ! Je me doutais de cet événement. Je vais prendre l'article du **Populaire** du Mercredi 31 juillet pour l'évoquer :

« Après l'assassinat de Cayla par les Croix de Feu Moissac, 30 juillet (Populaire). Le Croix de feu René Valès, impliqué dans l'assassinat de l'ouvrier Elie Cayla, dans une réunion donnée à Moissac par la section de cette localité, a été mis en liberté provisoire, en attendant sa comparution devant la Cour d'Assises. Il a été interdit à Valès de résider à Moissac, afin d'éviter des incidents fâcheux qui pourraient se produire. L.-C. »

9 août

La vie continue ou la vie reprend ses droits. D'où cet entrefilet :

L'Humanité

« Meeting à Moissac

Avant-hier soir 9 août 1935 a eu lieu à Moissac une réunion de protestation contre les décrets-loi au cours de laquelle plusieurs orateurs ont pris la parole (Havas) »

1 septembre

Je veux parler aujourd'hui des étrangers à Moissac, le point est important. Italiens, espagnols et autres sont partout dans la ville. Dans les quartiers pauvres mais aussi dans les quartiers riches où ils occupent des places de bonne et de domestique.

Rue des Abeilles vous avez le sympathique Benvigni qui fait des chaises et l'originalité, c'est qu'il est marié avec une native de Moissac.

Vous passez dans le Boulevard Alsace Lorraine et là, pour la famille Rue receveur des PTT, Monsieur Pinettes, un natif de Saint Nicolas de La Grave nous trouvons une bonne espagnole qui ne doit pas manquer de travail. Encore un postier qui est passé par Paris où sa fille est née en 1910 et est devenue institutrice.

Dans la rue Caillavet ils sont cinq Antona, des Espagnols d'Avila dont le chef de famille est manoeuvre.

Si vous allez Faubourg Sainte Blanche encore des Italiens : maçon, charpentier et surtout des célibataires qui sont venus pour la reconstruction de la ville mais qui vont rester. Tout le monde le comprend.

C'est un peu une différence avec les étrangers qui travaillent à l'usine de Castelsarrasin qui sont seulement de passage. Si le travail s'en va, ils s'en vont : telle est la condition des ouvriers. Or les Italiens de Moissac sont des artisans capables de devenir paysans.

C'est étrange mais tous ceux du groupe Faubourg Saint Blanche, sont nés autour de 1905. Spadatto, Tramontin, Piccimin et son frère. Nous avons aussi Capelli Luigi mariée avec une espagnole : Victorina.

Place Saint Michel, autre anomalie. A l'hôtel où Elie Farence est le maître des lieux, il y a 13 Italiens qui ont pris pension aux côtés d'un Yougoslave. Ils viennent souvent de Castel d'Angelo et

s'appellent : Cion, Rimondi, Moscardini, Galetti, Coradazzi et j'en passe. Ils sont maçon, manœuvre ou menuisier.

Au quai Tardy, j'ai les noms de trois familles de journaliers espagnols : Fernandez, Zapatero et Blanco.

Et des Portugais ? Oui des Portugais maçons rue des Templiers par exemple !

Rue de Cris, un autre espagnol manœuvre : Aché.

Ceux qui me surprennent sont les cordonniers du monde entier et nous avons la chance d'avoir des cordonniers espagnols. Je pense tout particulièrement à Mariano Ena venu de Huesca qui vit avec sa chère Mercédès, sa belle-mère et son jeune fils Henri¹⁰. Je ne passe jamais rue Gambetta sans faire une pause dans son échoppe. Mon statut de commissaire fait qu'on n'évoque pas les sujets les plus graves pour que personne n' imagine que je cherche à son contact quelques informations. Par contre ce sont bien des raisons professionnelles qui me poussent souvent dans une boutique un peu plus loin, Rue du Général Gras : celle du photographe Violle.

Parmi les étrangers, il y a plusieurs Suisses mais je n'ai pas les noms : la surveillance des Suisses n'est pas un problème. Je précise que nous surveillons dans les deux sens : les étrangers s'ils font des mauvais coups mais aussi les Français prêts à leur faire des mauvais coups !

Preuve supplémentaire que Moissac se distingue : il y a des baraquements¹¹ mais on n'y trouve que peu d'étrangers ! La famille Balejo mais guère plus !

¹⁰ Henri Ena deviendra un des grands passionnés de l'histoire de Moissac.

¹¹ Ces baraquements en bois ont été construits après les inondations au bord du canal (entre le pont des marronniers et les silos de la CAMB), route de Montauban.

2 novembre

Après la venue de Maurras en juillet, le Tarn-et-Garonne a accueilli Dorgères, l'inventeur des chemises vertes, l'organisateur d'un fascisme rural, et pour évoquer l'événement voici deux brèves du **Républicain** du 2-11-1935 :

« Moissac : Sur les exploits des fascistes. En juin dernier, les Croix-de-Feu assassinaient Cayla. Dimanche dernier, à Bressols, un de nos camarades socialistes a été victime des troupes de Dorgères. Ainsi, à quatre mois d'intervalle, les fascistes ont l'audace de revenir répéter dans le département leurs sinistres exploits.

Quoi d'étonnant à cela ? La justice prompte à sévir pour condamner à la prison les grévistes de Brest, de Toulon ou de Perpignan, use d'une complaisante lenteur et d'une excessive indulgence quand il s'agit de régler le sort des Croix-de-Feu à Moissac. Mais le temps s'écoulera en vain. Les Socialistes, dans leurs réunions de propagande qu'ils vont reprendre sous peu flétriront publiquement les actes criminels des ennemis du peuple. La foule n'oubliera pas Cayla, ni ses assassins. XXX »

« Garganvillar : A propos de Dorgères.

A Revel : le maire de Garganvillar, l'adjoint, presque tous les conseillers municipaux et 20 agriculteurs écoutèrent Dorgères ; A Montauban : le maire, l'adjoint, trois ou quatre conseillers municipaux, et c'est tout. Il y a progrès... Les chefs marchent toujours, les troupes ne marchent plus. Mais que penser de notre maire, soi-disant gouvernemental qui va «bader» ce Dorgères qui a osé publiquement accuser à faux le préfet de Tarn et Garonne, ce Dorgères qui n'accepte même pas la contradiction ? »

Le Parti communiste avait en Renaud Jean, un paysan qui passera à Montech en cette année 1935, au moment où son syndicat, la CGPT, diffuse une brochure qui explique aux paysans la nature du parti Agraire et la figure de Dorgères.

« D'Halluin dit Dorgères : homme de paille des grands châtelains royalistes

A la tête du " Front Paysan ", se distingue particulièrement par ses propos violents, un nommé " Dorgères ". Ardent, bavard, provocant, il se donne pour un apôtre, un martyr, et s'esquive comme un poltron. Qui est Dorgères ? Pour qui travaille-t-il ?

Voilà ce qu'ignorent pas mal de paysans dupés par l'aplomb du bonhomme. Eh bien voici ce qu'est exactement l'agitateur du prétendu Front Paysan :

Tout d'abord, Dorgères s'appelle de son vrai nom d'Halluin. Ses états de service sont les suivants :

Vers 1925, d'Halluin d'origine flamande, entre en qualité de rédacteur au " Nouvelliste de Bretagne ", journal de l'évêché. Le directeur du Nouvelliste : Delahaye, est flamand lui aussi. En 1928, au moment où l'Eglise répudie " L'Action Française ", Delahaye et d'Halluin sont exclus ensemble du Nouvelliste.

*Delahaye, fonde une feuille bihebdomadaire **La Province** à Rennes, ce journal mène une politique royaliste en termes violents. L'un des principaux actionnaires de **La Province** est le comte de la Bourdonnaye, Croix-de-Feu, Président des Comités Royalistes d'Ille et Vilaine et Président de la Chambre Agricole Régionale de Bretagne. Parmi les fondateurs de **La Province**, se trouve aussi M. Baudry d'Asson, sénateur royaliste de Vendée.*

D'halluin, l'autre collaborateur, chassé du Nouvelliste pour ses opinions royalistes, s'oriente d'une manière différente que Delahaye.

Sous le nom de Dorgères, il lance " Le Progrès Agricole de l'Ouest ", journal qui se prétend dévoué à la défense des cultivateurs et à l'esprit paysan breton. Mais ce journal repose sur une société par actions dont la majorité appartient au duc d'Harcourt, député ultraréactionnaire du Calvados.

Dans son journal, Dorgères développe toujours les mêmes thèmes : « le paysan est dans la misère, c'est la faute de la République, du Parlement, des fonctionnaires etc... ».

On retrouve chez Dorgères de nombreuses déclarations dans le genre de celle-ci :

« Bientôt va sonner l'heure de monter à l'assaut de cette vieille citadelle vermoulue, couverte de champignons vénéneux, qu'est la République ».

Avec Taittinger et le baron d'Anthouard

Dorgères opère surtout dans les meetings. Au début de 1933, il prend la parole dans l'Ille et Vilaine pour la Ligue des Contribuables. A saint Prix dans les Charentes, on le retrouve dans une réunion avec Taittinger. Début 1935, il fût annoncé orateur à la réunion des Jeunesses Patriotes à Chartres où il devait tenir compagnie à Taittinger chef des Jeunesses Patriotes.

Mais devant la colère populaire, il s'abstint de paraître. Dorgères se montre encore à Paris lors de la manifestation au Magic-City, de la Ligue des Contribuables du baron d'Anthouard, et du fameux Large condamné pour escroquerie fiscale.

Et les hobereaux

Dans les meetings dits du Front Paysan organisés par le Parti Agraire, courant à travers le pays comme l'âne après l'avoine, on trouve Dorgères dans le Pas de Calais au coté du comte d'Espel. A Rennes, au meeting d'Octobre 1934, il est avec Mr de la Bourdonnaye. Enfin, il soutient en 1932 les candidatures de deux députés châtelains : M. de Kerouatz le plus grand propriétaire terrien de Bretagne (il possède quelques 10 millions de revenus), et de M. Poullen, autre grand propriétaire et député d'Ille et Vilaine.

Ainsi, si nous rappelons les noms des patrons de Dorgères, nous avons : le duc d'Harcourt, le comte de la Bourdonnaye Croix-de-Feu et royaliste, le comte d'Espel, le baron d'Anthouard, le marquis de Kerouatz, de Poullen, et Taittinger chef des Jeunesses Patriotes. »

18 décembre

Les élections législatives approchent et une réunion du Mouvement national populaire avec M. Richard délégué à la propagande du mouvement a été prévue. Ils ont eu une salle à la Maison du Peuple.

Mais, à la suite de la décision prise par le parti socialiste et le parti communiste d'apporter la contradiction, le commissaire de Montauban est intervenu auprès des organisateurs pour les engager à changer le caractère de leur réunion et à la rendre privée. Ils ont accepté et fait connaître la nouvelle par des insertions dans les journaux. Cependant en prévision de troubles toujours possibles le commissaire a pris diverses mesures de précaution nécessaires et prévu un discret service d'ordre.

Le commissaire de Montauban m'a communiqué ses commentaires sur la soirée : « Réunion sous la présidence du sieur Duplan, avec Gassié et Garros devant un auditoire de 80 personnes. La parole à M. Souverain car Richard est gravement malade. Il regrette que la réunion n'ait pas pu être publique et contradictoire.

Puis M. Philippi. Il désigne le préfet du TetG comme étant un « dictateur ».

Les radicaux sont dirigés par la franc-maçonnerie.

Souverain développe la politique du Front national populaire. »

Je pense que ce Souverain sera candidat où à Moissac ou à Castelsarrasin. La décision se prendra dans les plus hauts sommets des officines d'extrême-droite.

7 janvier 1936

L'année commence bien, vraiment l'année commence bien ! On va être débordé, je le sens.

En ce 7 janvier, nous devons surveiller la récupération des restes du corps de Cayla ! Les experts exigent une contre-expertise pour mieux déterminer les causes de la mort. Comme si tout n'était pas déjà très clair !

Le Populaire du 10 janvier 1936 va rendre compte de l'événement :

« On reparle de l'assassinat commis à Moissac par les Croix de Feu : La victime est exhumée pour un nouvel examen médico-légal

Montauban, 9 janvier. Le Parquet de Montauban s'est transporté à Moissac pour procéder à l'exhumation du corps de M. Elié Cayla, qui fut mortellement blessé, le 13 juin dernier, au cours d'une bagarre survenue lors d'une réunion politique à Moissac. Le Parquet était accompagné du professeur Lande, de la Faculté de Bordeaux; du professeur Sorel, de la Faculté de Toulouse, et du Dr Pomes, de Toulouse, qui avaient été appelés pour procéder à une contre-autopsie afin de préciser les causes de la mort. Les conclusions des médecins ne sont pas encore connues.

On se souvient des conditions de la « bagarre » sur laquelle cette dépêche d'agence observe un pudique silence. Des Croix de feu de Toulouse et de la région étaient venus à Moissac tenir une réunion. Aucune contre-manifestation n'avait été prévue. Un habitant de la localité ayant voulu s'éloigner pour ne pas chanter «La Marseillaise» avec les intrus, fut matraqué par les Croix de feu. Deux de ses concitoyens et le commissaire de la police locale subirent le même sort. Le commissaire fut grièvement atteint, un des blessés succomba peu après. Va-t-on

maintenant essayer de trouver qu'il est mort par « accident »? En tous cas, c'est après ces Incidents que le maire de Moissac qui n'était ni socialiste ni communiste a prit, le premier en France, l'initiative d'interdire tout rassemblement de Croix de feu sur le territoire de sa commune et d'inviter les bons citoyens à prêter main-forte à la police pour faire appliquer cet arrêté. Il avait de sérieuses raisons pour cela! Mais La Rocque ne parle jamais de cet épisode, survenu bien avant ceux de Villepinte ou de Limoges, et qui en est la justification et l'explication. »

L'Indépendant que j'ai cité une seule fois, a repris les informations déjà connues. Il évoque aussi, le 11 janvier 1936, l'exhumation :

« L'instruction de cette affaire ne semble pas près d'être close. On se souvient que le malheureux Elie Cayla tombait frappé à mort le 13 juin dernier sous les coups des Croix de feu. Mercredi à 14 heures, le parquet de Montauban composé de MMM Bouvassou substitut, Milhet, juge d'instruction et Boisselet, greffier, s'est transporté au cimetière de notre ville accompagné de M. le professeur Lande de la Faculté de médecine de Bordeaux, de M le professeur Sorel de la Faculté de médecine de Toulouse et de M. le docteur Pomès de Toulouse et après exhumation du corps il a été procédé à une nouvelle autopsie. »

Par ailleurs, pour mettre de l'ambiance dans les élections législatives les Camelots du roi nous envoient un marquis ! Rien que ça ! Un marquis pour mettre des bâtons dans les roues des radicaux.

17 mars

Le 17 mars avant les élections législatives qui vont réduire énormément ma présence à la maison, nous avons été obligé d'appliquer quelques décisions gouvernementales dont l'interdiction de ***l'Action française*** ; ce qui nous donne quelques travaux supplémentaires inhabituels.

Depuis le 28 février avec les collègues de Montauban nous notifions cette interdiction aux personnes concernées. Donc :

- Notification à Monsieur Santolini André domicilié à Léojac-Bellegarde président des sections de ***l'Action française*** du département du T-et-G de la dissolution.

- Notification à Monsieur Miquel Ludovic domicilié à Septfonds président de la section Montauban de ***la Ligue d'Action française*** de la dissolution de son groupement par application du décret loi en date du 13 février suite à la loi di 10 janvier 1936.

D'autres présidents des sections d'***Action Française*** du département étaient concernés :

- De Rubie président à Beaumont
- Docteur Andrieu président à Castelsarrasin
- Allias président de la section à St Nicolas
- Bertrand président de la section à Valence

Les Croix de Feu ont aussitôt compris le bénéfice que l'organisation pouvait tirer de la dissolution de l'A.F.

Le dimanche 15 mars il y a eu des réunions privées dans les différents quartiers de Montauban et dans 17 villes bourgs ou communes du département avec lecture d'une lettre du colonel de la Rocque et l'envoi de 22 télégram-mes de soutien.

Et au sein de la gauche, si le Comité de défense de Cayla continue d'œuvrer de manière unitaire les querelles ne vont pas manquer de surgir entre socialistes et radicaux !

Pour le moment, les députés sortants représentent les variantes radicales, mais dans la circonscription voisine de Castelsarrasin

les socialistes ont l'intention de l'emporter avec le Montalbanais Guerret.

Que peut-il se passer à Moissac ?

Pour les socialistes on attend le nom du candidat.

Maury avait été candidat PCF aux cantonales de 1928 et il avait fait un bon score en passant presque la barre de 5% à une époque où son parti était en grande difficulté. Cette année il ne semble pas décider à entrer dans la bataille. L'affaire Cayla l'aurait-elle refroidi ?

Tout indique qu'un Montalbanais va devoir assumer la responsabilité et on parle d'un certain Matayron, un militant qui a quelques origines familiales dans le secteur d'Auvillar et qui se distingue depuis deux ou trois ans.

Mais les élections étant déjà là, voyons les résultats en commençant par ceux des communistes du département.

Avril 1936

Elections législatives de 1936 à Moissac : le PCF présente Matayron (à Castelsarrasin ça sera un habitant de Septfonds) pour le représenter. Résultats :

Raymond Matayron : 3,5% (Moissac)

Aimé Durou : 3,5% (Castelsarrasin)

Fernand Granier : 7,9% (Montauban)

Le candidat socialiste Georges Brousse né à Larrazet en 1909, professeur au Lycée de Bordeaux mentionnera la mort de Cayla dans sa profession de foi :

« Agitation factieuse :

Nés de l'émeute et imposés par elle, les gouvernements d'Union nationale ne firent rien contre l'agitation des ligues fascistes : Croix de feu, Camelots du Roi, Solidarité française, Jeunesses patriotes purent impunément effectuer les Rassemblements et se livrer à leur agression (Tentative d'assassinat de Léon Blum, fusillade de Limoges, assassinat de Cayla à Moissac). »

Sur Moissac voici les résultats d'ensemble du premier tour :

Inscrits : 13 500 ; Exprimés : 10 851

Gauche :

Baron (radical) : 4399

Brousse (PS) : 2575

Matayron (PC) : 385

Droite :

De Boulancy d'Escayrac Lauture : 3492

Dès le soir du premier tour, l'élection du radical arrivé en tête de la gauche est assurée, ce qui n'empêchera pas le candidat de droite de gagner 800 voix entre les deux tours dont on est en droit de se demander d'où elles viennent (la participation fut du même ordre).

La campagne électorale a été très dure entre socialistes et radicaux, ces derniers dénonçant une collusion entre l'extrême-droite et Brousse ! Bien sûr, les socialistes comme les communistes ne manquaient pas de critiquer le pouvoir radical, mais si l'extrême-droite reprenait à son compte de telles critiques ce n'était que pure hypocrisie qui ne pouvait tromper personne.

De son côté Matayron a été peu visible sur Moissac mais il est lui aussi en guerre contre le fascisme. D'après l'article, ci-dessous de **La Dépêche**, on le découvre présent à Sérignac ou Corbarieu pour porter la contradiction aux deux représentants du fascisme dans l'élection législative de Castelsarrasin : Philippi et Souverain. A Sérignac il y avait 200 personnes mais surtout des républicains (150) venus de Beaumont, Angeville, Fajolles, Garganvillar et Castelmayran. Après que le maire de Sérignac ait refusé la présidence, M. Razoux l'occupe, et les deux fascistes exposent leurs théories. Puis c'est l'heure de la contradiction présentée ainsi par le quotidien local :

« M. Guerret, adjoint socialiste au maire de Montauban, venu pour la contradiction, monte à la tribune au milieu des applaudissements.

*Il exécute les arguments de Philippi avec le sourire (lisant notamment des extraits édifiants de « **L'Echo Paris** » et du « **Temps** »), car il n'est guère difficile de réfuter les énormités voulues que Philippi nous a lâchées sur l'Ethiopie en oubliant bien entendu d'avoir un seul mot de blâme envers l'attitude agressive de l'Italie. Avec ironie, il réfute les arguments de M. Souverain à s'attachant à suivre point par point son exposé, mais rapidement à cause du manque de temps. Il en fait une critique des plus sévères, nouant les quelques détails qui peuvent se défendre, mais signalant avec force et finesse à la fois les autres points beaucoup plus nombreux qui font de ce programme un programme rétrograde.*

Il montre, documents à l'appui, qu'à la tête des organisations agricoles, par exemple, on ne trouve que des marquis ou des comtes qui ne sont certainement pas des compétences quant à la profession agraire.

Il critique l'économie fermée, absolument impossible : il faudrait être bien naïf pour croire à ces balivernes.

A la fin de son discours, Guerret démontre aux deux orateurs que malgré leurs dénégations, ils sont bien des fascistes et il termine, en clamant sa foi dans le Front populaire.

Matayron, secrétaire du parti communiste, demande lui aussi la parole. Mais M. Souverain, bien cavalièrement, prend sa place sur l'estrade et veut répliquer à Guerret. Ce que voyant, la grande majorité des auditeurs quitte spontanément la salle. M. Philippi conseille au président du bureau de ne pas donner la parole à Matayron, qui ne peut ainsi porter la contradiction communiste. C'est alors que, devant ses partisans et quelques républicains qui sont restés, Souverain en profite et attaque violemment, et Guerret (qui est parti) et les députés radicaux traités de « staviskars » et d'autres épithètes toutes gracieuses.

Cette réunion, une fois de plus, aura eu le mérite d'unir un peu mieux et de fortifier le Front populaire des radicaux et des socialistes, surtout dans une commune comme Sérignac administrée par une municipalité Union des gauches.

Elle aura eu le mérite de montrer la solidarité des républicains qui n'ont pas craint de venir de tous les environs montrer leur appui aux amis de Sérignac.

Les deux orateurs des Jeunesses patriotes ne veulent pas être des fascistes mais ils ont leur « garde de corps », leur police, qui les suit dans presque toutes les réunions et bien inutilement d'ailleurs dans des endroits aussi hospitaliers que Sérignac et la Lomagne.

Ils ne veulent pas être des fascistes, mais ils ont refusé de donner la parole au contradicteur communiste qui, la veille au soir, les avait déjà rencontrés à Corbarieu.

Ils ne veulent pas être des fascistes mais Souverain a proclamé à la fin de la réunion : « La prochaine fois, Guerre écouterà de force ma réponse, il y aura quelqu'un à la porte pour l'empêcher de sortir. »

Ils ne veulent pas être des fascistes, mais leur chef est Taittinger, fasciste notoire, ennemi avéré du Front populaire, c'est-à-dire des républicains, et qui a lancé contre les Croix de feu un manifeste retentissant, quand, à la Chambre, Ybarnegaray a promis le désarmement des ligues. »

Et un article de **La Dépêche** faisant le compte-rendu de la réunion de Corbarieu nous permet de savoir un peu l'angle de riposte des communistes qui se penchent plus sur la crise sociale que les socialistes comme Guerret :

CORBARIEU : REUNION FASCISTE

On nous écrit : Samedi soir, notre commune a eu la visite des deux délégués de M. Taittinger, grand chef des Jeunesses patriotes, qui parcourent notre département pour y prêcher l'agitation fasciste par la politique réactionnaire.

M. Matayron du parti communiste, vint porter la contradiction et justifier l'action de défense républicaine du Front populaire contre les ligues factieuses. Il montra, contrairement aux affirmations gratuites de MM. Filippi et Souverain, que le Front populaire, soucieux du sort des travailleurs de tout ordre, et surtout du paysan, s'efforçait de combattre la crise dont souffrent plus que nous les pays asservis sous le joug fasciste. C'est par des contre-vérités et des injures que les super patriotes répondent généralement aux arguments précis qui les gênent et les condamnent. — Un démocrate. »

Le 18 mars 1936 on a constaté à Castelsarrasin, ville sans organisation Croix de Feu, l'activité du Parti national populaire qui s'est déroulée sans incident.

500 personnes environ assistaient à cette soirée.

Bureau : président, Lafforgue maire de Castelmayran ;

Assesseur : Miramont conseiller d'arrondissement ;
Chauvet, professeur au Collège.

Souverain prend la parole, excuse Philippi grippé.

En fait, la réunion avait été noyauté par les socialistes, d'où la forme prise par le bureau, et Marcel Guerret qui est intervenu dans cette réunion publique et contradictoire, a exposé le programme de la SFIO qui a été le plus applaudi !

Auparavant le 24 avril 1936, au Casino de Dax, de La Rocque avait rassemblé cent délégués du Sud-Ouest pour leur indiquer les noms des candidats aux élections législatives qui devaient recueillir les voix des militants et sympathisants du Mouvement des Croix de Feu.

C'est celui de Monsieur Augarde qui a été retenu pour Montauban. Les délégués pour le TetG étaient :

- Prince commandant en retraite
- Chaulet Raoul industriel à Montauban
- Heim fils industriel à Montauban
- Metzger propriétaire à Montauban
- Castela fils négociant à Montauban
- Vigouroux agent d'assurance à Montauban
- Bremond industriel à Reyniès
- Valès expéditeur¹² à Moissac

Voilà comment nous retrouvons la preuve de l'engagement permanent de Valès, en faveur des Croix de Feu ! Il avait assassiné un homme mais pouvait continuer librement ses activités ! Même si l'action des Croix de Feu se passe surtout à Montauban avec une section de 160 membres et la location d'un local pour la permanence de la section féminine (1200 fr pour l'année, 80 rue de la République), la campagne électorale a relancé cette organisation y compris à Moissac avec l'adhésion de 50 membres ! Par une étrange fatalité les réunions privées se

¹² Vu de Montauban l'information reste vague : il s'agit bien de Valès l'architecte.

tiennent comme à Montauban, à l'Hôtel Terminus ! Valès a le soutien de Fabus et Etenaud.

La dissolution devenait impérative.

Après la mort de Cayla qui a donné lieu à un assez fort mouvement de réprobation dans tout le département, un temps d'arrêt a été marqué dans la propagande et le recrutement de ce mouvement. Mais, comme je l'ai déjà noté, la dissolution de l'Action française a relancé son activité afin de récupérer des membres orphelins de l'A.F. Ainsi 160 membres sont recensés à Montauban avec 60 Croix de feu, 80 volontaires nationaux et 25 Regroupement national dont 15 femmes (chef Capéran). Quelques membres existent à Castelsarrasin, Caussade et Monclar.

Le Mouvement national populaire qui derrière M. Souverain et Philippi avocat tous deux de la section de Toulouse ont tenté de se servir des législatives en étant candidat sur Castelsarrasin mais sans progrès notables. Duplan propriétaire à Montauban est celui qui dirige la section de la ville.

Le 20 juin 1936, le Front populaire ne veut pas rester les bras croisés et il interdit les Croix de feu et d'autres organismes. D'où de nouvelles dépêches, de nouvelles actions comme si nous n'avions pas mérité un peu de repos !

Fourt Francis, le commissaire de Montauban reçoit des dépêches qui impliquent donc la dissolution des Croix de Feu et d'autres :

- Notification au sieur Charrier Paul demeurant 10 avenue de Bordeaux à Montauban président du Parti Franciste dont la permanence à Montauban est 40 faubourg du Moustier que par décret du 18 juin 1936 son groupement est dissous.

- Notification au sieur Gassie demeurant 7 rue Fraîche à Montauban président du Parti national populaire dont la permanence est 3 rue d'Auriol que son groupement est dissous.

- Notification au sieur Prince président du Mouvement social français des Croix de Feu résidant à Faget commune de Montauban, siège à l'hôtel Terminus et pour la section féminine au n°80 de la rue de République que son groupement est dissous
La dernière activité montalbanaise des Croix de Feu s'est résumée à une réunion le 28 mai 1936 à l'Hôtel Terminus à 20 h 30 avec pour les prises de parole :

Melle Frayssinet, M. Prince président de la section et M. Vigo avocat du barreau de Paris.

Nos services ont compté 150 présents dont 20 femmes. La réunion s'est achevée à 23 heures sans incident.

Le vrai animateur est Raoul Chaulet et le trésorier Bénazet. Le Francisme est animé par le sieur Charrier 22 ans étudiant avenue de Bordeaux qui dirige un groupe d'une trentaine de membres. Le secrétaire est Chauvin, un jeune de 22 ans, mais leur activité est inexistante.

Quant à l'affaire Cayla et au procès, en cette fin 1936 les rumeurs continuent d'embrouiller les esprits. Les adversaires de Cayla ne restent pas l'arme au pied. Ils assurent partout qu'une entente à l'amiable va intervenir, dispensant ainsi le tribunal de statuer ! Jusqu'au bout ils joueront de l'intimidation ! En réalité l'affaire est toujours en instance devant la Cour de Cassation et comme la rentrée de cet organisme se fait seulement le 15 octobre, il faut patienter pour en connaître la décision. Si mes informations sont exactes nous devrions avoir le procès d'ici six mois.

20 juillet

Un an après, je repense à la veuve Cayla. Dans la nouvelle cité offerte par le Maroc en signe de solidarité avec les inondés de 1930 elle n'est pas au milieu d'étrangers mais aux côtés du petit peuple de la ville.

Marie Jeanne est devenue chef de famille avec le métier de cloueuse. Elle vit toujours avec ses deux filles Lucienne et Jeanne, et ses beaux-parents encore vivants.





Debout les deux accusés Valès et Calac. Au-dessous : leurs défenseurs. Mes Salers, et Gautrat et les avocats de la partie civile, Mes Pérau, Torrès et Exquerra.
 Ci-dessous : page de **Paris-Match**.



Jeudi 11 mars

Nous n'en finissons pas d'attendre ce procès. Depuis juin 1935 que d'événements en France et dans le monde ! Et pourtant à Moissac une bonne partie des habitants n'avait qu'une question en tête : le procès. Les Croix-de-Feu sont devenus des ex-Croix-de-feu, non parce que les accusés ont quitté cette organisation mais parce qu'elle n'existe plus officiellement. En plus de la dissolution des ligues, le Front populaire a donné de l'enthousiasme à tant de gens ! Mais ici à Moissac nous étions avec ce même poids sur l'estomac : Alexis Valès avait réussi à refonder les Croix-de-Feu et leur dissolution ne peut empêcher la présence malsaine de leurs idées !

Le Midi socialiste confirme enfin, le jeudi 11 mars 1937, que le procès va se tenir.

« Le Croix-de-Feu meurtrier du chauffeur Cayla comparâtra lundi devant la Cour d'assises »

Montauban, 9 mars. Lundi prochain, 15 mars, comparaitra devant le jury de Tarn-et-Garonne l'architecte Croix-de-Feu, Alexis Valès, fasciste et réactionnaire influent, accusé modestement de « coups ayant entraîné la mort dans l'intention de la donner. » C'est-à-dire que d'un coup de poing cet individu a assommé notre camarade, le chauffeur Elie Cayla. Atteint d'une fracture de la boîte crânienne, notre malheureux ami est décédé des suites de cette blessure.

L'affaire, on ne l'a sans doute pas oublié, remonte au 13 juin 1935, jour où les Croix-de-Feu avaient organisé une réunion publique dans un cinéma de Moissac. Valès, à la tête d'une équipe de « nettoyeurs » - l'on imagine ce que pouvait être cette bande - avait été chargé de jeter dehors tous les mécréants de notre espèce. Or Elie Cayla, connu pour ses opinions généreuses,

était bien décidé, entouré de quelques camarades de marquer l'opposition. Il ne put mener à bien son courageux projet. Une contestation s'éleva, et bientôt les coups du fasciste s'abattant sur la tête de notre ami, le laissaient inanimé. Dès le premier jour, Valès s'est d'ailleurs proclamé innocent, et il a été laissé en liberté provisoire. Il a fait appel pour se défendre à un avocat parisien, Maître Albert Gautrat. Réponse du berger à la bergère : la famille Cayla se porta partie civile par l'organe de Maître Henry Torrès. Tout laisse ainsi présumer une rude journée de débats. »

Oui, quelques rudes journées nous attendent ! Elles vont nous faire revivre un malheur incroyable. Mourir d'un accident est naturel. Mourir pour ses opinions démocratiques est indigne d'un pays comme le nôtre.

Lundi 15 mars

L'Express du Midi du 15 mars 1937 écrit :

Les incidents de Moissac devant les Assises

« Montauban, 14 mars.

C'est aujourd'hui lundi 15 mars que seront évoqués devant les juges de Tarn et-Garonne les regrettables incidents qui marquèrent, le 13 juin 1935, une réunion tenue à Moissac par les Croix-de-Feu et qui se terminèrent si tragiquement, un manifestant, Elie Cayla, étant décédé quelques jours après, des suites des blessures reçues au cours de la bagarre. Cette première session de 1937 s'ouvrira sous la présidence de M. Laporte, conseiller à la Cour, assisté de MM. Granier et Gary, juges au siège. Cette seule affaire figure au rôle.

Alexis Valès, 36 ans, architecte à Moissac ; Jean Calac, 20 ans, employé de commerce à Toulouse, sont poursuivis pour coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner, violences et voies de fait, violences à agents, port d'arme prohibé.

Ministère public : M Bénézech, procureur de la République. Mr Salers de Moissac assurera la défense de Valès et Mr Gautrat du barreau de Paris, celle de Calac.

Maître Torrès du barreau de Paris, se portera partie civile pour la veuve de la victime Cayla. On entendra 38 témoins. On prévoit trois audiences, toutes de jour.

De nombreuses et sévères mesures d'ordre sont prises pour éviter des incidents tant à l'intérieur du Palais qu'à l'extérieur. »

Nous savons dès à présent les deux récits qui vont s'affronter :

- d'un côté, Valès a tué Cayla

- de l'autre, une bagarre malheureuse a tué Cayla, Valès n'étant qu'un des acteurs de la bagarre et même un des acteurs innocents.

Cet article est précis : il donne les quatre accusations que l'accusation va réduire à deux comme nous le verrons.

Au même moment, sur l'autre extrême de l'échiquier politique *L'Humanité* du 15 mars 1937 écrit :

**« LE PROCÈS DES CROIX-DE-FEU ASSASSIN DE
CAYLA S'OUVRE AUJOURD'HUI
A MONTAUBAN**

Le procès sera celui du colonel de La Rocque entrepreneur de guerre civile et véritable responsable du meurtre. Aujourd'hui lundi, s'ouvre, devant les assises du Tarn-et-Garonne, le procès des Croix de feu meurtriers du chauffeur moissagais Elie Cayla.

Le 13 juin dernier, les Croix de feu de la région avaient organisé à Moissac une concentration de leurs troupes. Les membres de l'expédition se réunirent ensuite dans une salle où vinrent assister en curieux quelques habitants de la localité.

Au début de la réunion, les croix de feu ayant comme ils en ont l'habitude, accompagné le chant de la Marseillaise du salut hitlérien, quelques protestations fusèrent. Le président de la réunion ordonna alors l'expulsion des « perturbateurs » qui furent violemment attaqués à coups de matraque. Plusieurs Moissagais furent blessés sérieusement, et parmi eux le chauffeur Elie Cayla fut relevé atteint d'une fracture du crâne, qui n'avait pu être faite qu'avec un instrument contondant.

Quelques jours plus tard, le malheureux Cayla qui n'appartenait à aucun parti politique bien que ses sympathies allassent, semble-t-il, au parti radical succombait à sa blessure ; laissant une veuve et deux enfants.

L'enquête amena l'arrestation de deux hommes de main du comte de la Rocque : l'architecte Alexis Valès 38 ans, accusé d'avoir porté des coups mortels à Cayla, et un jeune homme venu de Toulouse, Jean Calac, 20 ans, qui fut inculpé de violences, de port d'arme et de rébellion à agents.

C'est sous ces accusations respectives qu'ils comparaitront devant le jury. Le procès nécessitera, croit-on, trois audiences et 38 témoins seront entendus.

M^o Henry Torrès, assisté de Me Péreau d'Agen et Doubossaeski, défendront la partie civile en la personne de la malheureuse veuve de Cayla.

Le comte de La Rocque a chargé Me Gautrat, de Paris, de défendre le meurtrier Valès, tandis que Calac sera défendu par Me Salers, de Moissac. Mais sans doute Me Gautrat aura-t-il la charge de défendre la « personne morale » du chef de l'armée à la tête de mort, qui est le principal responsable de la mort de Cayla et dont le rôle néfaste pour la vie et l'ordre de notre pays ne manquera pas de retenir l'attention des juges populaires.

Récemment encore, à Vrigné-aux-Bois dans les Ardennes, les hommes de La Rocque tirant sur une foule désarmée de travailleurs antifascistes tuaient malencontreusement l'un des leurs d'une balle de revolver et jetaient le trouble dans une petite ville laborieuse. Le meurtrier, comme il fallait s'y attendre, n'a pas été arrêté, les Croix de feu ayant gardé un silence complice.

A Moissac, La Rocque, même s'il ne vient pas essayer de justifier comme témoin les exploits sanglants de ses troupes, apparaîtra comme couvert de sang français.

Il est temps de mettre hors d'état de nuire cet entrepreneur de guerre civile diviseur et tueur de Français. »



Mardi 16 mars

Voici le premier article qui nous plonge dans la vie de Moissac.

Midi socialiste 16 mars

L'assassinat de Cayla par le Croix-de-Feu de Moissac à la Cour d'Assises du TetG

Montauban, 15 mars.

La première session de la Cour d'Assises s'est ouverte aujourd'hui lundi sous la présidence de M. le Conseiller Laporte. Dès midi 30, tout un important service d'ordre dirigé par notre commissaire de police dégage les abords du Palais de Justice et conformément à un arrêté de M. le Maire, interdit tous les attroupements. Un grand nombre de personnes prennent place dans la salle d'audience de la Cour dès que les portes sont ouvertes. Le jury constitué, il est donné lecture de l'acte d'accusation.

On connaît les faits. Le 13 juin 1935, la Section des Croix-de-Feu de Moissac avait organisé une réunion dans la salle de Cinéma Etoile Palace. Une cinquantaine de Croix-de-Feu de Toulouse et de Moissac s'y étaient rendus. Comme à l'entrée on n'exigeait point de carte, des Moissagais parmi lesquels le chauffeur Cayla Elie, pénétrèrent dans la salle.

Dès le début de la réunion, des auditeurs ayant refusé de se découvrir, alors qu'un phonographe jouait La Marseillaise, une bagarre éclata au cours de laquelle, sans aucune raison apparente le sieur Valès Alexis architecte à Moissac, frappe violemment, de plusieurs coups de poings à la tête, le chauffeur Cayla. Celui-ci tomba à plusieurs reprises sur le sol et se fractura les os du crâne. Malgré les soins des docteurs, il mourut le 29 juin 1937 des suites de blessures.

Au cours de la bagarre, M. le Commissaire de police fut frappé dans l'exercice de ses fonctions par Valès et par un autre Croix-de-Feu, Calac, représentant de commerce à Toulouse.

En conséquence, Valès Alexis est accusé : 1 d'avoir donné des coups et faits des blessures au sieur Cayla, avec cette circonstance que les coups portés et les blessures faites sans intention de donner la mort l'ont pourtant provoqué ; 2. d'avoir frappé M. le commissaire de police alors qu'il se trouvait dans l'exercice de ses fonctions.

Quant à Calac, il est accusé : 1, d'avoir lui aussi frappé M. le commissaire de police de Moissac alors qu'il était dans l'exercice de ses fonctions ; 2, d'avoir été trouvé porteur hors de son domicile d'une arme prohibée, en l'espèce une matraque en caoutchouc.

Le début du procès

Le président M. Laporte procède à l'interrogatoire de l'avoué. Valès Alexis architecte à Moissac est originaire de Toulouse. C'est un homme bâti en hercule, aussi n'est-on point surpris que ses coups de poings aient été meurtriers.

Engagé pendant la guerre, il a été blessé par un éclat d'obus qui a amené à une incapacité physique de 20%.

Il fut l'objet d'une citation élogieuse de la part de ses chefs. Il vint à Moissac en 1920, où il prit le commandement de l'équipe de rugby de cette ville, il avait la réputation d'être brutal et débauché. Il aurait, paraît-il, dilapidé en peu de temps une somme de 500 000 francs gagnée après les inondations. A tel point qu'il est présenté aujourd'hui comme étant sans le sou et criblé de dettes. Il appartenait aux Croix de feu depuis avril 1931.

Le président lui fit remarquer que c'est lui qui a organisé la réunion où fut frappé Cayla. Celui-ci et d'autres qui y assistèrent y furent incités tout spécialement par un des organisateurs, M. Frouillou. La réunion n'avait donc pas le caractère privé ainsi

que l'accusé le prétend. Aucune carte n'était d'ailleurs exigée à l'entrée de la salle.

M. le président lui fit remarquer que lorsqu'on a expulsé très violemment les auditeurs, Maury, Holcher et Goudouly, il s'est bien gardé de ramener ses camarades au calme. Pour excuser les coups poings donnés à Cayla, il prétend que celui-ci lui avait donné un coup de pied. Aucun témoin d'ailleurs ne confirme ce détail. L'accusé prétend n'avoir donné qu'un coup de poing au menton à Cayla et n'avoir pas frappé M. le commissaire.

Au cours de ce long interrogatoire, des escarmouches éclatent entre Me Torrès, avocat de la partie civile, la veuve Cayla et Me Gaudrat, avocat de la défense. Celui-ci à deux reprises se fait rappeler à l'ordre par M. le président.

Nous rappelons d'ailleurs que pour l'affaire Dugès, le même avocat recevra les mêmes remarques de la part du président du Tribunal civil.

C'est maintenant, le tour de Calac d'être sur la sellette. Il était au moment du crime employé de commerce.

Actuellement, il fait son service militaire. Au cours de son interrogatoire il fait preuve comme son co-accusé d'un certain cynisme qui en dit long sur sa mentalité.

La matraque qu'il avait au moment de son arrestation, il prétend l'avoir trouvée dans le cinéma.

« D'ailleurs, dit-il, si j'avais voulu avoir sur moi une arme défensive, j'aurais pris autre chose ».

Il ne reconnaît avoir frappé M. le Commissaire de police de Moissac avec sa matraque

Les témoins sont entendus.

M. le docteur Moles, de Moissac, a donné ses soins à Cayla ; il invoque le secret professionnel en ce qui concerne les constatations faites. Il se contente de répéter ce qu'il écrit sur le certificat qu'il a rédigé, il a assisté à l'autopsie et à constaté une longue fracture du crâne. Les os du crâne de la victime ne lui paraissaient pas être des os du crâne.

Une controverse s'engage entre Me Gautrat et M. le Procureur. Celui-ci prétend que Cayla a été convoqué chez le juge d'instruction. « S'il en était ainsi, demande-t-il au témoin, auriez-vous permis ce déplacement ? »

M. le Procureur fait remarquer au défenseur qu'il a commis une erreur, car la victime a été entendue chez elle, ainsi qu'en fait foi le dossier. « C'est heureux, réplique Me Torrès, sans quoi M. le juge d'instruction aurait pu être accusé d'homicide par imprudence. »

M. le docteur Vergé-Brian¹³, commis comme expert, n'apporte aucun renseignement bien précis sur les faits, tout en se cantonnant dans une prudente réserve. M le docteur Paumès., médecin légiste à Toulouse a pratiqué l'autopsie de Cayla, constaté une grosse fracture du crâne partant d'au-dessus de l'oreille jusqu'à la voute, buccale. La mort a été consécutive à cette fracture.

Celle-ci peut être attribuée au choc d'un corps contondant sans arête ou bien par la chute de la victime sur le sol. Les os du crâne avaient une épaisseur au-dessous de la moyenne.

Les débats continueront demain mardi et il est probable qu'ils ne se termineront pas dans la journée.

¹³ A ce moment là il est docteur à Bruniquel et il a été requis par le parquet mais n'a rencontré Cayla que 9 jours après les faits.

Ce compte-rendu est moins complet que celui de **La Dépêche** mais il respecte la réalité des débats ce qui n'est pas le cas du journal de droite qui oublie totalement le portrait fait de Valès, ce jouisseur, ce débauché, cet adepte du jeu - il aurait perdu 35 000 francs à Fleurance – ce qui est bien plus que les 17 000 francs d'impôts impayés.

Express du Midi 16 mars 1937
Les incidents Moissac devant les Assises
du Tarn-et-Garonne

Montauban, 15 mars.

A treize heures, la Cour fait son entrée.

L'appel des témoins est fait et les accusés sont introduits.

Le Jury est ensuite constitué. A ce moment la veuve d'Elie Cayla, toute en pleurs, vient au banc des avocats qui vont la représenter comme partie civile.

On procède ensuite à l'interrogatoire de Valès, qui, engagé volontaire, a été glorieusement blessé et cité. Les renseignements de police sont moins favorables. Puis il fait le récit de la soirée tragique.

Puis c'est l'interrogatoire de Calac, qui est bien noté. Studieux et sérieux.

Et l'audition des témoins commence avec les dépositions des docteurs Moles, Vergé-Brian, Paumès, Lande.

La suite des témoins n'apporte aucun fait nouveau.

La séance est levée à sept heures. »

L'Humanité 16 mars 1937

LE PROCÈS DES CROIX DE FEU

Hier, après lecture de l'acte d'accusation on a procédé à l'interrogatoire des accusés puis à l'audition des témoins

-Hier; devant les assises du Tarn-et-Garonne s'est ouvert, à 13 h. 30 le procès des deux Croix de feu Valès et Calac, accusés d'avoir causé la mort du chauffeur Cayla, de Moissac.

Nous avons rappelé, hier, comment ce malheureux ouvrier qui, laisse une veuve et deux enfants, deux fillettes de 10 et 7 ans, fut tué, le 13 juin dernier, au cours d'une réunion organisée à Moissac par les Croix de feu.

Ce procès prend une importance toute particulière alors que les factieux redeviennent de plus en plus arrogants, qu'ils multiplient scandaleusement le nombre de leurs concentrations, et que, de ce fait, ils peuvent commettre de nouveaux crimes : la tragique affaire de Vrigné-aux-Bois, que nous évoquions hier, n'est-elle pas là pour le prouver ?

La première audience

Un service d'ordre très sévère a été établi autour du Palais de Justice. Que craint-on? De nouveaux incidents? Cela ne semble guère probable. En tout cas, ce n'est pas du côté de la population laborieuse de Moissac qu'ils pourraient provenir, car celle-ci, en dépit de sa légitime indignation contre les lâches auteurs de la tragique agression, a montré qu'elle savait suffisamment garder son sang-froid.

Lorsque est ouverte l'audience, que préside M. Laporte, conseiller à la Cour de Toulouse, la salle est pleine. La malheureuse veuve, accompagnée de ses deux petites filles, est présente.

Toutes trois semblent vouloir s'abriter derrière leurs-avocats Me Henry Torrès, Pérau, d'Agen, et Exquerra.

Me Gautrat, de Paris, est chargé de la défense d'Alex Valès, principal inculpé, tandis que l'étudiant Calac a pour défenseur Me Salers, de Moissac.

A la demande du ministère public, en raison de la longueur probable des débats, deux jurés supplémentaires sont désignés. Puis, dans le plus grand silence, commence la lecture de l'acte d'accusation.

Il en résulte que Valès est inculpé de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Cette atténuation finale à la grave inculpation qui pèse sur le riche fils de famille, provient du fait que si celui-ci avoue bien

avoir donné un coup de poing à Cayla, il a affirmé que ce n'est pas ce coup qui a entraîné la mort de l'ouvrier Un témoin affirmant, d'autre part, que des coups de matraque ont lâchement frappé Cayla évanoui (on reconnaît bien là les courageuses méthodes des sbires de La Rocque), trois experts laissent entendre que cette thèse serait assez invraisemblable. C'est ce que les débats devront élucider ; le coïnculpé de Valès, Jean Calac n'est retenu, lui, que pour coups et blessures sur le commissaire et port d'arme prohibé.

Sur 49 témoins cités, 45 répondent, deux sont défaillants, les deux autres, des docteurs, seront mardi à la disposition du tribunal.

L'interrogatoire des accusés

On commence ensuite l'interrogatoire des accusés.

Alex Valès, architecte, est âgé de 38 ans. Depuis la guerre, il a dirigé pour huit millions de travaux, ce qui lui a rapporté 500.000 francs d'honoraires, mais ça ne l'empêche pas de devoir encore 17.000 francs d'impôts C'est là, sans doute, le patriotisme fiscal de ces- messieurs

D'ailleurs, les renseignements qui sont donnés sur son compte ne sont pas merveilleux : ils tendent plutôt à le représenter comme buveur, joueur et très brutal, ce qui semble bien concorder avec l'inculpation dont il est l'objet

D'ailleurs, Valès discute pied à pied avec le président. Il ergote, il n'a pas frappé Cayla trois fois, mais une seule, et il n'a pas touché le commissaire.

Jean Calac actuellement soldat au 405e régiment d'artillerie, veut braver, lui : il revendique avec fierté le fait de s'être battu avec le commissaire. Tristes effets des pernicieuses doctrines des chefs fascistes sur l'idéologie de certains jeunes gens Il déclare que la matraque trouvée sur lui ne lui appartenait pas, mais qu'il l'avait ramassée sur les lieux de la bagarre.

Tout au long de cet interrogatoire, de brèves passes d'armes mettent aux prises les avocats de la partie civile et ceux de la défense.

Les témoins

Après une courte suspension d'audience a commencé le défilé des témoins.

Cinq docteurs ! dont les professeurs Lande, de Bordeaux, et Sorel, de Toulouse, se succèdent à la barre. Tous sont d'accord pour reconnaître que la mort est due à une hémorragie interne, consécutive à une fracture du crâne de quinze centimètres, qui a fort bien pu être déterminée par le choc de la tête de Cayla sur le sol. Ajoutons que cette possibilité, assez aléatoire nous semble-t-il, n'enlève rien à la responsabilité première des agresseurs.

Le commissaire de police Labarthié vient préciser que la réunion ayant été annoncée comme privée il n'avait pas cru devoir prendre de grandes mesures d'ordre ; lorsqu'il apprit qu'on se battait, il accourut et dut entrer dans la mêlée pour dégager des Moissagais. C'est là qu'il fut frappé par Calac d'un coup de matraque ; il n'a rien vu de l'affaire Cayla.

Le témoin Darrac, qui lui succède, affirme que seul l'accusé a frappé Cayla, avant que le brigadier Déjean ait pu, l'emporter inanimé qui précise qu'il a vu Valès frapper Cayla, au moment où il se relevait.

Cette dernière déposition est accablante pour Valès, car elle réduit à néant la défense de celui-ci que nous avons exposée plus haut.

MM. Maury, Goudouly et Holcher, qui ont été matraqués viennent dire que malgré leurs opinions contraires, les organisateurs croix de feu les avaient invités avec tant d'insistance qu'ils avaient eu l'impression d'avoir été attirés dans un guet-apens.

Les témoins se succèdent. Tous sont unanimes à faire l'éloge de la victime qui a été frappée par Valès alors qu'il avait les mains dans ses poches et se retirait pour rentrer chez lui.

Malgré l'évidence des faits, divers témoins Croix de feu viennent ensuite déclarer sans pudeur qu'ils n'ont rien vu de la bagarre.

A 18 h 30, l'audience est renvoyée à aujourd'hui 13 heures.

Ainsi se termine la première journée de cet important procès. Il semble bien s'en dégager la confirmation éclatante de la volonté de meurtre des Croix de feu. Mais il n'en reste pas moins que le vrai responsable de tous ces assassinats, le comte de la Rocque, n'est pas au banc des accusés. Le peuple de France en a assez, il veut vivre en paix. Et c'est pourquoi, plus que jamais, il demande la dissolution des "ligues" factieuses reconstituées et l'arrestation de leurs chefs.

Ce déroulé de la journée est fidèle aux débats. Il mentionne mon témoignage qui a suscité la rage de l'avocat Gautrat le procureur me demandant ensuite :

- Quelles violences, Valès a exercé sur vous ?

J'ai dit avec la plus grande précision qu'il a essayé de me retirer des mains Calac pour que je ne l'arrête pas et il m'a dit à cette occasion : « Vous n'avez rien à faire ici. »

Je devine que l'accusé ne va pas manquer de culot tout au long du procès, pour faire valoir son innocence !

Darrac aura été le plus émouvant car, proche de Cayla, il a suivi tous les événements de la bagarre alors que d'autres n'ont vu que le début et mon ami le brigadier Déjean, la fin. Mais nous allons retrouver tous ces faits avec le **Midi socialiste**.

***Le procès des ex-Croix-de-Feu de Moissac
aux Assises du Tarn-et-Garonne***

Fin de la séance de Lundi

On entend toujours les témoins.

M Brujol, vétérinaire se promenait sur le boulevard Pierre Delbrel avec sa petite fille. Il vit un grand nombre de voitures s'arrêter devant le cinéma. Des jeunes gens en descendaient ; se formèrent en colonne 2 par 2 et, au pas cadencé entrèrent dans la salle. Quelques temps après, il entendit un coup de sifflet ; des jeunes gens sortirent du cinéma et se rendirent près des voitures.

Peu après, il vit sortir des personnes de cet établissement portant Cayla inerte. En même temps, M. Ferrié sortit à son

tour criant : « On vient d'assommer Cayla et on matraque le commissaire de police. »

M. Labarhié, commissaire de police précise les violences qui furent exercées sur lui. Il affirme que Valès avait loué la salle pour y tenir la réunion, ce que conteste l'accusé.

M Darrac, secrétaire de la Mairie à Moissac était à côté de Cayla. Il a vu Valès donner à deux reprises un coup de poing à la victime. Chaque fois celle-ci tomba lourdement sur le sol. Il affirme que jusqu'au moment où Cayla fut secouru par M. Déjean brigadier de police, il ne fut frappé que par Valès.

A son tour M. Déjean, brigadier de police précise dès l'instant où il vit tomber la victime, personne à part Valès ne l'a frappé.

Au cours de la plaidoirie Maître Gautrat soulève un incident. Il se permet de commenter les dépositions qui sont faites par les témoins au fur et à mesure qu'elles se produisent. M. le Président le lui interdit et comme il persiste, il lui retire la parole.

Viennent ensuite M. Maury, Holcher et Goudouly qui racontent comment ils furent matraqués sans motif parce qu'ils avaient été invités à la réunion par les Croix-de-Feu. M. Garrigues Clovis Croix-de-Feu (briscard) se trouvait à la réunion. Il affirme qu'un Croix-de-Feu toulousain, M. Murat parlant des précédents témoins a dit à ses camarades munis d'un brassard : « Sortez-les. »

Ferrié, ancien patron de Cayla, fait les plus grands éloges de son employé. Lui aussi a vu Calac lancer un violent coup de poing à la tête de Cayla. Le sang coula du canal de l'oreille de celui-ci.

Audience du mardi 16

Les témoins n'ayant pas tous été entendus le défilé continue. M. Devolvé déclare que sur un ordre venu d'un membre du bureau on chassa brutalement quelques auditeurs de la salle. Il a vu Valès lancer un coup de poing à la tête de Cayla. Quelques secondes après, dit-il, un Croix-de-Feu de Toulouse ou de Montauban a donné un coup de matraque sur la face de Cayla.

M Darrac et M. Déjean confrontés avec le témoin ne se rappellent pas l'avoir vu dans la salle.

M. le Président fait remarquer à M. Delvolvé que nulle trace de ce violent coup de matraque sur la face n'a été relevé par les docteurs.

MM Darrac et Déjean affirment formellement que Cayla n'a pas été frappé par une personne autre que M. Valès.

M. Denau affirme que M. Valès lui a dit : « J'ai reçu un coup de pied au ventre et j'ai riposté par un coup de poing. »

M. Bonnet, après que Cayla a été emporté, a entendu Valès dire au Commissaire de police de Moissac : « Vous n'avez rien à faire ici, nous sommes chez nous. »

M. Chauderon Géraud a vu Valès frapper Cayla. Celui-ci au second coup de poing est tombé lourdement sur le sol. Sa tête en frappant le parquet a produit un bruit qu'on a nettement perçu. Il a entendu en outre un Croix-de-Feu qui se trouvait derrière le propriétaire du cinéma dire : « On le brûle celui-là. »

M. Hourtané a vu Valès donner un violent coup de poing à la face de Cayla. Avant de le lancer il avait pris de l'élan sur plusieurs mètres.

M. Frouillou, Croix-de-Feu, avait organisé la réunion. C'est lui qui, avec Valès, a loué la salle.

Il prétend n'avoir pas invité, avant la réunion, quelques témoins à entrer dans le cinéma pour entendre les orateurs. Cette affirmation est controversée par les témoins appelés. Dans sa déposition M. Frouillou fait le procès des Croix-de-Feu de Toulouse.

Un incident éclate entre Maître Gautrat et Maître Pérau.

Le premier dans son intervention tâche de porter la question sur le terrain politique.

Maître Pérau fait observer que Cayla n'était point communiste et qu'il a été victime des Croix-de-Feu dans une réunion organisée par eux. Le public applaudit vigoureusement.

M. le Président ordonne l'évacuation de la salle pour une partie du public et suspend l'audience.

M. Capgras a vu des gens frapper Cayla avec une matraque. M. Lurine déclare qu'un Croix-de-Feu frappait le Commissaire avec une matraque. M. Besset¹⁴, oncle de la victime, a soigné celle-ci après qu'elle a été frappée. Toujours elle lui a affirmé n'avoir été frappée que par Valès. M. le docteur Boisnière de Toulouse, a présidé la réunion de Moissac. Il déclare que des personnes ont été expulsées de la salle « sans brutalité mais avec fermeté ».

On lui fait observer que c'est M. Murat qui a donné l'ordre d'expulser et que les auditeurs qu'on a « sorti » ont été l'objet de brutalité. Confronté avec M. Frouillou, celui persiste à déclarer que le témoin lui a donné l'autorisation de faire entrer dans la salle des personnes non invitées.

M. Torrès. -- Vous êtes docteur. Est-ce que personne ne vous a sollicité de donner des soins à Cayla ?

- Ce n'est pas ma spécialité, je suis médecin stomatologique.

Au cours d'une altercation entre Maître Gautrat et Torrès celui-ci flagelle le témoin qui n'ose pas prendre ses responsabilités.

M. Murat, publicitaire correspondant de l'Agence Havas de Toulouse, chef de section des Volontaires nationaux a donné l'ordre de « sortir » les Moissagais qui n'avaient pas voulu se lever aux accents de La Marseillaise.

Il fait preuve au cours de la réunion d'un cynisme rare. Bien entendu il ignore si ses camarades étaient munis de matraques.

D'autres volontaires nationaux ou Croix-de-Feu de Toulouse et de Montauban, font des déclarations à peu près identiques.

M. le Président fait donner lecture des déclarations du malheureux Cayla et de deux témoins défaillants.

Ce sont maintenant les témoins de la partie civile qui comparaissent à la barre.

M. Garric, donne d'excellents renseignements sur Cayla qu'il connaissait bien. Il a assisté à la réunion. Il a vu nettement les

¹⁴ Il vivait dans la même maison qu'Elie Cayla. Il a raconté aussi l'opération faite au malade qu'il a accompagné tout le temps.

Croix-de-Feu matraquer très nettement les citoyens qui n'avaient pas voulu se lever aux accents de La Marseillaise.

Il a également vu très nettement un Croix-de-Feu tenir à la main une matraque.

Tous les autres témoins de la partie civile s'accordent à dire que Cayla était un excellent camarade très loyal et serviable.

La défense, à son tour a fait citer plusieurs témoins.

Ceux-ci font des éloges de Valès. Après leur audition l'audience est renvoyée au lendemain. »

Nous sommes déjà passés à la journée suivante mais avant de me plonger dans un autre journal je voudrais insister sur le témoignage du patron de Cayla, Monsieur Ferrier qui était aussi à la réunion :

Le 13 juin, il a été intrigué par l'arrivée d'un grand nombre d'automobiles et en curieux il est entré pour voir ce qui se passait puisque personne ne demandait à l'entrée d'autorisation particulière. Il a vu Valès donner un coup de poing par derrière à Cayla qui se dirigea vers la sortie et il a remarqué un filet de sang qui sortait de l'oreille de Cayla. Il est alors allé téléphoner au docteur. Quand Me Torrès lui a demandé de préciser : « Vous avez vu Cayla sortir les mains dans les poches. » Monsieur Ferrier a indiqué : « Cayla m'a dit, je vais me coucher ».

Il n'a eu qu'à se louer de ses services. Il était calme et très tranquille. Il l'employait depuis deux ans. Sur les terrains de football il avait un surnom, « le râleur », et ce trait de vie me secoue les tripes. Inversement quand Me Exquerra demandera au Croix de feu Garrigue qui dit de Valès que c'était un vrai sportman : « Savez-vous pourquoi Valès n'a pas été réélu capitaine par 40 voix contre 4 ? », il répondra seulement : « Cela ne veut rien dire. »

Mercredi 17 mars

Pour la suite le journal de droite sera toujours aussi expéditif.

Express du Midi, 17 mars 1937 **Les incidents Moissac devant les Assises du Tarn-et-Garonne**

Montauban, 16 mars. L'audience est ouverte à 13 h 30.

Comme toujours l'affluence est très grande et le même service d'ordre garde les abords du Palais de Justice.

L'audition des témoins continue.

Elle rappelle les incidents de la bagarre et surtout, l'incident de la « Marseillaise », le refus de certains spectateurs de se lever, l'ordre du président de les forcer à se découvrir et s'ils refusaient, de les faire sortir après deux sommations.

Après l'audition des témoins, le président ordonne la lecture de la déposition du malheureux Cayla.

L'audition des témoins de l'accusation est terminée. L'audience est suspendue quelques minutes pour l'audition des témoins de la partie civile et de la défense.

L'audience est levée à 18 h. 10 et sera reprise ce matin mercredi, à 9 heures.

Voyons **Le Populaire** le quotidien des socialistes :

« *LE PROCÈS* des ex-croix de feu de Moissac se poursuit
*LE VERDICT SERA SANS DOUTE RENDU CE SOIR ASSEZ
TARD*

Montauban, 16 mars - (Par télégramme). - La seconde séance, qui se tient aujourd'hui mardi à 13 heures, est tout entière occupée à entendre les témoins. Me Gautrat, l'avocat de Calac, soulève plusieurs incidents. Me Henri Torrès le relève vertement ; il lui reproche d'interpeller d'une drôle de manière les témoins, qu'il essaie par ce moyen d'intimider. M. le président, à son tour, le tance vertement. Vous n'avez pas le droit, dit-il, de commenter

les dépositions des témoins au fur et à mesure qu'elles se produisent et comme l'avocat de la défense persiste, il lui retire la parole. Un autre témoin, M. Delvolvé, prétend que Valès a été frappé d'un coup de matraque par un Croix de feu toulousain ou montalbanais. Cette déposition est déclarée fausse par deux précédents témoins qui sont confrontés avec M. Delvolvé. Au cours de cette audience, de violentes escarmouches ont lieu entre Me Gautrat et Me Torrès. Le premier essaie d'intimider les témoins. Aussi se voit-il rappeler à l'ordre une fois de plus par le président.

Comme l'avocat de Calac tâche de faire dévier le débat sur le terrain politique, M. Pérau lui fait observer que Cayla n'était point communiste et qu'il a été victime des Croix de feu dans une réunion organisée par eux. Le public applaudit. Le président fait évacuer la salle et suspend l'audience. Le président de la réunion, le docteur Boisnière, déclare n'avoir pas vu la bagarre dans la salle et, comme Me Torrès lui demande si personne n'a fait appel à ses services médicaux lorsque Cayla a été frappé, le témoin répond négativement. M. Torrès qualifie vertement l'attitude de ce témoin qui décline toutes ses responsabilités. Tous les autres Volontaires nationaux et Croix de feu qui comparaissent observent la même attitude ; aucun n'était armé et pourtant, après la bagarre, on a fait sur le parquet du cinéma, une ample moisson de matraques. Demain, plaidoiries de la partie civile, le réquisitoire et enfin les plaidoiries de la défense. Le verdict sera probablement prononcé à la fin de la journée. »

Pas de jaloux, on passe au quotidien communiste :

« **L'Humanité** 17 mars

Le crime des Croix de feu de Moissac est évoqué devant les assises du Tarn-et-Garonne

Au banc des accusés, le Croix de feu Valès qui blessa mortellement Emile Cayla, père de deux enfants, n'appartenant à aucun parti politique.

(De notre correspondant particulier.)

La journée d'hier mardi n'était pas plus favorable aux peuples que la journée précédente. Les incidents d'audience se succédèrent à un rythme accéléré.

Trois ou quatre témoins vinrent affirmer, d'une part, que seul Valès frappa Cayla, et que, d'autre part, seuls les Croix de feu avaient des matraques entre les mains.

Puis viennent une dizaine d'autres témoins, des Croix de feu, chefs de sections, dispos, volontaires nationaux.

Tous, ou presque, n'ont rien vu, rien entendu, personne des leurs n'a frappé.

L'un d'eux, le nommé Chauchon, eut même le front d'accuser les communistes d'avoir apporté les vingt matraques ramassées après la bagarre. Or, il est prouvé que deux communistes en tout et pour tout se trouvaient dans la salle et que ni Maury ni Goudouly n'ont l'humeur belliqueuse.

Me Gautrat profita de cette fausse assertion pour faire le procès des communistes, qu'il accuse des pires forfaits, ce qui lui vaut de vertes répliques de Pérau. Et comme Gautrat continue à faire le panégyrique du PSF, sans le nommer, mais en le désignant suffisamment nettement il présente le PSF comme persécuté par le gouvernement. Pérau s'écrie aux applaudissements de la foule :

« Il ne faudrait tout de même pas perdre de vue qu'Elie Cayla n'appartenait à aucun parti politique et qu'il a été tué par des Croix de feu, dans une réunion de Croix de feu, organisée par les Croix de feu ».

Me Henri Torrès, de son côté, fustige Boisnière, président des Croix de feu de Toulouse, et Jean Murat, chef des Volontaires nationaux de Toulouse, qu'il accuse d'être moralement responsables de la mort de Cayla, parce que ce sont eux qui donnèrent aux Volontaires nationaux l'ordre d'expulser nos amis, ce qui fut le signal de la bagarre.

D'autres Croix de feu, pour un peu, accuseraient le commissaire d'avoir provoqué la bagarre.

Les dépositions des témoins, cités par la partie civile, apportent un peu de calme. Mais dès que commence le défilé des témoins cités par la défense, les algarades recommencent.

Me Salers a fait citer quelqu'un à qui, il y a quinze ans, Cayla porta un coup de poing qui n'engendra du reste aucune poursuite, car M. Forest, un boulanger, pardonna aussitôt.

Me Torrès flétrit le geste de la défense qui n'hésite pas à salir un mort pour le plaisir d'un effet d'audience des plus douteux.

Et pour couronner cette audience tumultueuse, voici un Croix de feu moissagais, nommé Augeac qui, cité par la défense, vient de se souvenir soudain à la barre que le 13 juin 1935, se rendant à la réunion, il avait rencontré Cayla qui lui avait dit :

« Tu vas à la réunion ? C'est pas la peine, nous allons y aller. Elle ne durera pas longtemps. »

Ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Et tour à tour, approuvés par toute l'assistance, Me Torrès et Pérau dirent ce qu'ils pensaient, et du procédé et de ce témoin de 6 h. 5 comme l'appelle plaisamment le maître parisien, qui réussit à avoir le dernier mot dans ce tumultueux débat.

Les débats sont terminés sur cette dernière escarmouche. Demain, à 9 heures, commenceront les plaidoiries des avocats de la partie civile, qui feront suite, au réquisitoire. L'après-midi, on entendra les plaidoiries, et vraisemblablement le verdict sera rendu vers 17 h.

Que sera ce verdict ? Souhaitons que les jurés du Tarn-et-Garonne sauront venger le pauvre Elie Cayla, victime innocente des haines partisans des factieux, et qu'ils sauront, accorder aux deux fillettes et à la veuve du malheureux les justes réparations auxquelles elles ont droit.

Dans cette affaire le plus incroyable c'est le clerc de notaire Robert Delvolvé - un militaire en fait - qui fait comme s'il était présent alors que je sais très bien que ce n'était pas le cas ! Me Torrès ne manquera pas d'attirer l'attention du jury sur l'écart existant entre le témoignage de ce personnage à l'instruction et

celui apporté à la barre car l'homme n'a su inventer deux fois la même histoire pour faire croire que Cayla a été frappé par une deuxième personne.

Quant au témoignage de Bonnet, ingénieur des travaux publics qui, passant devant le cinéma, entendit quelqu'un crier : « On a assassiné Cayla » puis Valès me dire : « Nous sommes chez nous, nous ferons notre police. », il aurait pu être la conclusion du procès. Mais il fallait écouter le Croix de feu Moissagais André Etenaud, et les mensonges de quelques-uns de ses amis...

Revenons à mes travaux de lecture et je commence par **Le Midi Socialiste : audience mercredi 17 mars**

**LE PROCÈS des ex-Croix-de-Feu de Moissac
ACQUITTÉS !**

Une foule nombreuse se presse dans la salle d'audience.

Dès l'ouverture un juré reconnu malade par le médecin légiste est autorisé à ne pas siéger. Un juré suppléant, M. Castanet prend sa place.

Plaidoiries de la partie civile

Maître Pérau premier avocat de la partie civile, tient à faire remarquer aux jurés que s'il est militant communiste, lorsqu'il est revêtu de la robe, il n'est plus qu'un avocat chargé de représenter les intérêts d'un républicain n'appartenant à aucun parti et ayant plutôt des sympathies radicales.

Il fait l'historique de la réunion de Moissac, organisée par Valès, après une mobilisation militaire des Croix-de-Feu et volontaires nationaux.

Aussi, pense-t-il que c'est avec raison que ces organisations paramilitaires ont été dissoutes, mais qui se sont reconstituées ailleurs sous une appellation différente avec les mêmes hommes, les mêmes méthodes et les mêmes armes.

L'avocat de la partie civile justifie ensuite la formation du Comité de défense de Cayla qui n'a qu'un but : porter secours à la veuve et aux orphelins de la victime et lui permettre de se porter partie civile en lui choisissant des défenseurs.

La réunion de Moissac fut une véritable réunion publique. Les dépositions des témoins l'ont prouvé.

Dans la salle il y avait des hommes armés de matraques et de coups de poings américains et peut-être même de revolvers.

Plusieurs de ces armes ont été ramassées sur le parquet de la salle de cinéma. Elles n'ont pu être apportées par les cinq ou six Moissagais, entrés dans la salle après bien des hésitations. Quelques-uns de ceux ci ont été sortis du cinéma et matraqués.

Le chef des Despos, le sieur Murat, représentant à l'agence Havas, a prétendu qu'ils avaient été enlevés délicatement. Que serait-il alors arrivé si on avait employé la brutalité ? (rires)

M. Pérau dissèque ensuite les dépositions des témoins et démontre scientifiquement que Valès a frappé deux fois la victime en prenant de l'élan. La tête de Cayla a frappé violemment le sol parqueté de mosaïque. Ce sont ces chutes qui ont provoqué sa mort. Rien n'est plus sûr. Il mérite une punition : ce n'est pas à la partie civile à la demander. Tout de même il ne faut pas dire aujourd'hui au jury vu l'attitude écœurante de l'accusé : « ne frappez pas si dur ! ». La femme qu'il représente ainsi que ses deux enfants méritent réparation.

M. Torrès, second avocat de la partie civile rend hommage tout d'abord à Exquerra, dont le rôle, quoique obscur, a été important dans cette affaire et à Maître Pérau dont il admire la pathétique plaidoirie.

Il vante la camaraderie qui existait autrefois entre sportifs et qui existe encore aujourd'hui dans ces milieux.

Valès l'a oubliée. Ce qui m'atterre, dit-il, c'est qu'il ait frappé un camarade de sport, un ami. Et cela froidement et sans attention.

Mais, ce qui m'atterre encore davanta-ge, c'est qu'il n'ait pas, depuis, manifesté quelques regrets. Plus que tout autre, vous devez savoir que lorsqu'on est doué d'une force physique au-dessus de la moyenne on doit savoir se maîtriser.

Moi aussi, il m'est arrivé de me battre autrement qu'au pistolet ou à l'épée. Si jamais j'avais abattu mon antagoniste, je l'aurais relevé. Vous, vous avez continué à frapper jusqu'à ce que votre adversaire soit inerte.

Cet acte accompli, vous avez continué avec vos amis à tenir la réunion ! Singulière mentalité que la vôtre. Mieux que cela, vous vous êtes totalement désintéressé du sort de votre victime.

Ni le jour même, ni le lendemain, vous ne vous êtes informé de sa santé. Vous ne vous êtes préoccupé que de votre défense. Je ne sais, si à ce moment, vous avez pris un avocat. Si oui, il vous a mal conseillé. Son devoir eut été de vous inciter à vous rendre auprès de cet ami que vous aviez abattu et de lui demander pardon !

Deux questions vont être posées au jury concernant votre culpabilité au sujet de la mort de Cayla.

MM. les jurés, vous ne pourrez vous prononcer autrement que par l'affirmative, en notant toutefois des circonstances atténuantes. Si cet homme qui a eu un geste de brute, qui n'a manifesté aucun regret de son acte, était acquitté, ce serait à désespérer de la justice.

Il existe ce que Mirabeau appelait « les malédictions muettes ». Vous ne vous exposerez point à entendre les voix silencieuses des enfants de la victime, que Valès n'a pas voulu écouter. Vous êtes la justice, vous la portez parce que vous êtes de notre pays. Pères de famille, je vous confie nos enfants, défendez nos enfants !

Cette plaidoirie magnifique et d'une éloquence rare et quelquefois véhémence arracha des larmes aux auditeurs. Aussi, tout le monde est-il en admiration devant le talent que Maître Torrès a déployé pour défendre la cause de cette malheureuse femme et de ses orphelins !

La séance est levée. L'audience est reprise à 14 heures.

M. le Président donne la parole à M. Bénézech, procureur.

La tâche de M. Bénézech va être facile après les plaidoiries des deux avocats entendues ce matin et auxquelles il rend hommage. Au début de son réquisitoire, il supplie les jurés d'oublier leurs positions, leurs opinions politiques et de n'être que des juges. Il fait la genèse de cette affaire : en passant, il flétrit les organisateurs de la réunion de Moissac. Des Volontaires nationaux chargés du service d'ordre, tant Moissagais que Toulousains, ont, par tous les moyens, fui leurs responsabilités. Bénézech analyse les dépositions des témoins, les rapports des médecins experts et démontre que les coups portés par Valès ont bien causé la mort de Cayla. Valès seul a frappé Cayla. Ses coups ont amené la chute brutale de la victime sur la mosaïque. Seule l'hypothèse de cette chute ayant provoqué le décès de Cayla peut être admise. Des quatre questions posées, il n'en retient que deux, celles qui ont trait aux violences exercées sur Cayla. Les autres, il les abandonne. Quant à Calac il n'est poursuivi que pour deux délits. Il ne s'opposera pas pour les deux accusés aux circonstances atténuantes.

La défense

Maître Gautrat, défend Valès et Calac. On est étonné dit-il, que Valès ne se soit pas indigné devant la douleur de la veuve. Aujourd'hui, il le fait en son nom. On voit bien que cet avocat est ou a été Croix-de-Feu. Il emploie en effet les mêmes moyens dilatoires que les membres de cette organisation qui ont comparu hier à la barre pour fuir les responsabilités. En effet, d'après lui, ce n'est pas son client qui doit indemniser la victime, mais la Commune de Moissac qui, en la circonstance, a manqué à ses devoirs. Bien entendu, Valès qui a frappé Cayla n'a aucune responsabilité à cet égard. Cette thèse paraît au public un peu osée. L'avocat de la défense s'efforce ensuite de torturer les textes des dépositions, de démontrer l'innocence de ses deux clients.

En terminant il essaie de placer l'affaire sur le terrain politique. A ce propos, il s'attire une verte réplique de Maître Torrès et Maître Perrau Au nom de la soi-disant pacification des esprits il demande au jury d'innocenter ses clients.

Maître Salers prend le dernier la parole et il ne fait pas mauvaise figure auprès de son confrère Maître Gautrat. Sentant sans doute la gaffe commise par son confrère en transportant le procès sur le plan politique il s'en tient uniquement au mémoire sur Cayla qui, s'il fut pour Valès un adversaire politique, fut en même temps un camarade, un ami. Au lendemain de la mort de la victime, mort qu'il n'a pas provoqué, il a manifesté le regret d'avoir frappé Cayla. Le défenseur commentant certaines dépositions de témoins à charge et s'appuyant sur d'autres produites par certains Croix-de-Feu essaie de démontrer la non culpabilité de son client. Cayla a eu le crâne fracturé par une matraque donnée par un

Croix-de-Feu et non par des coups de poing et par une chute.

Le verdict

Valès est déclaré coupable d'avoir donné des coups à Cayla. Les circonstances atténuantes sont retenues. Valès est acquitté. Valès est condamné à 6 mois de prison avec sursis.

L. Cassé

Ce compte-rendu détaillé rend parfaitement bien les éléments de la séance. Mais malgré les répétitions voici à présent l'article de ***L'Express du Midi*** du 18 mars 1937. Il permet de saisir par quelles nuances ou erreurs, on peut renverser un jugement. Dès le début le juré remplacé devient un juge remplacé ! Et comme les lecteurs de ce journal n'ont pas eu les éléments, ils ne peuvent qu'approuver le jugement !

**« Les incidents Moissac devant les Assises du
Tarn-et-Garonne. Calac est acquitté
Valès, 6 mois de prison avec sursis
La partie civile obtient 40.000 francs de dommages-
intérêts**

QUATRIEME AUDIENCE

Moissac, 17 mars.

C'est avec un léger retard que l'audience de ce matin a été ouverte, un juge s'étant trouvé indisposé et ayant dû être remplacé par des juges supplémentaires.

C'est M Pérau, avocat de la partie civile qui prend le premier la parole. Dès le début de sa plaidoirie il tient à faire état de sa qualité de militant communiste pour éviter, déclare-t-il, que ses adversaires ne l'exploitent. « Mais, aujourd'hui, ajoute-t-il, il ne faut voir en moi que l'avocat qui vient plaider pour un homme qui n'appartenait à aucune organisation politique. »

Il refait à son tour et à sa façon l'historique de l'affaire et déclare laisser aux jurés le soin de fixer la peine qui doit frapper Valès ainsi que le taux des réparations qu'il convient d'accorder.

Maître Torrès prononce une plaidoirie à peu près analogue, et l'audience du matin est suspendue.

LE REQUISITOIRE

L'audience reprise à 14 h. 10, débute par le réquisitoire de M. Bénézech, procureur de la République, qui, après avoir dit sa

conviction que les coups portés par Valès étaient à l'origine de la mort de Cayla, ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes. Il expose tout ce qui, dans le dossier, est pour ou contre l'accusé et demande aux jurés de juger en toute conscience, sans passion et sans haine, mais de juger aussi sans faiblesse, car Valès doit être puni pour être à l'origine de la mort de Cayla en l'ayant frappé le premier, si d'autres l'ont frappé ensuite, ce qui n'est pas prouvé — M. Calac doit également être puni, ne fut-ce que pour lui apprendre que ce n'est point par la violence que l'on sert la libre confrontation des idées.

LA DEFENSE

Après le réquisitoire Maître Albert Gautrat, du barreau de Paris, prend le premier la parole au nom de la défense.

Il demande l'acquittement de son client. En soulignant le caractère contradictoire de certains témoignages, il se livre à une violente attaque contre le parti communiste et fait un vif éloge du P. S. F. M Torrès et Perrau quittent alors la salle en signe de protestation.

Maître Gautrat termine en demandant l'acquittement de Valès, comme mesure d'apaisement.

Après lui Maître Salers plaide pour Valès : il s'étonne qu'il soit le seul à figurer au banc des accusés alors que d'autres sont également accusés d'avoir frappé la victime. Il demande, en conséquence, le bénéfice du doute et l'acquittement.

A 16 h. 20, le jury se retire pour délibérer.

LE VERDICT

Après une heure de délibération, le jury rapporta son verdict :

- en ce qui concerne Calac il est négatif ; Calac est acquitté.*
- en ce qui concerne Valès le verdict est affirmatif sur la première question de coups et blessures, mais admet les circonstances atténuantes ; il est négatif sur les autres questions. En conséquence, Valès est condamné à six mois de*

prison avec sursis et à 100 francs d'amende. La partie civile obtient quarante mille francs.

Sur ces quarante mille francs, je précise qu'il y a vingt mille pour la veuve et dix mille pour chacune des deux filles.

Je ne peux qu'être d'accord avec **L'Humanité** du 18 mars 1937 qui titre : « *Un scandaleux verdict des assises de Montauban. Valès est condamné à six mois de prison avec sursis, Calac est acquitté !*

La Cour d'assises de Montauban a rendu hier soir son verdict sur l'affaire des deux Croix de Feu inculpés de coups et blessures ayant entraîné la mort de l'ouvrier Moissagais Cayla et il est scandaleux ! »

A titre de comparaison, voici ce que le même tribunal a décidé peu de temps avant : Vittorio Pellini titulaire de trois condamnations, de passage à Montpezat, a demandé à Mme Lacombe aubergiste de le recevoir. Sur le refus de celle-ci, Pellini a lancé des cailloux dans les carreaux de l'immeuble. Il prétend à l'audience qu'il était ivre mais il n'en écope pas moins de trois mois et un jour de prison et 5 fr. d'amende pour la contravention. Et s'il avait cassé les carreaux ?

Mais une autre comparaison va faire froid dans le dos : Henri Martin, un cordonnier d'Agen a assassiné une bijoutière à Castelsarrasin le 9 décembre 1935. Très vite jugé, il sera condamné à mort et il dira aux jurés : « Je vous demande pardon. Messieurs les jurés, vous avez bien jugé. »

LE PROCÈS des ex-croix de feu de Moissac ACQUITTÉS !

AUDIENCE DU MERCREDI
17 MARS

Une foule nombreuse se presse dans la salle d'audience.

Des l'ouverture, un juré reconnu malade par le médecin légiste est autorisé à ne pas siéger. Un juré suppléant M. Castanet prend sa place.

Plaidoiries de la partie civile

M. Pereau, premier avocat de la partie civile, tient à faire remarquer aux jurés que s'il est militant communiste, lorsqu'il est revêtu de sa robe, il n'est plus qu'un avocat chargé de représenter les intérêts d'un républicain n'appartenant à aucun parti et ayant plutôt des sympathies radicales.

Il fait l'histoire de la réunion de Moissac, organisée par Valès, après une mobilisation militaire des Croix de Feu et volontaires nationaux.

Aussi, pense-t-il que c'est avec raison que ces organisations paramilitaires ont été dissoutes et qui se sont reconstituées d'ailleurs sous une appellation différente avec les mêmes hommes, les mêmes méthodes et les mêmes armes.

L'avocat de la partie civile justifie ensuite la formation du Comité de Défense de Cayla qui n'a eu qu'un

but : porter secours à la veuve et orphelins de la victime et lui permettre de se porter partie civile en lui choisissant des défenseurs.

La réunion de Moissac fut une véritable réunion publique. Les dépositions des témoins l'ont prouvé.

Dans la salle il y avait des hommes armés de matraques et de coups de poings américains et peut-être même de revolvers.

Plusieurs de ces armes ont été ramassées sur le parquet de la salle de Cinéma. Elles n'ont pu être apportées par les 5 ou 6 moissacais, entrés dans la salle après bien des hésitations.

Quelques-uns de ceux-ci ont été sortis du Cinéma et matraqués.

Le chef des despotes, le sieur Maest, représentant à l'Agence Haras, a prétendu qu'ils avaient été enlevés détestablement.

Que serait-il alors arrivé, si on avait employé la brutalité ? (Rires).

M. Pénaud, dissèque ensuite les dépositions des témoins et démontre scientifiquement que Valès a frappé deux fois la victime en prenant de Pélan, Cayla, avec sa tête a frappé violemment le sol parqueté de moissacais. Ce sont ces chutes qui ont provoqué sa mort.

Rien n'est plus sûr.

Il mérite une punition; ce n'est pas à la partie civile de la demander.

Tout de même, il ne faut pas être aujourd'hui au jury, vu l'attitude écorçante de l'accusé : « ne frappez pas der ! »

La femme qu'il représente, ainsi que ses deux enfants méritent une réparation.

M. Torres, second avocat de la partie civile rend hommage tout d'abord à Esquerre, dont le rôle, quoique obscur, a été important dans cette

Le Midi socialiste avec un titre un peu exagéré

Je dois l'avouer. Toute cette affaire et sa conclusion, que j'ai dû suivre dans ses moindres détails me pèsent énormément. Je sens que nous allons vers un trou noir, très noir et finalement je suis à une bien mauvaise place. C'est un jury qui acquitte ! Un peuple qui se laisse impressionner par les belles manières ! Un peuple qui ne comprend pas que si les démocrates courageux qui lèvent la tête sont ainsi traités, la canaille va en profiter.

Je n'ai rien contre personne, je suis destiné à être neutre, mais je vois bien la honte qui monte ! Ou plutôt la perte de toute honte ! Quand on peut tuer sans gêne, alors tout devient possible. La veuve va avoir droit à une grosse somme d'argent qui va l'aider, mais qui moralement va lui faire baisser la tête. Car elle, elle a du sens moral et elle sait qu'à devenir riche ainsi, c'est manipuler de l'argent triste ! Elle aurait préféré moins d'argent et de la prison pour le coupable, et on lui donne plus d'argent pour faire oublier le coupable !

La canaille va-t-elle nous obliger à devenir des canailles pour mieux imposer la loi ? Je le crains. Je le crains. On dira « le peuple est trompé ». Mais pourquoi une partie du peuple l'est et pas l'autre ? Dire, « le peuple est trompé », c'est pour l'excuser et ça se fait au détriment de ceux qui ne se laissent pas tromper.

Encore Cayla en 1937-1938

Le 19 mars 1937

Qui aurait cru que même le quotidien incontournable de notre France malade, **Le Temps**, consacrerait un article au verdict de Moissac ? Non Cayla n'était pas chauffeur de taxi et Valès n'était pas ingénieur mais qu'importe le détail, le fait est mentionné ! Cette fois je ferme le dossier et je demande ma mutation.

« **Le Temps** 19 mars 1937

Après une réunion des Croix de feu

Devant la Cour d'assises de Tarn-et-Garonne se sont terminés, hier, les débats auxquels avait donné lieu la bagarre qui se produisit à Moissac à l'issue d'une réunion tenue par la section locale des Croix de feu et au cours de laquelle fut mortellement blessé le chauffeur de taxi Cayla. M. Valès, ingénieur, était poursuivi comme étant l'auteur des coups auxquels devait succomber Cayla, et M. Calac, un tout jeune homme, pour avoir frappé avec une matraque le commissaire de police. Après les plaidoiries de Me Pérau et Henry Torrès pour la veuve de la victime, partie civile, M. Benezech prononça son réquisitoire, puis Me Gautrat, du barreau de Paris, et Salers, du barreau de Moissac, présentèrent la défense des accusés. M. Valès a été condamné à six mois de prison avec sursis, et M. Calac a été acquitté. La veuve de M. Cayla a obtenu 20 000 francs à titre de dommages-intérêts et chacun de ses deux enfants 10 000 francs. »

Le 25 avril 1937, suite au décès de Falguières, maire de Lizac et Conseiller d'arrondissement, une élection partielle réunit seulement deux candidats, Villeneuve pour les radicaux et Lagriffe pour la SFIO.

Un mois après le procès de Cayla, Gaston Pérau est revenu à Moissac mais cette fois en tant que représentant du parti communiste afin d'apporter son soutien au candidat du parti socialiste. **La Dépêche** ne dira rien de cette élection... sauf pour soutenir son candidat et répondre au **Midi Socialiste** qui accusera les Radicaux de se faire élire avec les voix de droite. **La Dépêche** démontrera ainsi que Lagriffe ne récupère pas les voix de Brousse (754) et Matayron (92) aux législatives de 1936, et qu'en conséquence il perd tout seul !

	Lagriffe	Villeneuve
Moissac	498	1242
St-Paul d'Espis	31	144
Montesquieu	51	119
Lizac	21	95
Malause	44	84
Boudou	26	76
St Vincent	8	43
Total	678	1803

Bon laissons les grands calculs qui démontrent que très vite la politique reprend ses « droits » pour retenir une conséquence plus utile de la mort de Cayla, la création de la Ligue des Droits de l'Homme à Moissac. Le siège social est au **Café Donnat** face à la mairie, et la première réunion sera animée par Lacour adjoint au maire d'Agen sur le thème : « fascisme et liberté ». Par contre, au **Café du Pont-neuf**, c'est le siège du Secours populaire qui va recevoir Ressigeac professeur à l'EPS de Cahors et Deluc délégué à la propagande. Que de monde à surveiller !

Janvier-février 1938

Le sous-préfet m'a appelé pour qu'on se mobilise encore et encore après cette information du **Midi Socialiste**. On va aller aider nos amis de Valence !

29 janvier 1938 Une provocation

TOUS CE SOIR A LAMAGISTERE Ce soir à 20 h. 31, le Parti Social Français (de Monsieur de la Rocque du Guichet) organise une réunion publique et contradictoire à Lamagistère. Après la condamnation des chefs de ce parti pour reconstitution de ligue dissoute, après les brillants exploits des cagouleurs., après l'assassinat de Cayla à Moissac, la tenue d'une telle réunion dans une cité aussi profondément républicaine, prend l'allure d'une véritable provocation. Devant la carence des pouvoirs publics qui auraient dû interdire une telle manifestation, les organisations prolétariennes relèvent la défi. Archidice, sur le parti socialiste ; Pérau pour le parti communiste, les antifascistes se donnent rendez-vous à Lamagistère ce soir, pour démontrer à ces messieurs qu'avec toutes leurs armes, ils ne sont pas encore les maîtres de notre pays. Un autobus partira de Valence à 20 heures. Le départ aura lieu en face du Tout va bien.

Je suis encore là quand un militant communiste m'apporte **L'Huma** du 12 février 1938 pour m'indiquer qu'ils n'oublient pas Cayla :

« Et depuis des dizaines de victimes : de Fontaine assassiné par les Camelots du roi à Hénin-Liétard à Daniel Llacer tué à Vienne ; de Cayla tué à Moissac par les Croix de feu à Lamarre abattu récemment à Montataire par un membre du parti de M.

Doriot, la liste est longue de ceux qui sont tombés sous les coups du fascisme. Ce sont ces victimes, ces héros que le peuple de France va honorer en participant à la grandiose manifestation du Souvenir organisé par le Rassemblement populaire. L. Sampaix »

Quand tout se calme, quand la mémoire efface les douleurs du temps, il m'arrive de relire mon rapport du premier jour et je me dis que la justice aurait dû s'en tenir à cette pièce à conviction pour se prononcer.

Mais la justice a besoin des effets de tribune... je peux donc garder le souvenir des envolées de Torrès !

Documents

Gaston Pérau

« Né le 29 août 1896 à La Réole (Gironde), mort le 24 septembre 1948 à Agen (Lot-et-Garonne) ; avocat ; dirigeant communiste du Lot-et-Garonne.

Fils d'un comptable aux chemins de fer du Midi originaire de La Réole, mais domicilié à Toulouse (Haute-Garonne), Gaston Pérau entra comme avocat stagiaire au barreau de cette ville, vers 1919. Militant socialiste actif en 1919, au congrès fédéral du 25 janvier 1920, « après une intervention très applaudie du citoyen Pérau d'Agen », Marmande se rallie à l'unanimité à l'adhésion immédiate à l'Internationale communiste. Délégué avec Renaud Jean au congrès national de Strasbourg (février 1920), après le congrès de Tours (décembre 1920), la Fédération du 47 rejoignit le Parti communiste. Lieutenant du nouveau député communiste Renaud Jean, Pérau représente son parti dans de nombreuses élections et, avocat du Secours rouge international, il défend devant les tribunaux, des syndicalistes paysans et ouvriers.

Conseiller municipal d'Agen dès 1919, il assure, en 1924, le secrétariat de la section communiste et celui du comité fédéral. Présent dans de nombreux conseils et congrès nationaux, il devient en juin 1925, conseiller juridique du Conseil paysan français (syndicat paysan de Renaud Jean). Présent aux cantonales d'Agen en 1925, de Casteljalous en 1928, puis d'Agen en 1934 et 1937. Fin février 1932, Pérau assiste à la réunion de militants communistes de la XIII^{ème} région où *Le Travailleur* devient aussi le journal de la Gironde et du Gers. Lors des législatives, il utilise ses incontestables qualités de propagandiste. En mai 1928, il se présente dans la circonscription de Nérac où il recueille 2 906 voix (20,7 % des voix des inscrits) au premier tour et 3 475 (24,8 %) au second. En 1932, il est « mis à la disposition de la région bordelaise », qui le désigne pour une des circonscriptions de Bordeaux où il obtint 1 043 voix, puis 523 sur 21 332 inscrits. Pérau représente le PC dans la circonscription de Villeneuve-sur-Lot en avril 1936 ; après avoir obtenu 3 864 voix sur 20 929 inscrits (18,4 %), il se désiste en faveur du candidat radical-socialiste.

Il meurt à Nérac le 24 septembre 1948. »

Henry Torrès

Né le 17 octobre 1891 aux Andelys (Eure), mort le 4 janvier 1966 à Paris (XVIII^{ème} arr.) ; avocat socialiste, membre du Parti communiste de 1921 à 1923, puis du Parti socialiste SFIO de 1927 à 1929 ; poursuit une carrière politique

indépendante jusqu'en 1958 ainsi que sa profession d'avocat au barreau de Paris jusqu'en 1956 ; directeur de l'hebdomadaire France-Amérique aux États-Unis durant la Seconde Guerre mondiale ; sénateur du RPF de 1948 à 1952, un des fondateurs de l'Union démocratique du travail, président du Conseil supérieur de la RTF jusqu'en 1959.

Pour la partie qui nous concerne nous ne retenons de son imposante biographie que la partie sur ses qualités d'avocat :

A peine sorti de l'hôpital, avant même d'être démobilisé, Henry Torrès décida avec la fougue qui le caractérisait d'exercer à Paris, quoiqu'inscrit depuis 1917 au barreau de Bordeaux. Il défendit Fernand Desprès, accusé d'intelligence avec l'ennemi pour avoir rencontré Henri Guilbeaux en Suisse et adressa le 25 juillet 1918 une lettre à Clemenceau pour connaître les présomptions pesant sur son client. Bien vite il se fit un nom en commençant à défendre des militants d'extrême gauche ; il devait défendre la cause des marins de Brest et des grévistes du bassin de la Loire. Avocat de Clovis Andrieu en 1918, il assista Maître Moro-Giafferri lors du procès de Charles Humbert, l'ancien directeur du Journal que ses relations avec Pierre Lenoir puis avec Bolo avaient conduit devant le Conseil de guerre. Le 17 mars 1921 il obtint la relaxe de Fernand Loriot et Boris Souvarine qui, accusés de « complot » par le gouvernement Clemenceau, avaient été arrêtés en mai 1920. Avec l'affaire Germaine Berton il acquit une grande notoriété. Dans le but de tuer Léon Daudet, cette jeune anarchiste se rendit, le 22 janvier 1923, dans les locaux de L'Action française, y rencontra le secrétaire général des Camelots du Roy, Marius Plateau, et l'assassina. H. Torrès put néanmoins obtenir son acquittement. L'année suivante, il défendit l'anarchiste italien Ernesto Bonomi qui avait tué Nicola Bonservizi, envoyé par Mussolini pour créer un groupe fasciste à Paris. Dans cette affaire comme dans celle de Germaine Berton, ce fut vraisemblablement par l'intermédiaire de Louis Lecoin qu'il entra en contact avec ceux qu'il allait défendre.

En 1926, il plaida en faveur des révoltés de Tatar-Bunar en Bessarabie et défendit aussi Samuel Schwartzbard, meurtrier le 25 mai 1926 de l'hetman Simon Petlioura, alors en exil à Paris, ancien chef des armées d'Ukraine et qui était accusé d'avoir organisé des pogromes. Au terme d'une audience agitée, Henry Torrès arracha par une plaidoirie animée l'acquiescement de celui qu'il sut présenter comme un vengeur et un justicier. En 1928, il plaida pour l'affaire de la rue Damrémont, pour le journaliste Jacques Landau dans la révision de l'affaire du Bonnet rouge et l'année suivante en faveur des

conjurés catalans du colonel Macia ainsi qu'ultérieurement pour Litvinov. Il plaida à Moscou, à Bruxelles et défendit le fakir Tahra-Bey, la princesse de Broglie, Lady Owen, Klotz (1930), Galmot (1932), Nourric (1933), Germaine d'Anglemont (1934), Malou Guérin (1936) et Horace de Carbuccia avec qui il écrivit d'ailleurs une pièce de théâtre. Il sortit parfois vainqueur de causes en apparence désespérées : le 28 janvier 1933, il avait pu ainsi faire acquitter par le tribunal militaire de Paris, le journaliste Henri Guilbeaux, directeur de Demain, condamné à la peine de mort par contumace pendant la Première Guerre. Cependant en dépit de son talent il ne pouvait pas toujours gagner une cause perdue : ainsi il ne réussit pas à éviter la condamnation par le jury de la Seine de Germaine Huot, meurtrière du préfet des Bouches-du-Rhône. Dès le début des années vingt, ses talents d'orateur étaient ainsi décrits par M. Ollivier : « Qui ne l'a pas entendu ne saura sans doute jamais ce qu'est un tribun. Jaurès le surpassait à coup sûr par l'étendue de ses connaissances, la beauté du langage, l'éclat incomparable de ses périodes oratoires mais pour ce qui est du souffle, de la passion, de la vibration intérieure, H. Torrès se révéla ce jour-là l'égal des plus grands. On eut dit un volcan déchaîné projetant dans l'espace des torrents de lave en fusion, une force de la nature dont la violence frappe de stupeur le spectateur pantelant. Sa voix de bronze, d'une splendeur sans pareille, aux sonorités puissantes, emplissait l'immense vaisseau de la Grange-aux-Belles, heurtant la verrière au dessus de nos têtes, avec une fureur telle qu'on eut pu craindre qu'elle s'écroulât. »

BROUSSE (Georges)

Candidat SFIO aux législatives à Moissac en 1936

Né le 15 octobre 1909 à Larrazet (Tarn-et-Garonne)

Décédé le 26 juillet 1975 à Revel (Haute-Garonne)

Membre de la première et de la seconde Assemblée nationale constituante (Tarn-et-Garonne)

Né dans une famille de petits commerçants, son père était boulanger, Georges Brousse a été élève à l'école primaire de Larrazet, puis lycéen à Montauban. Après son baccalauréat, il suit les cours de première supérieure à Toulouse et, en 1933, est reçu à l'agrégation d'espagnol. Il effectue son service militaire l'année suivante. Il est ensuite nommé professeur au lycée d'Angoulême. Il se marie et aura un fils. Entré à la SFIO, il est candidat socialiste aux élections législatives du Front populaire en Charente mais n'est pas élu. Mobilisé en septembre 1939, il est fait prisonnier en juin 1940. Il s'évade et reprend son métier d'enseignant. Il aura la médaille des évadés.

A la Libération, il est nommé proviseur au Lycée d'Angoulême. La SFIO le présente pour les élections à la première Assemblée nationale constituante, le 21 octobre, dans le Tarn-et-Garonne. Georges Brousse mène la liste socialiste dans un département où trois sièges sont à pourvoir. Sur 105 246 électeurs inscrits et 77 172 suffrages exprimés, la SFIO arrive en tête, avec 19 687 voix et emporte un siège. Elle est suivie de près par la liste radicale-socialiste menée par Jean Baylet, propriétaire de La Dépêche du Midi, qui, avec 18 537 voix, obtient le deuxième siège. Au Parti communiste, avec 14 604 voix, échoit le troisième siège.

Georges Brousse est nommé membre de la Commission de la presse, de la radio et du cinéma ainsi que juré à la Haute cour de justice. Il n'intervient qu'une fois, dans le débat parlementaire relatif au statut du fermage, pour défendre la situation des fermiers et métayers du Sud-Ouest.

Les élections du 2 juin 1946 à la seconde Assemblée nationale constituante voient une modification de la situation politique dans le Tarn-et-Garonne. Sur 104 759 électeurs inscrits et 82 131 suffrages exprimés, le Mouvement républicain populaire, absent à l'automne 1945, arrive en première position avec 26 084 suffrages et emporte un siège. Jean Baylet, cette fois, devance la SFIO avec 21 614 suffrages. Georges Brousse est élu avec 18 299 voix.

Il est nommé membre, à la fois, le 26 juin, de la Commission des affaires étrangères et le 4 juillet, de la Commission des finances et du contrôle budgétaire, et est, à nouveau, désigné comme juré à la Haute cour de justice. Il dépose, en août, une proposition de résolution sur l'octroi des subventions économiques. Il est amené aussi à intervenir dans le débat sur l'établissement de la Constitution pour défendre les thèses socialistes.

Aux élections à la première Assemblée législative de la IV^{ème} République, le 10 novembre 1946, les rapports de force changent peu dans le Tarn-et-Garonne. Sur 103 917 électeurs inscrits et 78 750 suffrages exprimés, le Mouvement républicain populaire demeure en première position, avec 24 511 voix et la liste du Rassemblement des gauches républicaines, menée par Jean Baylet, avec 20 840 voix, en deuxième position.

Mais, le Parti communiste avec 16 232 voix devance de 111 voix la SFIO et Georges Brousse n'est pas réélu. Il quitte alors la politique active pour se consacrer à sa carrière dans l'enseignement. Il est professeur à Bordeaux puis à Paris. Il mène parallèlement des travaux littéraires, de traduction et d'adaptation d'œuvres espagnoles. En 1950, il appartient au Mouvement de la Paix.



Raymond Matayron (1905-1986)

-Né le 1/09/1905 à Lachapelle (arrondissement de Castelsarrasin – Canton de Lavit 82120) - Décédé le 15/09/1986 à Montauban.

Venu de la Lachapelle, commune de Lomagne frappée de plein fouet par l'exode rurale (1906: 435 habitants- 2013 :127 habitants) où ses parents étaient métayers, Raymond Matayron devra se chercher un autre horizon.

Militaire pendant la guerre du Rif, il en revient avec le titre d'ouvrier électricien qu'il mettra en œuvre dans l'entreprise d'un ancien cheminot montalbanais, révoqué de 1920 pour fait de grève, et qui s'appelait Durègne.

Très vite il s'engage dans le PCF : il sera candidat à plusieurs élections, municipales, cantonales et donc à Moissac pour les législatives.

Il est tout autant militant syndical et à la fusion entre le syndicat CGT et sa version communiste la CGTU, il devient l'adjoint du socialiste Allamelle.

Arrêté pour ses opinions, en 1939, suite au pacte germano-soviétique, libéré en décembre 1940, à la Libération il est désigné comme adjoint au maire à Montauban, poste que les électrices et les électeurs lui confieront à nouveau aux élections qui suivent, et comme membre du PCF. Injustement exclu en 1949.

Louis Aurin, militant du mouvement ouvrier, originaire d'Agen, et qui passa par Montauban de novembre 1932 à novembre 1935 où il insuffla un air nouveau au petit parti communiste se souvenait parfaitement de Matayron. Mais si Matayron avait été frappé par l'assassinat de Cayla, Louis Aurin que j'avais rencontré en 1981 n'avait aucun souvenir de l'affaire.

Louis Gardes (1874-1943)

En 1935 Louis Gardes a donc passé les 60 ans. Ce célibataire reconnu est surtout le correspondant de *La Dépêche*. Par quel chemin est-il arrivé à ce poste ? Par un passage dans l'Aude et dans l'Hérault ?

A sa naissance, Louis Gardes est le fils d'un tonnelier de 25 ans, Pierre Gardes, habitant section St Pierre, et de sa mère Marie Rosalie Dombido, une ménagère de 22 ans. Ses parents s'étaient mariés peu de temps avant, le 14 août 1871. L'acte de mariage nous apprend que comme souvent à l'époque le tonnelier est fils et petit-fils de tonnelier. En effet, ce Pierre Gardes est né à Moissac le 22 août 1849 et est le fils de Jean Gardes tonnelier et de Marguerite Bourgade.

Pour le mariage de Pierre, Marie Rosalie Dombido est couturière, née à Moissac le 26 septembre 1853 : Fille de Pierre Dombido décédé à Moissac le 14 décembre 1870 et de Victorine Boursiac.

Peut-être à cause des enfants, Marie Rosalie abandonne vite son métier : après la naissance de Louis, c'est Marie Jeanne, le 10 avril 1877 puis Antoine le 11 juin 1880. Pour ces deux naissances, Pierre est devenu employé à l'abattoir, il habite section St Martin. On sent donc comme une instabilité professionnelle chez le père de Louis Gardes, instabilité qui se retrouvera pour la naissance du fils de Louis, Pierre Gardes, qui intervient à Montagnac dans l'Hérault

Est-ce le mariage de Louis Gardes qui l'a incité à devenir tonnelier loin de chez lui ? Il se marie avec Lafon Marie Isabelle sans profession, et leur fils, né le 31 mai 1902, s'appelle donc Pierre. Louis Gardes qui est dit tonnelier de 28 ans.

En réalité, l'autre fils de Pierre, donc le frère de Louis, Antoine Gardes se marie à Lézignan en 1905 tandis que Pierre Gardes se marie à Lagrasse le 9 août 1924 avec Courrieu Yvonne Emma.

Est-ce ce passage par l'Aude qui va conduire Louis Gardes dans les couloirs de *La Dépêche* du Tarn-et-Garonne dirigée par Irénée Bonnafous venu lui aussi de l'Aude ?

Toujours est-il le fils de tonnelier, à prendre la plume, le fera aussi en occitan avec d'autres poètes du cru comme Louis Allanche son ami et publiera bien des contes.

Pierre Gardes

Autant Louis Gardes fut radical, autant son fils qui n'apparaît pas dans l'histoire mais qui a dû la vivre de près, fut socialiste. Mais le père et le fils pouvait se retrouver côte à côte pour défendre la langue d'oc. Pierre Gardes tiendra longtemps une chronique en oc dans le journal *le Réveil* dont il sera un pilier. D'après Henri Ena c'est peu de temps après sa naissance que son père Louis revient à Moissac faisant de cette ville, « la ville natale » de Pierre. Entrant très jeune comme rédacteur à la Préfecture de Montauban où il termina sa carrière comme directeur, comment passa-t-il par Lagrasse pour se marier ?

Pierre Gardes encore plus que son père témoigne de l'engagement occitaniste de la ville de Moissac, si bien qu'à la Libération il est nommé membre de l'Académie de Montauban à la place de Perbosc, l'occitaniste de Montauban.

Il a publié dès 1928, une comédie sur un pittoresque habitant de Moissac : *Jaffard*. En 1931 c'est une fantaisie en vers : *Pierrot s'enfarine*. En 1937 pour l'époque qui nous intéresse ici il publie *Al bord dé Tarn*, des poésies quercynoles.

Un titre est surprenant : *Camparol*, une comédie régionaliste dont le titre est le pseudonyme du signataire de la chronique en occitan du *Républicain* qui en fait, est Monsieur Rolland... un employé de la préfecture ! L'Etat centraliste, si décrié par l'occitanisme, possédait donc à Montauban, en son sein le plus cher (la préfecture), des figures de l'occitanisme de gauche.

Résultats des municipales 1935

A Moissac

Liste d'Union des Gauches (en gras les nouveaux élus)

Roger Delthil 1293,
Docteur Villeneuve 1228
Urbain Delthil, adjoint technique des Ponts et Chaussées, 1291
Armand Bach, propriétaire-cultivateur, 1272
Pedro Badens, négociant, 1286
Germain Biarc, négociant, 1201
Armand Briant, coiffeur, 1106
Pierre Capgras, ancien négociant, 1228
Maximilien Cazeneuve, négociant, 1227
Auguste Couzy, propriétaire, 1270
Pierre Daulan, retraité des PTT, 1173
Louis Franceries, propriétaire-cultivateur, 1275
Marcel Garric, plâtrier, 1228
Alban Lacoste, industriel, 1174
Germain Lagriffe, commerçant, 1246
Etienne Maurel, propriétaire-cultivateur, 1248
Docteur Louis Moles 1319
Raymond Pentecôte, propriétaire-cultivateur, 1239
Elie Polycarpe, propriétaire-cultivateur, 1203
Etienne Ressayré, propriétaire-cultivateur, 1277
Raoul Ressayré, négociant, 1263
François Rigail, ancien négociant 1218

Villeneuve deviendra premier adjoint et Urbain Delthil le deuxième.

Liste d'Union des Français

Victor Tapon, dentiste, 686
Albert Baylet, maçon, 632
Gustave Boissy, agent d'assurance, 652
Joseph Boué, propriétaire, 649
Louis Breton, forgeron, 682
François Capayrou, agriculteur, 650
Louis Castagné, expéditeur de fruits, 650
Adrien Dazols, agriculteur, 645
Jean Delpech, agriculteur, 653
Ernest Desmons, agriculteur, 651
Marius Durand, charpentier, 678
Eugène Esquirol, négociant, 685
Jacques Fraunié, agriculteur, 638
Philippe Gausserand, entrepreneur, 639
Etienne Goulard, cultivateur, 640
Charles Itaria, agriculteur, 646
Adrien Jean, jardinier, 641
Edouard Laborie, agriculteur, 640
Célestin Lacombe, agriculteur, 638
Noël Monin, journalier, 636
Antonin Périès, agriculteur, 649
Célestin Roquefort, industriel, 657
Claude Thiéry, agriculteur, 638

[Albert Baylet n'a rien à voir avec la famille Baylet de Valence. Il est natif de Beaumont en 1897 et est maçon chez Labasse.]

Liste communiste

Jean Delfau 80 voix,
Louis Manet, bourrelier, 75 voix
Georges Roques dit Jojo, cultivateur, 78 voix

Eléments généalogiques à propos d'Elie Cayla

Lucien Cayla, le père d'Elie, était garçon boulanger, né en 1867, fils majeur de Jean Cayla sans profession et de Ferré Françoise, décédée le 17 janvier 1891, quand Lucien se marie le 14 novembre 1892 avec **Anne Soulié** couturière, née à Moissac le 13 août 1872, et fille de tonnelier. C'est Camille Delthil qui, en tant que maire, est l'officier d'état civil.

Le père absent, c'est Jeanne Delannés sage femme qui fait la déclaration pour la naissance de leur premier enfant le 27 septembre 1893. Anna Soulié, toujours couturière de 21 ans, habitante du secteur St Martin, à sa première fille : **Cayla Marie Louise**, avec comme déclarant les deux inévitables garde-champêtre, Astruc et Rouchy. Marie-Louise se maria le 5 avril 1913 avec Parise Julien.

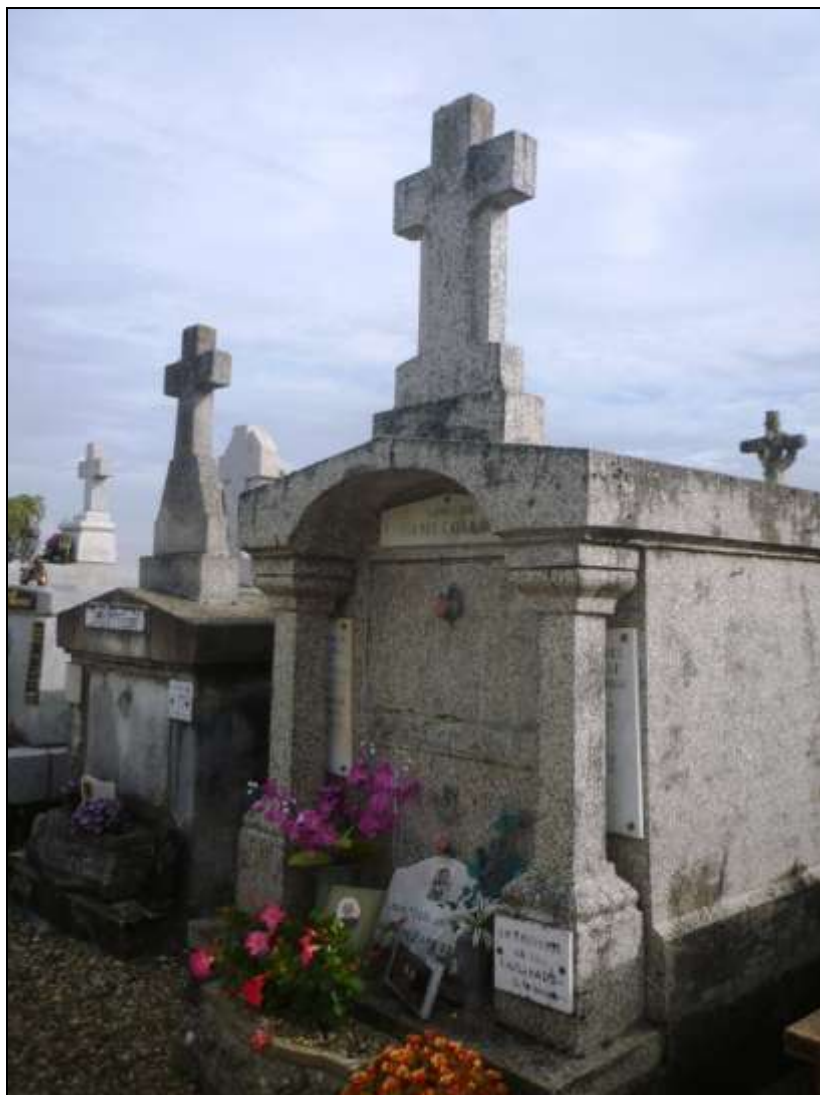
Le 21 février 1896 c'est la naissance de **Cayla Emma**. Lucien, le père est toujours ouvrier boulanger section St Martin et Anne Soulié couturière. Emma s'est mariée le 7 novembre 1935 avec **Lerissel Pierre Adrien**.

Enfin, le 24 mars 1900, Jules Emile Marie Salers avocat et maire enregistre la naissance **d'Elie Cayla** dont le père est toujours boulanger et la mère couturière. Il se marie le 19 mai 1926 avec **Maury Baqué Marie-Jeanne**.

Sur la tombe d'Elie Cayla à Moissac



Sur la tombe il reste cette photo d'un homme en bleu de travail souriant et la trace écrite d'une veuve et de deux orphelines sans leur papa chéri. Derrière la colonne, l'inscription où figurent le nom d'Elie (1900- 1935), de son père Lucien (1867-1944), et de sa mère Anne Soulié (1872-1949). Le caveau est au nom de la famille Parise avec Julien Parise (1888-1968), Marie Parise (1893-1976) et Jacques Parise (1933-1956) qui est mort jeune car mort au Maroc.



Vue générale de la tombe

Octobre 1935

Les Croix de feu présentés dans *Le Populaire*

AYANT convoqué la presse à la manière d'un chef d'Etat, M. le colonel-comte¹⁵ lui a déclaré : « Les partis et les Congrès parlent trop ; ceux qui agissent parlent moins. » Sur quoi M. le colonel-comte, dont le ramage ne ressemble pas au plumage, a communiqué aux journalistes le texte d'une « Lettre ouverte » adressée par lui à M. Laval et qui est bien le plus prolix prêche-prêcha de la saison.

Ce document vaut cependant qu'on le retienne. Le ton, sinon le contenu, est significatif. Ce n'est pas assez de dire qu'en parlant à M. Laval, représentant légal du Pouvoir exécutif, M. le colonel-comte traite de puissance à puissance. Il s'exprime en maître. Il signifie ses résolutions. Mes hommes, mes ordres, mes associations, mes instructions, voilà ce qu'on lit de la première à la dernière ligne de son insupportable bavardage. S'il se trouvait encore quelqu'un pour douter que les Croix de Feu constituent une milice militaire, soumise à la discipline et au commandement hiérarchiques, placée par un pacte d'obéissance passive entre les mains d'un chef de faction absolu et unique, prête par conséquent à jeter en jeu toute sa force au moment et pour l'occasion choisis par son chef, la Lettre ouverte suffirait pour convaincre l'incrédule. Et, chose peut-être plus grave encore, elle suffit pour déceler chez ce chef unique et absolu une mégalomanie mystique,

¹⁵ Comprendre le colonel de la Rocque.

de l'ordre de celle qui a joué un tel rôle dans l'aventure hitlérienne, et dont on doit tout redouter¹⁶.

Ce long "papier", rédigé peut-être -qui sait ? - dans l'intention de rassurer le gouvernement et l'opinion, ne fait donc que projeter une lueur encore plus vive sur la conjuration ourdie contre les libertés républicaines. Il éclaire l'armée du coup de force et l'homme du coup de chien. Avec un effort de ruse naïve, M. le colonel-comte essaie de faire croire que le recrutement, l'armement, l'entraînement de sa troupe n'ont été qu'une riposte nécessaire contre les méfaits de ce terrible « Front Populaire ». Il se pose même en victime. Peine perdue : il ne faut abuser ni de la confiance, ni de la candeur. La France entière sait que le coup du 6 Février n'est pas un mythe solaire, mais quelque chose de réel, qu'il a pris totalement au dépourvu les masses populaires et les partis ouvriers, que les quelques mesures de défense prises depuis lors n'ont été qu'une précaution élémentaire contre des menaces publiques et contre un danger qui crevait les yeux. Tout le monde sait que nos groupes de défense ont pour mot d'ordre de préserver les libertés républicaines et non de les briser. Tout le monde sait qu'entre ces groupes et les formations militarisées du fascisme, il n'existe pas la moindre ressemblance ; qu'au surplus nous acceptons la loi Chauvin, que nous sommes prêts à la voter, que nous sommes prêts à nous y soumettre loyalement si elle est loyalement exécutée.

C'est donc en vain que M. le colonel-comte essaie de faire le bon apôtre. La France entière haussera les épaules en l'entendant arguer de son loyalisme républicain, désavouer gauchement toute intention agressive contre les institutions et les libertés démocratiques.

Tout le monde sait ce qu'il veut, ce qu'il fait, ce qu'il prépare. Je vois bien que dans l'interminable texte publié par la presse

¹⁶ Or dès cette époque de la Rocque avait déjà dit son refus du nazisme.

fasciste - et dont les agences n'avaient donné d'abord qu'un résumé - il s'inscrit en faux contre le document-massue publié par **Le Populaire** il y a huit jours. **Le Populaire** maintient ses affirmations. Il est prêt à apporter ses preuves devant la Commission d'instruction de la Haute-Cour. On ne fabrique pas de faux, chez nous. D'ailleurs, le plan d'opérations que nous avons reproduit et que M, le colonel-comte prétend n'avoir pas été écrit sur le papier, n'a-t-il pas été inscrit sur le terrain ? Les manœuvres de mobilisation qui se succèdent méthodiquement, sont-elles authentiques ? Le cambriolage de la rue Feydeau est-il authentique ? Le discours de M. le colonel-comte à Alger est-il authentique ? N'a-t-il pas authentiquement annoncé que dans telle ou telle éventualité, conforme au jeu de la légalité républicaine, il y aurait du sport ? N'a-t-il pas authentiquement dit et répété qu'il s'opposerait par la force à telle ou telle expression de la souveraineté nationale ?

N'annonce-t-il pas authentiquement à qui veut l'entendre, qu'il entend choisir son heure, que cette heure est proche ; qu'il sera le Maître de la France quand il l'aura résolu ? Ne nous laissons pas de le redire. Le complot fasciste s'étale au grand jour. La lettre de M. le colonel-comte est une preuve de plus ajoutée à tant d'autres. Redisons encore que s'il faut prendre garde d'exagérer le péril, il serait insensé ou criminel de le méconnaître. Le parti radical l'a compris. C'est à M. Laval que l'épître de M. le colonel-comte était destinée. Mais je constate avec joie que c'est le Congrès radical qui vient d'y répondre.

Léon Blum¹⁷

¹⁷ Le colonel François de La Rocque (dit de Séverac), né le 6 octobre 1885 à Lorient et mort le 28 avril 1946 (à 60 ans) à Paris, est un militaire, homme politique président d'abord des Croix-de-Feu puis du Parti social français (PSF). De 2000 adhérents en 1929 le mouvement passe à 300 000 en 1936 au moment de sa dissolution. Ensuite le PSF arrive en 1940 à avoir un million d'adhérents.

Adversaire du nazisme autant que du communisme, il devine dès 1937 le futur pacte germano-soviétique. Après l'occupation, il tente de convaincre Pétain qui

Observations

Marcel Maurières est le premier à avoir évoqué le cas Cayla dans un numéro des *Nouvelles du Tarn et Garonne* (le journal du PCF) en 1986 quand nous poursuivions ensemble (et avec deux ou trois autres personnes) le travail sur l'histoire locale commencé par l'étude du PCF dans la Résistance. En 1986, c'était pour célébrer l'anniversaire du Front populaire.

J'ai publié pour ma part quelques articles dans un mensuel en 1990 : *Vivre et lutter* puis dans un bimestriel *Point Gauche !* (numéro spécial sur le Front populaire en 1996) et enfin sur le blog des Editions La Brochure.

Ce livre fait écho à deux brochures sur d'autres victimes du fascisme au même moment :

Carlo Rosselli : *Oggi in spagna, domani in Italia.*

(Texte qui donne des éléments biographiques et un texte historique de Carlo Rosselli). Les deux frères Rosselli ont été assassinés en France en 1937.

En effet, la question de Cayla n'a rien d'une anecdote de la vie locale mais reflète une grande question internationale dont l'actualité ne peut pas échapper aux lecteurs s'ils en ont une

a repris le slogan de son parti "Travail, Famille, Patrie", de cesser de collaborer. François de La Rocque est arrêté par la police allemande le 9 mars 1943, ainsi que, dans les deux jours qui suivent, 152 dirigeants du Parti social français. Il est arrêté et interné durant les six premiers mois dans les prisons du Cherche-Midi puis de Fresnes; puis il est déporté en Tchécoslovaquie à Eisenberg (dépendant du camp de Schlossenburg) , puis en Autriche au château d'Itter, où il a la surprise de retrouver Édouard Daladier, Paul Reynaud, Jean Borotra, Léon Jouhaux. Ce simple rappel pour montrer la complexité du fascisme qui étant souvent un nationalisme, a du mal à se retrouver en accord avec les fascismes des pays étrangers.

vision large, car le fascisme d'aujourd'hui comme celui d'hier prend au moins trois visages : religieux, social et politique.

J-P Damaggio et Yves Vidallac : Rajaud tué pour la liberté en Espagne

Pages suivantes : le recensement de Moissac en 1936 où Elie Cayla est absent et 1931 où il est présent.

622	Gaudent	Joseph	1913	Homme	d.	époux	ouvrier
623	Joulet	Joseph	1911	Homme	d.	chef	retiré
624	Marcq	André	1911	Homme	d.	chef	ouvrier
625	Piret	Henri	1912	Homme	d.	ouche	commerçant
626	Cayla P ^{re}	Elie	1916	Homme	d.	chef	ouvrier
627	Cayla	Lucien	1921	Homme	d.	époux	ouvrier
628	Cayla	Joseph	1925	Homme	d.	époux	ouvrier
629	Cayla	Lucien	1917	Homme	d.	époux	ouvrier
630	Cayla	René	1912	Homme	d.	époux	ouvrier

118	153	A51	Lacroux	Gervain	1838	Soldat	franc	Chief	meant	.
		A52	Lacroux	Paula	1866	Militant	fr.	épouse	fr.	.
119	154	A53	Solovamp	Jean	1898	bourgeois	fr.	Chief	meant	Fouquier
		A54	Solovamp	Angèle	1910	S'élève	fr.	épouse	meant	.
		A55	Solovamp	Georgette	1923	Boyer	fr.	fr.	meant	.
120	155	A56	Rigail	François	1874	Lévesque	fr.	Chief	d'origine	.
		A57	Rigail	Luce	1876	Boyer	fr.	épouse	meant	.
121	156	A58	Pradine	Maria Jean	1876	Mabou	fr.	Chief	francisation	.
122	157	A59	Cayla	Lucy	1887	Marian	fr.	Chief	Boyer	.
		A60	Cayla	Denise	1873	fr.	fr.	épouse	canadienne	.
		→ A61	Cayla	Elie	1901	Marian	fr.	fr.	meant	Larbiel
		A62	Cayla	Maria Jean	1906	fr.	fr.	lett. fr.	meant	.
		A63	Cayla	Suzanne	1926	fr.	fr.	fr.	fr.	.

Chiffre Michel

Plie du Lacroux

Sources

Archives départementales du TetG

1 M 330 (dossier sur le fascisme)
3 M pour les élections municipales et cantonales
3 M 241 pour le Conseil général
Listes nominatives de 1931 et 1936

Archives communales de Moissac

Registre de délibération du Conseil municipal 1935

Journaux nationaux :

L'Humanité
Le Matin
Le Populaire
Le Temps

Journaux quotidiens :

La Dépêche de Toulouse
La Petite Gironde
Le Midi Socialiste
L'Express du Midi

Autres journaux

L'Indépendant
Le Républicain
La Feuille villageoise
La France du Sud Ouest
La Croix du Tarn-et-Garonne
Le Bulletin socialiste

Livres :

Dictionnaire des noms de rues de Moissac par André Calvet, R. de la Haye et René Pautal.
Les travaux d'Henri Ena consultables à la BM de Moissac.
Le livre anniversaire de l'Avenir de Moissac.
Le Maitron pour les bios de Pérau et Torrès

Illustrations

- p. 2 L'équipe de football-rugby
- p. 4 Photo de Cayla
- p. 6 Photo rue Cayla
- p. 8 Une de La Feuille Villageoise
- p. 11 Insigne des Croix de feu
- p. 24 Affiche 1928
- p. 25 Maison d'Elie Cayla
- p. 29 Photo Cayla
- p. 58 Photo la veuve et les deux orphelines
- p. 81 Affiche 1928
- p. 111 Bulletin de vote, 1936
- p. 120 Photo du procureur Bénézech
- p. 121 La une de La Dépêche
- p. 122 Photos de Paris-Match
- p. 128 La une de La Petite Gironde
- p. 157 La une du Midi socialiste
- p. 166 Photo de l'avocat Torrès
- p. 169 Photo du candidat Matayron de 1936
- p. 175, 176, 177 : Photos cimetière actuel de Moissac

Remerciements :

René Pautal pour ses souvenirs moissagais.

Michel Matayron, le fils de Raymond Matayron

Germinal Le Dantec pour son aide.

La fille d'Elie Cayla pour quelques documents et son accueil sympathique.

Marie-France Durand pour son soutien.

Les personnels des archives et de la BM de Moissac comme ceux des archives départementales.

Et Marcel Maurières.